



Rapport financier

ANNUEL

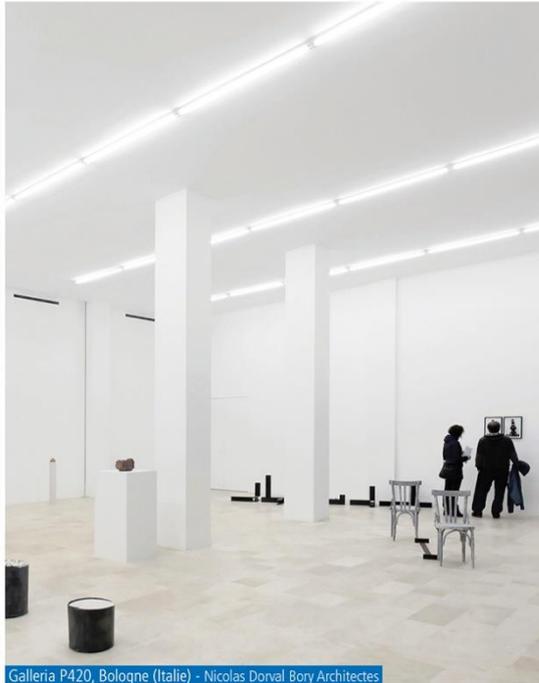
+

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Nos + RÉALISATIONS



Ecole Francaise Internationale (Hong-Kong)



Galleria P420, Bologne (Italie) - Nicolas Dorval Bory Architectes



Atelier Laboratoire Pierre Fabre, Gaillac (France)



Intrion, Huizingen (Belgique)



Musée Grévin, Paris (France)



Sandro Ion Orchard (Singapour)



SOMMAIRE

1. Rapport de gestion	4
1. Présentation du groupe.....	5
2. Activité et faits marquants du groupe Lucibel au cours de l'exercice écoulé	7
3. Analyse des résultats et de la situation financière du groupe Lucibel.....	11
4. Analyse des résultats et de la situation financière de la société	18
5. Evolution récente et perspectives	21
6. Filiales et participations.....	23
7. Proposition d'affectation du résultat	25
8. Conventions règlementées	25
9. Actionnariat de la société	25
10. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	28
11. Autres informations	35
2. Comptes consolidés 2017.....	39
3. Comptes annuels 2017	83
4. Rapports des commissaires aux comptes	109
1. Rapport sur les comptes consolidés.....	110
2. Rapport sur les comptes annuels	115
3. Rapport spécial sur les conventions règlementées	120



L'ACCÈS À INTERNET PAR LA LUMIÈRE - LIFI BY LUCIBEL



RAPPORT DE GESTION

LUCIBEL
Société anonyme
Au capital de 10.519.961 euros
Siège social : 9, avenue Edouard Belin 92 500 Rueil Malmaison
507 422 913 RCS Nanterre
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2018
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames,
Messieurs les actionnaires,

Le présent rapport de gestion a été arrêté par le Conseil d'Administration du 3 avril 2018.

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire (l'« Assemblée ») conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous rendre compte de la gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que les divers rapports prévus par la réglementation.

Les Commissaires aux Comptes vous donneront par ailleurs lecture de leurs rapports.

1. PRESENTATION DU GROUPE

Lucibel SA (« Lucibel » ou « la Société »), société mère du Groupe Lucibel, est une société anonyme française constituée en 2008 et ayant son siège social à Rueil Malmaison (France).

Lucibel et ses filiales forment un Groupe dont la principale activité est la conception, fabrication et commercialisation de solutions d'éclairage innovantes fondées sur la technologie LED (*Light-Emitting Diod*, ou diode électroluminescente). Le Groupe Lucibel est positionné pour l'essentiel sur les segments du marché professionnel pour lesquels ses solutions LED apportent une valeur d'usage maximale, à savoir les commerces, les bureaux, l'industrie et les musées.

La gamme de produits de Lucibel a été développée pour couvrir l'ensemble des besoins d'éclairage des segments de marché ciblés, en laissant la possibilité de concevoir des solutions spécifiques à chaque client au travers du choix des produits mis en œuvre, des diverses options proposées ou des adaptations réalisées sur mesure.

Cette gamme se compose principalement de luminaires LED (dalles, downlights [spots encastrables], tubes, cadresurs, projecteurs...) mais comprend également des sources lumineuses LED (ampoules, spots, rubans...), des alimentations (drivers simples, dimmables, compatibles DALI...) et autres accessoires (contrôleurs, suspensions, options de finition et personnalisation...). Elle se caractérise par des spécificités techniques haut de gamme, de larges possibilités en termes de puissance, températures de couleur et angles d'éclairage.

Lucibel fonde ses ambitions de développement sur trois piliers : la croissance organique de ses marchés grâce à son approche « solution » segmentée, une diffusion de ses innovations qui ouvrent de nouveaux usages et de nouveaux marchés, et enfin une stratégie de consolidation d'un marché européen des luminaires très fragmenté, déjà mise en œuvre avec succès depuis la création du Groupe en 2008.

Le marché mondial de l'éclairage est en transformation radicale du fait de l'émergence d'une technologie de rupture, le Solid-State Lighting (SSL), dont la forme plus aboutie est la technologie LED. Forts de leurs atouts décisifs en matière d'éclairage, les produits et solutions LED s'imposent progressivement et devraient largement dominer le marché dans les prochaines années.

Plus généralement, l'adoption de la LED fait basculer le secteur de l'éclairage dans le monde de l'électronique et du numérique. Cette évolution majeure ouvre la voie à de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux usages de la lumière, créant autant de nouveaux marchés potentiels comme l'éclairage intelligent ou les applications pour la santé et le bien-être.

Lucibel s'est ainsi positionnée dès 2014 sur les applications de la LED dans le domaine cosmétique en lançant Line 5, une nouvelle gamme de produits à destination du grand public utilisant les propriétés de la LED monochromatique pour traiter les affections de la peau (phénomène de photo-biomodulation).

Par ailleurs, Lucibel a lancé en avril 2014 sa première offre de géolocalisation indoor à destination des musées et galeries d'art, fondée sur la technologie VLC (Visual Light Communication) et permettant la transmission de données par la lumière. En 2015, Lucibel s'est associée avec le groupe Schneider Electric pour exploiter la technologie VLC dans le secteur des commerces en lançant l'offre Store Operations, commercialisée au sein d'une co-entreprise fondée pour l'occasion, Schneider Lucibel Managed Services (SLMS), dont Lucibel et Schneider Electric détiennent chacun 47% du capital.

Lucibel a également investi dès 2014 dans le développement de solutions LiFi (Light Fidelity), en partenariat avec le bureau d'études écossais pureLiFi, qui permettent d'accéder à Internet par la lumière. Cette solution permet une transmission de données parfaitement sécurisée et représente une alternative particulièrement intéressante dans les zones où le WiFi ne peut pas être déployé.

Depuis la mise sur le marché en septembre 2016 du premier luminaire LiFi industrialisé au monde, Lucibel a installé des pilotes (entre 3 et 15 luminaires en moyenne) auprès d'une cinquantaine de clients qui couvrent plusieurs segments de marché : sièges sociaux d'entreprise, crèches, hôpitaux, environnement industriel.

Lucibel s'est également associée à des médecins et des chronobiologistes pour concevoir et développer un luminaire circadien, qui reproduit le cycle de la lumière naturelle et favorise ainsi la synchronisation de l'horloge biologique, ce qui contribue au bien-être de ses utilisateurs. Le 1^{er} luminaire de la gamme Cronos a été mis sur le marché en novembre 2017 et a été intégré dans une étude clinique dont les résultats seront communiqués en mai 2018.

Au 31 décembre 2017, le Groupe Lucibel compte 142 collaborateurs (dont 26 employés salariés en France par la Société Lucibel SA) et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 19,4 M€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2. ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DU GROUPE LUCIBEL AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Les commentaires suivants portant sur l'activité du Groupe Lucibel sont établis sur la base des comptes consolidés en normes IFRS. Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés en 2017 sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes de l'exercice précédent à l'exception des normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2017 dont l'effet n'est cependant pas significatif sur les comptes de l'exercice (cf. note 2 des états financiers consolidés).

2.1 Informations financières sélectionnées

Données consolidées – normes IFRS (en K€)		
Bilans simplifiés consolidés	31/12/2017	31/12/2016
TOTAL ACTIF	29 272	28 324
Actifs non courants	12 179	12 181
<i>dont écart d'acquisition</i>	<i>7 740</i>	<i>7 740</i>
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	<i>3 639</i>	<i>3 627</i>
Actifs courants	17 093	16 143
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>4 723</i>	<i>4 811</i>
TOTAL PASSIF	29 272	28 324
Capitaux propres	14 896	12 155
Passifs non courants	2 768	4 747
<i>dont dettes financières non courantes</i>	<i>2 319</i>	<i>4 103</i>
Passifs courants	11 608	11 422
<i>dont dettes financières courantes</i>	<i>4 639</i>	<i>4 512</i>

Données consolidées – normes IFRS (en K€)		
Compte de résultat simplifié consolidé	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
Chiffre d'affaires	19 369	27 138
Résultat opérationnel courant	(1 652)	769
<i>dont EBITDA (1)</i>	<i>(964)</i>	<i>2 065</i>
Résultat opérationnel (2)	(1 726)	(540)
Résultat financier	(92)	(315)
Résultat net	(1 820)	(857)
<i>dont part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>	<i>(1 776)</i>	<i>(995)</i>

(1) EBITDA : Résultat opérationnel courant retraité des éléments de charges et de produits non monétaires (notamment dotations nettes aux amortissements et provisions, paiements en actions)

(2) Après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence

Données consolidées – normes IFRS (en K€)		
Tableau des flux de trésorerie simplifié	31/12/2017	31/12/2016
	12 mois	12 mois
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(1 730)	2 639
<i>dont capacité d'autofinancement (1)</i>	<i>(1 003)</i>	<i>1 003</i>
<i>dont variation du besoin en fonds de roulement</i>	<i>(727)</i>	<i>1 638</i>
<i>dont impôt sur le résultat versé</i>	<i>-</i>	<i>(2)</i>
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement	(777)	(1 222)
Flux de trésorerie lié aux activités de financement	2 423	534
Variation nette de trésorerie	(90)	885
Niveau de la (trésorerie) ou de l'endettement net	31/12/2017	31/12/2016
+ Dettes financières non courantes	2 319	4 103
+ Dettes financières courantes	4 639	4 512
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 723)	(4 811)
Total endettement net	2 235	3 804

(1) Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt

2.2 Faits marquants de l'exercice

- **Chiffre d'affaires 2017 consolidé de 19,4 M€, en repli par rapport à 2016**

Lucibel a réalisé sur l'année 2017 un chiffre d'affaires consolidé de 19,4 M€ contre 27,1 M€ sur l'exercice 2016. Ce repli (-29%) s'explique par des sorties de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2016 et surtout par le désengagement du Groupe de l'activité non stratégique mise en place dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Par ailleurs, après l'attentisme fort lié au contexte préélectoral qui a affecté en début d'année le niveau d'activité de ses filiales Procédés Hallier et Cordel, le Groupe a enregistré au 2nd semestre 2017 des commandes significatives notamment sur l'entité Cordel, pour du matériel fourni et posé.

La demande a été si forte que le Groupe n'a pas été en mesure d'achever toutes les installations et donc de facturer l'ensemble des commandes avant le 31 décembre 2017, entraînant un report de chiffre d'affaires d'environ 1 M€ sur 2018.

- **Résultats 2017**

En dépit d'un contexte de marché très concurrentiel, LUCIBEL est parvenue à maintenir son taux de marge brute à un niveau légèrement supérieur à celui de 2016, à 48,6% du chiffre d'affaires contre 48% en 2016. Cette évolution s'explique notamment par le fait qu'une part de plus en plus importante de produits sont fabriqués ou assemblés par le Groupe ce qui permet une ré internalisation d'une partie de la marge. Néanmoins compte tenu du ralentissement de l'activité, la marge brute enregistre une forte baisse en valeur à 9 404 K€ contre 13 037 K€ sur l'exercice 2016.

Afin de conserver une structure de coûts en adéquation avec son activité, le Groupe a poursuivi la réduction des charges opérationnelles (cf § 3.1) : celles-ci s'élèvent à 10 368 K€ en 2017 contre 10 971 K€ sur l'exercice 2016. Ainsi, les frais de personnel diminuent d'un peu moins de 500 K€ tandis que les autres charges externes diminuent d'un peu plus de 100 K€. Du fait de la baisse d'activité enregistrée en début d'année, le Groupe enregistre une perte EBITDA de 964 K€ qui intègre la reconnaissance d'une perte de 180 K€ sur le dossier MIM, enseignes clientes de Cordel qui a fait faillite au début de l'exercice 2017.

Le montant des amortissements et provisions a été divisé par deux entre les exercices 2016 et 2017, passant de 862 K€ à 428 K€. Cette variation s'explique principalement par des reprises de provisions sur certains dossiers soldés dans le courant de l'exercice ou dont le risque associé a diminué au cours de l'exercice 2017.

Après intégration des IFRS2, qui correspondent à la reconnaissance d'une charge pour les stock-options, BSPCE et actions gratuites attribuées aux salariés, la perte opérationnelle courante s'élève à 1 652 K€.

Les autres charges opérationnelles ont été nettement réduites par rapport à l'exercice antérieur et s'élèvent à 51 K€ contre 1 103 K€ sur l'exercice précédent. En 2016, le Groupe avait enregistré des coûts de restructuration pour 558 K€ contre 39 K€ sur 2017. Par ailleurs, la cession de titres consolidés et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles avaient grevé les autres charges opérationnelles, respectivement de 343 K€ et 102 K€. Enfin, le Groupe a mené à travers sa filiale Procédés Hallier, une opération de mécénat de moins grande envergure qu'en 2016 (12 K€ en 2017 contre 100 K€ sur l'exercice 2016).

Après prise en compte des autres charges opérationnelles et de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, le Groupe enregistre une perte EBIT de 1 726 K€.

Après intégration du résultat financier, la perte nette du Groupe s'établit à 1 820 K€ contre une perte de 857 K€ sur l'exercice 2016. En dépit d'une forte baisse de son chiffre d'affaires sur l'exercice 2017, le Groupe Lucibel est parvenu à en limiter l'impact sur son résultat net.

- **Contributions au résultat opérationnel consolidé des principales entités**

En dépit d'une légère diminution de son chiffre d'affaires sur 2017, la société Procédés Hallier est parvenue à dégager un EBITDA légèrement supérieur à 800 K€, grâce notamment au maintien de sa marge brute à un niveau élevé ainsi qu'à une parfaite maîtrise de ses charges opérationnelles.

L'activité de Cordel, filiale spécialisée dans l'éclairage de commerces, a été marquée par un ralentissement assez net au cours du 1^{er} semestre 2017, suivi par une reprise assez sensible au cours du 2nd semestre 2017, en particulier sur son activité Grands Comptes, qui s'adresse aux grandes enseignes nationales. Cordel a ainsi remporté des projets significatifs au cours du dernier trimestre 2017. Cependant, compte tenu de l'importance de ces contrats qui nécessitent la mobilisation de nombreux techniciens pour assurer l'installation des luminaires vendus, l'ensemble des prestations de pose n'a pu être finalisée avant le 31 décembre 2017, entraînant un report de chiffre d'affaires sur 2018 de l'ordre de 1 M€. A ces problèmes opérationnels qui ont pesé sur la rentabilité de l'entité, s'ajoute la prise en compte, dans le calcul de l'EBITDA, d'une perte de 180 K€ sur le dossier MIM. Dans ces conditions, la contribution de Cordel à l'EBITDA du Groupe s'élève à environ 100 K€.

La société Lucibel SA, dont le chiffre d'affaires 2017 s'inscrit en forte baisse par rapport à 2016, notamment du fait de la fin du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie attaché à la LED (impact de plus de 5 M€), a enregistré une dégradation de son EBITDA par rapport à l'exercice 2016. En 2017, la perte EBITDA s'établit à environ 1,6 M€ contre une contribution positive de plus de 900 K€ en 2016.

- **Signature d'un partenariat commercial avec CITELUM**

Selon les termes de cet accord, CITELUM et LUCIBEL ont convenu d'axer leur partenariat autour de la conception et l'exploitation de systèmes d'éclairage LED permettant de réduire significativement la consommation de leurs clients, et qui intègrent de nouveaux services à valeur ajoutée, bâtis à partir de l'expertise de communication par la lumière du groupe LUCIBEL.

- **Lancement de CRONOS, gamme de luminaires circadiens**

En novembre 2017, le Groupe a annoncé la mise sur le marché d'un luminaire circadien, conçu en collaboration avec des médecins et des scientifiques. En reproduisant le cycle de la lumière naturelle, ce luminaire permet une meilleure synchronisation de l'horloge biologique ce qui a un impact positif sur le bien-être de ses utilisateurs, notamment par l'amélioration de la qualité du sommeil et de certaines fonctions cognitives. En novembre 2017, le Groupe a lancé une étude clinique avec des médecins de l'Hôtel-Dieu auprès de collaborateurs de Nexity. Les résultats de cette étude seront communiqués en mai 2018.

- **Augmentations de capital de 4,3 M€**

Le Conseil d'administration du 2 mai 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital donnant lieu à la création de 1 082 645 actions nouvelles pour un montant total de 1 083 K€ de capital et 3 141 K€ de prime d'émission.

Sur décision du Président Directeur Général en date du 7 juillet 2017, le Groupe a également constaté une augmentation de capital de 23 K€ correspondant à la création de 23 000 actions de nominal 1€. Ces 23 000 actions, complétées par les 30 000 actions auto détenues par le Groupe, correspondent aux actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration du 6 juillet 2016 et arrivées au terme de la période d'acquisition.

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose d'une trésorerie brute de 4,7 M€ et de fonds propres positifs à hauteur de 14,9 M€. A cette date, le montant des emprunts et dettes financières contractés par le Groupe s'établit à 7 M€, soit un gearing (endettement net sur fonds propres consolidés) de 0,15.

Le Groupe n'ayant pas respecté l'un des covenants bancaires (EBITDA positif sur l'exercice), il a adressé à ses partenaires bancaires, CM-CIC et Neuflyze, une demande de ne pas mettre en application la clause de remboursement anticipé attachée à ce bris de covenant, demande qui a été accordée par les deux établissements avant la clôture de l'exercice.

2.3 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation du Groupe comprend 10 filiales et 1 sous-filiale, contrôlées à 100% par Lucibel SA à l'exception de Lucibel Africa (Maroc) et de LuciConnect (France). Le Groupe comprend également deux entités mises en équivalence, SLMS et Lucibel Middle East (Emirats Arabes Unis). Parmi les filiales, 9 sont des filiales de distribution dont la vocation est de promouvoir et de commercialiser les différents produits du Groupe.

Une nouvelle entité est entrée dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2017 : en effet, en février 2017, la filiale LuciConnect a été créée. Cette filiale, détenue à 70% par Lucibel SA, conçoit, réalise, teste et livre le lot électricité de projets tertiaires incluant les solutions d'éclairage. Les clients bénéficient ainsi des dernières technologies dans le domaine des équipements connectés et particulièrement la gestion énergétique. Les équipements sont maquetés, testés, validés et documentés sur le site de Barentin en Normandie avant d'être envoyés sur les chantiers.

Le détail des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 est indiqué dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

3. ANALYSE DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE LUCIBEL

3.1 Compte de résultat consolidé

Analyse de la performance opérationnelle du Groupe

- **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 19 369 K€ sur l'année 2017, en net repli (voir ci-dessus) L'analyse du chiffre d'affaires selon la zone géographique des clients facturés s'établit comme suit :

Répartition du CA selon la zone géographique des clients facturés (en milliers d'euros)	2017	2016	Var
France	17 251	23 977	-28%
Europe et reste du monde	2 118	3 161	-33%
Chiffre d'affaires total	19 369	27 138	-29%
Part du CA réalisé avec des clients internationaux	11%	12%	

En France, la baisse du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par le recentrage du Groupe sur ses activités stratégiques. En effet, en 2016, le Groupe s'était positionné de manière très opportuniste sur la vente d'ampoules LED entrant dans le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Ce marché a représenté pour le Groupe un peu plus de 5,6 M€ de chiffre d'affaires pour le seul exercice 2016. L'ADEME ayant modifié les avantages associés à ce dispositif en juillet 2017, le Groupe s'est désengagé de cette activité, qui n'a généré qu'un peu plus de 300 K€ sur 2017.

L'évolution du chiffre d'affaires s'explique également par les sorties de périmètres intervenues au cours du second semestre 2016. L'impact est évalué à environ 1 M€, dont 455 K€ pour le périmètre France, le reste concernant l'international (filiale Lucibel Middle East).

- **Résultat opérationnel Groupe**

Données en milliers d'euros	2017	2016
Chiffre d'affaires	19 369	27 138
Achats consommés	(9 039)	(13 096)
Charges externes	(4 574)	(5 192)
Charges de personnel	(7 689)	(8 305)
Impôts et taxes	(285)	(325)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	(428)	(862)
Autres produits et charges d'exploitation	994	1 411
Résultat opérationnel courant	(1 652)	769
Autres produits et charges opérationnels	(51)	(1 103)
Part dans le résultat des entités mises en équivalence	(23)	(206)
Résultat opérationnel	(1 726)	(540)

Le résultat opérationnel s'établit en perte pour l'exercice 2017 à 1 726 K€ contre une perte de 540K€ l'exercice précédent. La dégradation s'explique par la diminution du chiffre d'affaires, la marge en niveau normatif étant en légère progression.

La baisse :

- des achats consommés, liée au volume d'activité,
- des charges externes, due au contrôle des coûts et à la baisse d'activité
- des charges de personnel
- des dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions
- des autres produits et charges opérationnels

ont limité l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur la perte opérationnelle.

- **Marge sur achats consommés**

La marge sur achats consommés au 31 décembre 2017 s'établit à 10 329 K€ contre 14 042 K€ en 2016 et se détaille comme suit :

Données en milliers d'euros	2017	2016
Achats consommés (A)	9 039	13 096
Marge sur achats consommés : CA - (A)	10 330	14 042
Marge sur achats consommés en % CA	53,3%	51,7%

La marge sur achats consommés Groupe progresse en valeur relative puisqu'en 2017 elle représente 53,3% du chiffre d'affaires contre 51,7 % en 2016. Cette évolution favorable résulte du choix du Groupe d'offrir des produits et services à plus forte valeur ajoutée. La relocalisation de la fabrication de certains produits dans l'usine Lucibel de Barentin a également eu un impact positif sur le maintien des marges à un niveau élevé.

- **Analyse du résultat opérationnel courant par destination**

Données en milliers d'euros	2017	2016
Chiffre d'affaires	19 369	27 138
Coût des marchandises vendues (*)	(9 965)	(14 101)
Marge brute	9 404	13 037
Marge brute en % du Chiffre d'affaires	48,6%	48,0%
Charges opérationnelles (y compris éléments non monétaires)	(11 056)	(12 268)
Résultat opérationnel courant	(1 652)	769

(*)hors coût des matières premières non stockées sauf pour Lucibel Barentin et Procédés Hallier

Le coût des marchandises vendues correspond :

- au coût d'achat des produits vendus
- ou au coût de production des produits vendus (y compris les charges de personnel des entités Lucibel Barentin et Procédés Hallier rattachables à la production)
- aux achats de matières premières non stockées pour Lucibel Barentin et Procédés Hallier
- et aux frais de transport sur achats et sur ventes.

Les charges opérationnelles comprennent l'ensemble des charges courantes à l'exception du coût des marchandises vendues.

- **Analyse du résultat EBITDA**

Les composantes du résultat EBITDA du Groupe sont présentées ci-après :

Données en milliers d'euros	2017	2016
Résultat opérationnel courant	(1 652)	769
Retraitements :		
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	428	862
Incidence des paiements en actions	260	435
EBITDA	(964)	2 066

La détérioration de l'EBITDA Groupe est essentiellement liée à la baisse de l'activité malgré les effets du plan d'efficacité opérationnel mis en place les exercices précédents qui se décline dans toutes les entités du Groupe.

- **Résultat net Groupe**

Les principales composantes du résultat sont:

Données en milliers d'euros	2017	2016
Résultat opérationnel (1)	(1 726)	(540)
Résultat financier	(92)	(315)
Impôt sur les résultats	(2)	(2)
Résultat net	(1 820)	(857)
<i>Dont part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>	<i>(1 776)</i>	<i>(995)</i>
<i>Dont part attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(44)</i>	<i>138</i>

(1) après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence

3.2 Bilan consolidé

Au 31 décembre 2017, le total du bilan consolidé s'établit à 29 272 K€ contre 28 324 K€ au 31 décembre 2016.

Eléments d'actifs

- **Actifs non courants**

Le poste « *Entités mises en équivalence* » correspond à la quote-part du Groupe dans les entités Lucibel Middle East et SLMS.

Au 31 décembre 2017, le total des actifs non courants s'établit à 12 179 K€ contre 12 181 K€ au 31 décembre 2016 et se décompose de la façon suivante :

ACTIFS – en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Ecart d'acquisition	7 740	7 740
Immobilisations incorporelles	3 639	3 627
Immobilisations corporelles	597	640
Entités mises en équivalence	-	23
Prêts et dépôts	143	149
Autres actifs long terme	59	1
Impôts différés actifs	1	1
Total des actifs non courants	12 179	12 181

- **Actifs courants**

Au 31 décembre 2017, le total des actifs courants s'élève à 17 093 K€ contre 16 143 K€ au 31 décembre 2016.

L'évolution est présentée ci-dessous :

ACTIFS – en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Stocks	4 855	4 414
Clients et comptes rattachés	5 715	5 506
Autres actifs courants	1 800	1 411
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 723	4 811
Total actifs courants	17 093	16 143

Eléments de passif

- **Capitaux propres consolidés**

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 14 896 K€ au 31 décembre 2017 à comparer à des capitaux propres de 12 155 K€ au 31 décembre 2016.

La variation des capitaux propres consolidés sur l'exercice 2017 intègre notamment la perte nette de la période à hauteur de 1 820 K€ (telle qu'elle ressort de l'état du résultat global) ainsi que le résultat de plusieurs opérations sur le capital :

- augmentation de capital suite à l'émission d'actions nouvelles en mai 2017 d'un montant brut, prime d'émission, nette de frais, incluse, de 4 247 K€ ;
- augmentation de capital intervenue en juillet 2017 suite à l'acquisition d'instruments dilutifs (AGA) ayant conduit à la création de 23 000 nouvelles actions.

- **Passifs non courants et courants**

Le total des passifs non courants et courants figurant au passif du bilan consolidé s'élève à 14 377 K€ au 31 décembre 2017, en retrait de plus de 12% par rapport au 31 décembre 2016 (16 369 K€) et se décompose comme suit :

Données en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts et dettes financières	2 319	4 103
Autres passifs non courants	37	-
Avantages au personnel	171	155
Provisions – part non courante	241	489
Impôts différés passifs		
Total des passifs non courants	2 768	4 747
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	4 639	4 512
Provisions – part courante	281	617
Fournisseurs et comptes rattachés	3 124	2 700
Dettes d'impôt	-	-
Autres passifs courants	3 564	3 593
Total des passifs courants	11 608	11 422
Total des passifs courants et non courants	14 376	16 169

Le total de l'endettement financier consolidé au 31 décembre 2017 s'établit à 6 958 K€ contre 8 615 K€ au 31 décembre 2016 et se compose de la façon suivante :

Emprunts et autres dettes financières – en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts et dettes financières	2 319	4 103
Total des emprunts et passifs financiers non courants	2 319	4 103
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	1 871	1 851
Dettes financières relatives à l'affacturage	2 766	2 661
Concours bancaires	2	-
Total des emprunts et passifs financiers courants	4 639	4 512
Total des emprunts et passifs financiers	6 958	8 615

L'évolution de ce poste au cours de l'exercice est liée principalement :

- aux remboursements des échéances d'emprunts pour 2 211 K€ ;
- l'émission de nouveaux emprunts pour 403 K€
- et à la variation des dettes financières relatives à l'affacturage.

Au 31 décembre 2016, la part non courante et courante des emprunts et dettes financières s'élève respectivement à 2 319 K€ et à 1 871 K€ (hors dette d'affacturage). A cette date, le montant des emprunts courants s'élève à 4 639 K€ dont 2 766 K€ de dette d'affacturage.

Les autres éléments de passif sont principalement constitués des dettes fournisseurs dont le montant s'établit à 3 124 K€ au 31 décembre 2017 contre 2 700 K€ au 31 décembre 2016 et des autres passifs courants et non courants dont le détail est présenté ci-dessous :

Données en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Autres dettes	37	-
Total des autres passifs non courants	37	-
Dettes sur immobilisations	17	25
Dettes fiscales et sociales	1 807	2 424
Produits constatés d'avance	248	311
Clients – avoirs à établir, avances et acomptes	1 466	299
Autres dettes	26	534
Total des autres passifs courants	3 564	3 593
Total des autres passifs non courants et courants	3 601	3 593

3.3 Liquidités et ressources en capital

La variation nette de trésorerie sur la période s'analyse de la façon suivante :

Données en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(1 730)	2 639
<i>dont capacité ou (insuffisance) d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</i>	<i>(1 003)</i>	<i>1 003</i>
<i>dont variation du Besoin en Fonds de Roulement (« BFR »)</i>	<i>(727)</i>	<i>1 638</i>
<i>dont impôt versé (remboursé)</i>	<i>-</i>	<i>(2)</i>
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(777)	(1 222)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	2 423	(534)
Incidence des variations des cours de devises	(6)	2
Variation nette de trésorerie	(90)	885

Sur l'exercice 2017, l'insuffisance d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt est de 1 003 K€, tandis qu'en 2016 l'activité du Groupe affichait une capacité d'autofinancement de 1 003 K€. Cette évolution résulte d'un niveau de perte supérieur à celui de 2016 (1 820 K€ contre une perte nette de 857 K€ sur l'année 2016).

L'année 2017 a également été marquée par le retournement du besoin de financement lié à la variation du BFR qui s'établit à (727 K€) sur l'année 2017 et qui s'analyse de la façon suivante :

Données en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Variation des stocks	(443)	774
Variation des créances clients	950	1 678
Variation des dettes fournisseurs	275	(806)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	(1 509)	(8)
Variation du BFR	(727)	1 638

En 2016, les flux nets de trésorerie relatifs aux opérations d'investissement de 777 K€ sont principalement liés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles (779 K€).

Enfin, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement intègrent essentiellement l'incidence des opérations sur capital intervenues sur l'exercice 2017, pour un montant net de frais d'émission de 4 247 K€ et des variations sur emprunts et dettes financières.

3.4 Politique d'investissement

Les montants des investissements réalisés au cours des deux derniers exercices, qui ont été financés par voie d'augmentations de capital successives, de recours à l'endettement bancaire, par l'obtention d'aides publiques et de manière moins significative par le remboursement de créances de crédit impôt recherche, sont les suivants :

Données consolidées, normes IFRS (en milliers d'euros)	Exercice 2017 12 mois	Exercice 2016 12 mois
Immobilisations incorporelles	603	318
Immobilisations corporelles	176	204
Immobilisations financières	397	61
TOTAL	1 176	583

Les investissements en immobilisations incorporelles de 603 K€ correspondent principalement aux frais de développement de nouveaux produits notamment basés sur la technologie Lifi et les luminaires circadiens pour 595 K€.

Les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à 176 K€ et sont essentiellement liés aux agencements et installations techniques et industrielles mises en place sur le site de Barentin.

Les investissements en immobilisations financières s'élèvent à 397 K€ et correspondent principalement à des variations de prêts ou dépôts de garantie.

3.5 Activité en matière de recherche et développement

L'innovation est un des axes majeurs de développement et de différenciation du Groupe.

Les équipes en charge du développement des produits, désormais principalement basées sur le site de Barentin, ont orienté leurs travaux autour des trois axes majeurs suivants :

- l'innovation technique : Lucibel assure une veille permanente sur l'arrivée de nouveaux matériaux, composants, puces LED et sous-ensembles proposés par les fabricants, avec l'objectif d'améliorer sans cesse les performances de ses produits en intégrant ou développant des technologies pertinentes pour faire face aux enjeux critiques de l'éclairage SSL (efficacité énergétique, réflexion et diffraction optique, dissipation thermique, stabilité de l'alimentation et de l'électronique embarquée...) ;
- l'innovation produit : les multiples possibilités de fonctionnalités offertes par le monde de l'électronique ouvrent autant de pistes de nouvelles applications de l'éclairage, dépassant la simple fonction de diffusion de la lumière et d'éclairage dans un lieu d'activité pour favoriser de nouveaux usages et bénéfiques pour les clients ;
- la protection de la propriété intellectuelle de Lucibel et son extension.

En 2017, les équipes de recherche et développement de la Société ont poursuivi les développements dans les domaines :

- de la transmission de l'information par la lumière en exploitant notamment les technologies VLC et LiFi ;
- de l'éclairage avec la mise au point de produits d'éclairage circadien.

Au 31 décembre 2017, le portefeuille de propriété intellectuelle du Groupe comprend 36 familles de brevets incluant 42 demandes de brevets déposées en France et en Europe. A cette date, 14 brevets français ou européens ont été délivrés ou sont en cours de délivrance. Le Groupe détient par ailleurs de nombreuses marques et noms de domaine.

4. ANALYSE DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Les données et commentaires présentés ci-après sont issus des comptes annuels de la Société.

4.1 Chiffres clés sociaux

<i>Données du compte de résultat et du bilan en milliers d'euros</i>	2017	2016
Chiffre d'affaires	6 268	12 622
Résultat exploitation	(1 480)	(292)
Résultats financier et exceptionnel	(934)	(993)
Impôts sur les bénéfices	448	380
Résultat net	(1 966)	(905)
Endettement net (courant et non courant) (*)	(907)	607
Trésorerie	431	2 195
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	(1 338)	(1 588)
Capitaux propres	13 702	11 394
dont Capital social	10 520	9 414

(*) hors Aide au Développement et à l'innovation perçue d'OSEO comptabilisée au poste « Autres fonds propres » du bilan, et hors comptes courants intragroupe

4.2 Analyse des résultats de la Société

Lucibel a enregistré en 2017 un chiffre d'affaires de 6 268 K€, en forte diminution suite à l'arrêt du dispositif des économies d'énergie (CEE) qui avait généré plus de 5,6 M€ de chiffre d'affaires en 2016. La mise en sommeil de certaines filiales non rentables en 2016 a également pesé sur le chiffre d'affaires qui est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant notamment des sources, luminaires et divers accessoires. La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits.

Les actions engagées en matière de restauration des marges et de contrôle des coûts depuis 3 ans ont permis à la Société en 2017 de limiter la perte d'exploitation à 1 480 K€, contre une perte de 292 K€ en 2016. Les charges d'exploitation ont été réduites à 9 761 K€ en 2017 contre 14 969 K€ en 2016 et comprennent les principaux postes suivants :

- Achats de marchandises et variations de stocks, constitués des achats et des variations de stocks de produits finis approvisionnés auprès de la filiale Lucibel Barentin, et d'autres fournisseurs asiatiques et européens dont le montant s'établit sur l'exercice à 3 651 K€ contre 7 054 K€ en 2016 traduisant la baisse de l'activité en 2017 ;
- Autres achats et charges externes dont le montant sur 2017 s'établit à 2 432 K€, contre 2 906 K€ en 2016. La variation tient compte de la réduction importante de certains postes tels que les loyers et les honoraires et des frais étroitement liés à l'activité (transport, apporteurs d'affaires);
- Charges de personnel qui ont atteint 2 322 K€ en 2017 contre 2 110 K€ en 2016 ;
- Dotations aux amortissements et provisions qui s'élèvent sur l'exercice écoulé à 1 238 K€ contre 2 599 K€ sur la même période en 2016 et qui intègrent, sur 2017, des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (frais de recherche et développement activés notamment) et corporelles à hauteur de 299 K€, des dotations aux provisions sur actifs circulants (stocks et créances notamment) pour 589 K€, et des dotations aux provisions pour risques pour 350 K€ ;
- Enfin, les autres postes de charges d'exploitation dont le montant s'établit à 118 K€ sur 2017 sont principalement constitués de charges d'impôts, taxes et versements assimilés et autres charges de gestion courante.

Après prise en compte des pertes financières pour 630 K€ et exceptionnelles pour 304 K€, la Société enregistre sur l'exercice 2017 une perte nette de 1 966 K€, contre une perte de 905 K€ en 2016.

4.3 Situation financière de la Société

Au 31 décembre 2017, le total du bilan s'établit à 23 814 K€ contre 22 824 K€ au 31 décembre 2016.

Il comporte, à l'actif, des actifs immobilisés à hauteur de 16 329 K€ contre 14 863 K€ au 31 décembre 2016 et des actifs circulants dont la valeur nette s'établit à 7 482 K€ au 31 décembre 2017 contre 7 948 K€ au 31 décembre 2016.

Les actifs immobilisés sont principalement constitués

- (i) d'immobilisations incorporelles dont la valeur nette au 31 décembre 2017 s'établit à 840 K€ contre 517 K€ au 31 décembre 2016
- (ii) d'immobilisations financières correspondant essentiellement à la valeur des titres de participation et des créances rattachées aux participations de la Société. La valeur nette du poste « *Immobilisations financières* » au 31 décembre 2017 s'établit à 15 359 K€ contre 14 197 K€ au 31 décembre 2016.

Enfin, les actifs circulants sont composés

- (i) des stocks dont la valeur nette s'établit à 1 267 K€ au 31 décembre 2017 contre 1 260 K€ au 31 décembre 2016 ;
- (ii) du poste « *Clients* » qui s'élève à 2 250 K€ au 31 décembre 2017 contre 1 672 K€ au 31 décembre 2016 ;
- (iii) du poste « *Autres créances* » qui s'établit à 3 462 K€ au 31 décembre 2017 contre 2 786 K€ au 31 décembre 2016 et qui intègre la valeur des divers crédits d'impôts déclarés par la Société au titre de 2016 et 2017 ainsi que des retenues de garantie constituées dans le cadre du contrat d'affacturage de la Société
- (iv) et enfin, du poste « *Valeurs mobilières de placement et disponibilités* ».

Au passif, les capitaux propres de la Société sont positifs au 31 décembre 2017 à hauteur de 13 702 K€ contre 11 394 K€ au 31 décembre 2016. Ils comprennent un capital social de 10 520 K€. La variation du poste « *Capitaux propres* » sur l'exercice écoulé intègre les incidences

- (i) de l'augmentation du capital clôturée en mai 2017 ;
- (ii) des exercices des instruments dilutifs intervenus en cours de l'année 2017
- (iii) et de la perte nette enregistrée sur 2017 à hauteur de 1 966 K€.

Enfin, les autres postes de passif s'élèvent à 10 111 K€ au 31 décembre 2017 contre 11 430 K€ au 31 décembre 2016. Les principales variations constatées sur l'exercice écoulé portent sur les postes suivants :

- Autres fonds propres présentant un solde de 408 K€ au 31 décembre 2017 contre 588 K€ au 31 décembre 2016 suite au remboursement d'une partie des avances conditionnées ;
- Provisions pour risques et charges présentant un solde de 1 623 K€ au 31 décembre 2017 contre 1 249 K€ au 31 décembre 2016 incluant des provisions pour risque filiales à hauteur de 1 200 K€ ;
- Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit dont l'encours restant dû au 31 décembre 2017 s'établit à 1 338 K€ contre 1 558 K€ au 31 décembre 2016 ;
- Emprunts et dettes financières diverses auprès du groupe pour un montant de 4 610 K€ au 31 décembre 2017 contre 4 604 K€ au 31 décembre 2016 ;
- Dettes fournisseurs qui s'élèvent à 1 475 K€ au 31 décembre 2017 contre 2 074 K€ au 31 décembre 2016 ;
- Enfin, le montant des autres dettes s'établit au 31 décembre 2017 à 269 K€ contre 781 K€ au

31 décembre 2017. Au 31 décembre 2016 ce poste incluait une avance de trésorerie de 300 K€ qui a été soldée dans le cadre du rachat du site de Barentin.

4.4 Autres informations sur la Société

- **Conséquences sociales de l'activité**

Au 31 décembre 2017, l'effectif total hors personnel mis à disposition de la Société s'élève à 26 contre 28 au 31 décembre 2016.

L'horaire hebdomadaire de travail est fixé à 39 heures, la différence entre cet horaire et les 35 heures étant constatée sous la forme d'heures supplémentaires.

Au cours de l'exercice 2017, la Société a veillé à contenir dans des limites raisonnables les niveaux et l'évolution des rémunérations de ses salariés. Elle a consenti parfois à des augmentations de salaires individuelles pour retenir ou récompenser certains de ses collaborateurs. Ces augmentations sont intervenues dans le cadre de discussions individuelles, au cas par cas, et non dans le cadre de négociations collectives.

La Société a également veillé à ce que son organisation respecte les règles en matière de conditions d'hygiène et de sécurité.

En termes de politique salariale, la Société entend mettre en œuvre un juste milieu entre les rémunérations fixes et les parts variables. Cette politique devra tenir compte des contraintes imposées par l'application de la convention collective applicable et des acquis des salariés concernés.

Enfin, et afin d'inciter ses collaborateurs à donner en permanence le meilleur de leurs possibilités et d'attirer de nouvelles compétences, les actionnaires de la Société ont approuvé la mise en place d'un programme d'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2017, la Société n'a pas mis en place d'accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise. Nous vous précisons que la participation des salariés au capital de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce est égale à 0 au 31 décembre 2017.

- **Rachat d'actions par la Société**

En application de l'article L.225-211 du code de commerce, nous vous communiquons ci-dessous les opérations effectuées par la Société sur ses titres :

	Nombre d'actions achetées	Nombre actions vendues	Cours moyen d'achat (€)	Cours moyen de vente (€)	Frais de négociation (€)	Nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture	Valeur nominale (€)	Valeur au cours d'achat des actions détenues à la clôture
Contrat de liquidité	91 135	92 764	3,64	3,23	15 000	-	1,00	-
Autres	-	-	2,78	-	-	16 868	1,00	46 968
Total	91 135	92 764		3,23	15 000	16 868	1,00	46 968

Le contrat de liquidité a été dénoncé en octobre 2017 et a pris fin le 15 décembre 2017. Les 16 868 titres restants ont été transférés sur le compte titres de la Société.

- **Dépenses non déductibles fiscalement**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société n'a pas engagé de charges non déductibles fiscalement telles que visées aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

5. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

5.1 Evolution récente

En mars 2017, à l'occasion de la présentation de ses résultats annuels, le Groupe a annoncé la création de deux *Business Units*. La Business Unit « *Lighting* », qui regroupe l'ensemble des activités éclairage du Groupe, y compris Cordel, Procédés Hallier et le site industriel de Lucibel Barentin, a démontré sa rentabilité en 2017. Elle est désormais placée sous la responsabilité de Yves-Henry Brepson, nommé Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration du 15 mars 2017. Les missions qui lui ont été confiées à cette occasion sont les suivantes :

- développer l'approche "projet" en s'appuyant sur des partenaires puissants comme Schneider Electric et Nexity ;
- assurer la montée en gamme progressive avec les produits premium "Made in Barentin" et développer le site industriel de Barentin afin qu'il réponde au mieux aux demandes spécifiques des clients et qu'il constitue un avantage concurrentiel décisif ;
- étendre l'offre « éclairage » à des secteurs connexes tels que les boutiques et hôtels de luxe ou les entrepôts ;
- exploiter le potentiel des technologies développées par le Groupe, et notamment les offres VLC/LiFi.

Parallèlement, le Groupe a choisi de regrouper les activités en lien avec l'innovation au sein de la Business Unit « *Interactive Technologies* », placée sous la responsabilité d'Edouard Lebrun, également nommé Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration du 15 mars 2017. Cette Business Unit est chargée du développement et de la commercialisation de toutes les solutions innovantes proposées par le Groupe et plus spécifiquement :

- les solutions utilisant la technologie VLC (Visible Light Communication) : transmission unidirectionnelle de données, à bas débit, permettant d'effectuer de la géolocalisation intérieure ;
- les solutions utilisant la technologie LiFi (Light Fidelity) : transmission bidirectionnelle de données, à haut débit, permettant d'accéder à internet par la lumière ;
- les autres solutions innovantes sur lesquelles le Groupe travaille, telles que LuciConnect ou les éclairages circadiens, dont le lancement commercial a eu lieu en novembre 2017

Par ailleurs, afin de couvrir les besoins de financement de ses activités et notamment les investissements liés au développement de sa Business Unit *Interactive Technologies*, le Groupe Lucibel a décidé de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ce qui a permis la création de 1.082.645 actions nouvelles, au prix de 4,1€ l'une, prime d'émission incluse, représentant une souscription d'un montant total brut de 4.438.845 €. La réalisation de cette augmentation de capital qui a été souscrite plus de 2 fois, a été constatée par le Conseil d'administration du 2 mai 2017,

5.2 Evènements postérieurs à la clôture

• Acquisition du site de Barentin

En date du 15 février 2018, la Société est devenue propriétaire du site de production et d'assemblage de Barentin qui s'étend sur une surface totale de 4,5 hectares sur lesquels sont construits 12 400 m² de bâtiments (bureaux, ateliers, entrepôts). La société a acquis ce site, situé à proximité de Rouen, au prix de 1,6 M€ mais en vertu d'accords spécifiques n'a payé que 0,7 M€.

• Dissolution par transmission universelle de patrimoine de Lucibel Barentin

La société Lucibel SA en sa qualité d'associé unique, a décidé la dissolution anticipée de sa filiale Lucibel Barentin et constaté la réalisation effective de la dissolution de la société Lucibel Barentin à compter du 3 janvier 2018.

- **Transfert au sein de Lucibel de l'activité SLMS**

Afin d'accélérer les développements de sa technologie VLC (*Visible Light Communication*), le Groupe LUCIBEL a décidé d'intégrer, au 1^{er} janvier 2018, au sein de sa *Business Unit Interactive Technologies*, les 4 salariés de SLMS, joint-venture constituée avec Schneider Electric en 2015, pour développer et promouvoir le VLC. Cette technologie de communication par la lumière offre une double fonctionnalité : en localisant très précisément un client équipé d'un *smartphone*, elle permet l'envoi d'informations contextualisées qui vont enrichir le parcours client dans un magasin et augmenter le taux de transformation client dans le point de vente. La technologie VLC offre également la possibilité de géolocaliser un utilisateur à l'intérieur d'un bâtiment (gare, aéroport, immeuble de bureaux) ou d'un centre commercial, afin de lui offrir un service de guidage intérieur complémentaire aux services de géolocalisation déjà existants (GPS, Googlemap, ...) qui, eux, ne sont fonctionnels qu'en extérieur.

5.3 Perspectives

Pour 2018, le Groupe a identifié plusieurs axes de développement pour sa *Business Unit Lighting*, notamment:

- **La poursuite du développement de nouveaux segments de marché : en 2017, Cordel s'est** positionnée sur la rénovation de l'éclairage d'entrepôts. Ainsi, Cordel a, d'ores et déjà, installé ses solutions d'éclairage dans 3 entrepôts depuis le début de l'année 2018 et d'autres dossiers sont à l'étude. Procédés Hallier, dont l'expertise acquise dans le monde de la muséographie est reconnue, dispose d'un avantage compétitif auprès des hôtels et boutiques de luxe, dont les contraintes et les exigences sont très proches de celles des musées.
- **La *Business Unit Lighting* profite de toutes les innovations du Groupe. Par exemple,** Cordel présente à ses clients, grandes enseignes nationales, la technologie VLC (*Visible Light Communication*) qui permet d'envoyer à un client présent dans un point de vente du contenu ciblé, via son *smartphone*. De la même façon, Procédés Hallier a intégré cette technologie VLC dans son offre et un premier projet est en cours de réalisation. Les avancées technologiques de Lucibel sont ainsi immédiatement portées par les équipes commerciales de la *Business Unit Lighting*, à savoir le LiFi et Cronos, luminaire circadien.

En 2018, la *Business Unit Interactive Technologies* va accélérer son développement avec notamment la mise sur le marché, en septembre 2018, de la 2^{ème} génération de sa solution LiFi. Le groupe Lucibel reste pionnier sur cette technologie, en l'ayant commercialisée auprès d'environ soixante-dix clients dans des environnements très divers (banques, industries, hôpitaux, sièges sociaux d'entreprise, ...). Parmi les premiers clients de cette solution « LiFi by Lucibel » figurent Arkea Crédit Mutuel, Orange, Thales, Alstom, GRT Gaz, SNCF, Citelum et Nexity.

Les clients sont unanimes sur les bénéfices apportés par cette solution qui permet, notamment, une grande sécurité dans l'échange des données. La 2^{ème} génération de cette solution LiFi présentera des performances techniques améliorées et un prix de commercialisation qui permettra d'initier des déploiements sur les installations pilotes réalisées avec la 1^{ère} génération « LiFi by Lucibel ».

Le Groupe continue à travailler sur les nombreux cas d'usage dans lesquels cette technologie pourrait s'intégrer. Par exemple, en permettant une localisation précise jusqu'au cm, le LiFi s'avère être une solution pertinente pour les acteurs de la logistique qui souhaitent étendre l'utilisation de la robotique à la gestion de leurs entrepôts. Au-delà de ces cas d'usage, la technologie LiFi pourra être amenée à jouer un rôle majeur dans le développement de « l'Internet des Objets » (IoT : Internet of Things).

La *Business Interactive Technologies* intègre également l'activité Line 5 qui commercialise, par le biais d'un réseau de vente directe, des produits cosmétiques utilisant la technologie LED. Cette activité enregistre une très forte croissance de ses ventes (plus de 60% de croissance sur 2017), tendance confirmée sur le 1^{er} trimestre 2018. Au cours du 2^{ème} trimestre 2018, Line 5 va élargir son offre en mettant sur le marché Hypnos, le 1^{er} luminaire d'aide à l'endormissement. Conçu avec des médecins, Hypnos favorise la sécrétion de mélatonine, hormone du sommeil, en fin de journée ce qui permet de faciliter l'endormissement et d'améliorer la qualité du sommeil. Cette innovation devrait encore soutenir la croissance de cette activité, qui vise plus d'1 M€ de chiffre d'affaires sur 2018.

- **Financements** : Pour couvrir le financement de ses activités au cours des douze prochains mois, le Groupe étudie plusieurs solutions de financement (dette bancaire, émission d'actions ou d'obligations, cession d'actifs immobiliers, financements divers).

6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

6.1 Mouvements de participation et sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation de la Société comprend ainsi 11 filiales contrôlées majoritairement par la Société et 2 entités (SLMS et Lucibel Middle East) mises en équivalence.

6.2 Analyse des résultats des filiales

- **Filiales de distribution**

Cordel SAS

La société Cordel SAS, filiale à 100% (à travers la holding Cordel Développement) de la Société, est un acteur important en France dans le domaine de l'éclairage pour magasins qui a réalisé un chiffre d'affaires de 11 190 K€ en 2017 et qui, compte tenu d'un contexte de marché complexe et d'événements exceptionnels a enregistré une perte nette de 39 K€, en amélioration par rapport à la perte de 279 K€ réalisée en 2016.

Procédés Hallier

Cette filiale, détenue à 100% par la Société depuis le 30 décembre 2013 commercialise des solutions d'éclairage à destination des musées et enseignes de luxe. En 2017, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2.157 K€ et généré un bénéfice net de 554 K€.

Citéclair

Cette filiale, détenue à 20% par la Société depuis septembre 2016, a pour objet la commercialisation des solutions d'éclairage à destination des collectivités publiques. La société s'est désengagée de cette filiale.

Line 5

Créée en novembre 2014, cette filiale, détenue à 100% par la Société, est spécialisée dans la commercialisation, à travers des canaux de vente directe (B to C) de produits LED avec des applications cosmétiques. En 2017, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'élève à 657 K€, en forte progression par rapport à 2016 (+60%), ce qui a permis de réduire la perte nette à 42 K€ contre une perte nette de 211 K€ en 2016.

Lucibel Benelux

Cette filiale constituée en 2010 et détenue à 100% par la Société, abritait jusqu'au 31 décembre 2017 la force de vente de Lucibel sur la zone Benelux dont le coût direct était entièrement refacturé à Lucibel SA. Lucibel SA comptabilise dans ses comptes le chiffre d'affaires généré par cette force de vente. Le résultat net de cette société est une perte de 1 K€ en 2017. Il n'y a plus d'activité sur cette société en 2018.

Lucibel Suisse

Lucibel Suisse, détenue à 100% par la Société, est une société mise en sommeil depuis le dernier trimestre 2016. Aucune vente n'a été enregistrée sur l'exercice et une perte de 30 K€ a été comptabilisée.

Lucibel Middle East

Lucibel Middle East (Emirats Arabes Unis) est une filiale détenue par la Société à hauteur de 40%, depuis juillet 2016. Cette filiale a subi le ralentissement économique sur la zone du Moyen Orient et a enregistré en 2017 une perte de 522 K€ incluant des pertes de change à hauteur de 204 K€. Des actions correctives ont

été apportées en 2017 avec une nouvelle équipe dirigeante confiante pour un retour à la rentabilité dès 2018.

Lucibel Asia

La Société a mis en sommeil sa filiale début 2016 en concluant un accord avec un distributeur local lui permettant notamment de ne plus supporter le moindre coût fixe. Lucibel Asia est en liquidation depuis le 31 octobre 2017. Les opérations de clôture ont conduit à enregistrer un profit de 282 K€ lié à des abandons de créances reçus de Lucibel SA.

Diligent Factory (Chine)

L'activité de cette filiale, constituée en 2010 et détenue à 100% par Lucibel, est demeurée concentrée sur son activité de support du sourcing de composants et de produits en Asie ainsi que de contrôle qualité. Dans ce contexte, cette filiale a enregistré une perte nette de 5 K€.

LuciConnect

Le premier exercice de cette filiale a permis de mettre au point l'offre LuciConnect, de la tester dans un showroom à Barentin et de démarcher les premiers bureaux d'étude. La société enregistre une perte de 75K€.

- **Filiales de production/ Services/ Distribution et holding**

Cordel Développement

Cette filiale, détenue à 100% par la Société depuis mars 2013, est une société holding dont le principal actif est constitué de 100% des actions de la société Cordel. Sans activité commerciale, Cordel Développement porte deux emprunts bancaires contractés en 2011 pour financer le rachat des titres de Cordel. En 2017, Cordel Développement a enregistré une perte nette de 94 K€, essentiellement constituée de charges financières.

Lucibel Barentin

Créée en juin 2014, cette filiale, détenue à 100% par Lucibel est en charge du développement, de l'industrialisation et de l'assemblage de solutions d'éclairage LED à fort niveau de différenciation pour l'ensemble des entités du Groupe ainsi que de la logistique pour Lucibel SA. Cette société, a enregistré en 2017 un chiffre d'affaires de 2.305 K€, essentiellement constitué de ventes intra-groupe et une perte nette de 243 K€.

6.3 Tableau des filiales et des participations

Nous vous prions de vous reporter à la note 29 de l'annexe aux comptes annuels 2017 de la Société.

7. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017, de constater d'une part que la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à la somme de 1 966 152,16 € (un million neuf cent soixante-six mille cent cinquante-deux euros et 16 cents) et d'affecter ladite perte au compte report à nouveau, qui présentera, après l'affectation du résultat proposée, un solde débiteur de 37 766 367,94 € (trente-sept millions sept-cent soixante-six mille trois cent soixante-sept euros et 94 cents).

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

8. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les conventions réglementées qui sont reprises dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Suite aux modifications législatives, ce rapport ne prend pas en compte les conventions entre la Société et ses filiales détenues à 100%.

9. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

9.1 Montant et structure du capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social de Lucibel s'élève à 10 519 961 euros, divisé en 10 519 961 actions entièrement souscrites et libérées et de même catégorie, d'une valeur nominale de 1 euro par action.

A cette date, le capital de la Société se répartit de la façon suivante (base non diluée) :

Actionnaires	Base non diluée			
	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote théoriques	Nbr de droits de vote exerçable en AG	% de droits de vote réels
Etoile Finance (société holding) et famille Granotier	1 658 656	15,77%	1 658 656	15,79%
Aster Capital	1 023 661	9,73%	1 023 661	9,75%
Autres actionnaires (dont dirigeants et salariés)	7 820 776	74,34%	7 820 776	74,46%
Action auto-détenues	16 868	0,16%	0	0,00%
TOTAL	10 519 961	100,00%	10 503 093	100,00%

La Société n'a pas connaissance de l'existence d'autres porteurs détenant plus de 5% du capital. Aucune action ne dispose à la clôture de l'exercice d'un droit de vote double.

9.2 Titres non représentatifs de capital

Au 31 décembre 2017, la Société n'a émis aucun titre non représentatif de capital.

9.3 Capital autorisé mais non émis, engagement d'augmentation de capital

Le tableau ci-après récapitule la situation des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières en vigueur à ce jour, telles qu'elles résultent des assemblées générales réunies respectivement le 19 juin 2015, 20 juin 2016 et 15 mai 2017:

Numéro de la résolution et date de l'AGM	Délégation au conseil d'administration pour augmenter le capital social par :	Date de l'autorisation/ date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou % du capital)	Prix d'émission	Utilisation à ce jour		Autorisation résiduelle à ce jour
					Date de l'utilisation par le conseil d'administration	Montant (€)	
12 (AGM 15/05/2017)	Augmentation de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	15/05/2017 15/07/2019 (26 mois)	6.000.000 € (1)	-	-	-	6.000.000 €
13 (AGM 15/05/2017)	Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	15/05/2017 15/07/2019 (26 mois)	6.000.000 € (1)	-	-	-	6.000.000 €
14 (AGM 15/05/2017)	Autorisation d'avoir recours à une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (placement privé) pour mettre en œuvre la treizième résolution	15/05/2017 15/07/2019 (26 mois)	20% du capital par période de 12 mois (1)	-	-	-	20% du capital par période de 12 mois (1)
15 (AGM 15/05/2017)	Autorisation d'augmenter, conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des 12 ^{ème} , 13 ^{ème} , et 14 ^{ème} résolutions	15/05/2017 15/07/2019 (26 mois)	6.000.000 € (1)	-	-	-	6.000.000 €
16 (AGM 15/05/2017)	Emission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce	15/05/2017 15/07/2019 (26 mois)	5% du capital social	-	-	-	5% du capital social
17 (AGM 15/05/2017)	Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire	-	6.000.000 €	-	-	-	6.000.000 €
18 (AGM 15/05/2017)	Emission de BSPCE, avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce	15/05/2017 15/11/2018 (18 mois)	200.000€	-	-	-	
19 (AGM 15/05/2017)	Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	15/05/2017 15/11/2018 (18 mois)	10.000.000 €	-	-	-	10.000.000 €

(1) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 6.000.000 €.

Numéro de la résolution et date de l'AGM	Délégation au conseil d'administration pour augmenter le capital social par :	Date de l'autorisation/ date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou % du capital)	Prix d'émission	Utilisation à ce jour		Autorisation résiduelle à ce jour
					Date de l'utilisation par le conseil d'administration		
20 (AGM 15/05/2017)	Autorisation à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	15/05/2017 15/05/2019 (24 mois)					
14 (AGM 20/06/2016)	Emission de BSPCE, avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce	20/06/2016 20/12/2017 (18 mois)	500.000 €	2,02€ 4,55€	07/07/2016 15/03/2017	170.000 134.000	330.000 196.000
15 (AGM 20/06/2016)	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit de salariés ou mandataires éligibles conformément à l'article L225-197-1 du code de Commerce	20/06/2016 20/08/2019 (38 mois)	5% du capital social à la date de leur attribution	2,02€ 4,55€	07/07/2016 15/03/2017	54.000 24.960	
22 (AGM 19/06/2015)	Augmentation de capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L.225-130 du Code de commerce	19/06/2015 19/08/2017 (26 mois)					

⁽¹⁾Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 6.000.000 €.

9.4 Autres titres donnant accès au capital

- **Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE »)**

Au 31 décembre 2017, le nombre de BSPCE attribués par le conseil d'administration dans le cadre des programmes autorisés par les actionnaires depuis la constitution de la Société et non annulés s'établit à 872 584, donnant le droit de souscrire à 872 584 actions nouvelles de la Société au prix moyen de 4,89 euros par action. A cette date, 392 375 actions peuvent être souscrites suite à l'exercice de bons attribués au cours des années 2013 à 2015 à un prix moyen de 6,91 euros par action. Au risque de devenir caducs, les bons attribués dans le cadre de ces plans doivent être exercés dans un délai de 5 ans à compter de l'attribution des bons et sous conditions de présence du salarié dans l'entreprise pour les BSPCE attribués à partir du Conseil d'administration du 6 avril 2016.

- **Options de souscription d'actions**

Au 31 décembre 2017, le nombre d'options de souscription attribuées par le Conseil d'administration dans le cadre des programmes autorisés par les actionnaires depuis la constitution de la Société et non annulés s'établit à 93 750, donnant le droit de souscrire à 93.250 actions nouvelles de la Société au prix moyen de 6,23 euros par action. A cette date, 89 500 options attribuées au cours des années 2011 à 2015 sont exerçables, donnant le droit de souscrire à 89 500 actions de la Société à un prix de 6,33 euros par action. Au risque de devenir caduques, les options attribuées dans le cadre de ces plans devront être exercées dans un délai de 7 ans à compter de leur attribution.

- **Attributions gratuites d'actions (« AGA »)**

Au 31 décembre 2017, le nombre d'AGA attribuées par le Conseil d'administration dans le cadre des programmes autorisés par les actionnaires en cours d'acquisition et non annulées s'établit à 23 460, donnant le droit de souscrire à 23 460 actions nouvelles de la Société. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à deux ans, soit jusqu'au 15 mars 2019. Les dites actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période de conservation d'une année supplémentaire, soit le 15 mars 2020.

10. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

10.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration

La Société est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration. Elle est régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par ses statuts.

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée des fonctions d'administrateur est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Ils sont toujours rééligibles.

Le Conseil d'administration a opté, depuis la constitution de la Société, pour la non-dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

A la date d'approbation par le Conseil d'administration du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de sept membres dont six administrateurs personnes physiques et un administrateur personne morale, un administrateur ayant donné sa démission à l'issue du Conseil d'administration du 6 juillet 2017 :

Prénom, nom et adresse professionnelle	Fonction au sein du conseil d'administration	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat : assemblée statuant sur les comptes de l'année	Principale fonction exercée dans la Société	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
Frédéric Granotier (Lucibel SA 9, avenue Edouard Belin 92500 Rueil Malmaison)	Président	22 octobre 2009 Président depuis le 24 novembre 2009	31 décembre 2020	Directeur Général	En dehors du Groupe : Gérant d'Etoile Finance SARL Vice-président du Conseil de surveillance de la société Younited Credit Président de MUTUM SAS Au sein du Groupe : Administrateur de Lucibel Benelux et de SLMS Gérant de la société Line 5 Représentant de Lucibel SA, Président de Cordel Développement SAS, Cordel SAS, Procédés Hallier SAS et Lucibel Barentin SAS
Mark Fouquet (16 avenue des 27 Martyrs 78400 Chatou)	Administrateur indépendant	Nommé statutairement en 2008	31 décembre 2017	Néant	En dehors du Groupe : Gérant de la société Simpl-Fi Administrateur de Guerbet SA
Eléonore Joder (13, avenue Engrand, 78600 Maisons-Lafitte)	Administrateur indépendant	25 mai 2010	31 décembre 2018	Néant	En dehors du Groupe : Membre du conseil de surveillance de la société Younited Credit Administrateur de Gascogne SA et de Trapil SA
Nicolas Reboud (45 rue de Richelieu 75001 Paris)	Administrateur	29 juin 2012	31 décembre 2017	Néant	En dehors du Groupe : Gérant d'Arceus Finance France SARL
Catherine Coulomb (36-38 Avenue Kleber 75016 Paris)	Administrateur indépendant	20 février 2014 (Cooptation)	31 décembre 2017	Néant	En dehors du Groupe : Présidente d'Elemic2 Conseil SAS
François-Xavier Oliveau (7 rue des Deux cousins 78150 Le Chesnay)	Administrateur	19 juin 2015	31 décembre 2020	Néant	En dehors du Groupe : Membre du comité stratégique de Jaiye SAS

Prénom, nom et adresse professionnelle	Fonction au sein du conseil d'administration	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat : assemblée statuant sur les comptes de l'année	Principale fonction exercée dans la Société	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
Aster Capital Partners SAS représenté par Jean-Marc Bally (7 boulevard Malesherbes 75008 Paris)	Administrateur	29 juin 2012	31 décembre 2017	Néant	<p>En dehors du Groupe : Président de la société Aster Capital Partners SAS</p> <p>Administrateur de Connectblue AB, Suède Représentant permanent de la société Aster Capital Partners SAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux Conseils d'administration des sociétés : Jet Metal Technologies SAS, Ordinal Software SA, Solairedirect SA, Hightech Bio Activities SA, Casanova SAS, Next generation cooling Ltd, Power-to-Gas Invest GmbH ; - au Comité stratégique des sociétés Optireno SAS, MGF SAS (Easybike Group), et the COSMO Company SAS, Joul SAS (ekWateur), Efcia SAS (ex EcoGTB) ; - au Comité d'Administration de Finalcad SAS ; - au Comité de suivi de Immo Digital Services (Habiteo) ; - au Conseil de surveillance des sociétés Tronics Microsystems SA, Teem Photonics SA ; - en tant qu'Observateur aux Conseils d'administration des sociétés Agilence Inc, Digital Lumens Inc., Fludicon GmbH, Iceotope Group Ltd.

10.2 Direction générale

A la date du présent rapport, la direction générale de la Société est composée comme suit :

Prénom, nom et adresse professionnelle	Mandat	Principale fonction hors de la Société	Date de première nomination	Echéance du mandat
Frédéric Granotier (Lucibel SA 9, avenue Edouard Belin 92500 Rueil Malmaison)	Président– Directeur Général	Gérant de la société Etoile Finance SARL	24 novembre 2009	Echéance de son mandat d'administrateur (à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020)
Yves-Henry BREPSON (Lucibel SA 9, avenue Edouard Belin 92500 Rueil Malmaison)	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué de Procédés Hallier et Lucibel Barentin	15 mars 2017	15 septembre 2018
Edouard LEBRUN (Lucibel SA 9, avenue Edouard Belin 92500 Rueil Malmaison)	Directeur Général Délégué	-	15 mars 2017	15 septembre 2018

Messieurs Edouard Lebrun et Yves Henry Brepson ont été nommés par le Conseil d'administration du 15 mars 2017 Directeurs Généraux Délégués.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Les décisions du conseil

d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers. Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

10.3 Rémunérations et avantages de chaque dirigeant mandataire social

Le versement total ou partiel des rémunérations variables cibles des dirigeants mandataires sociaux est soumis à l'appréciation du Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations.

Le Comité des rémunérations, puis le Conseil d'administration, apprécie l'atteinte ou non par chaque dirigeant des objectifs fixés, qui sont liés à la performance individuelle du dirigeant et à celle du Groupe, au regard des critères suivants : le respect du résultat par rapport au budget, la capacité à faire évoluer l'outil industriel, l'obtention de nouveaux financements et la notoriété générale du Groupe.

Rémunérations du Président-Directeur Général

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)				
Frédéric GRANOTIER	Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Président-Directeur Général				
Rémunération fixe	109 600	109 600	109 600	109 600
Rémunération variable	100 000	- (2)	-	95 000 (3)
Rémunération indirecte (1)	150 000	150 000	150 000	150 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	359 600	259 600	259 600	354 600

(1) Correspond aux honoraires versés par la Société à la société Etoile Finance, société holding familiale contrôlée par Monsieur Frédéric Granotier, dans le cadre de la convention de prestations de services de conduite et d'animation de la politique générale de la Société et de ses orientations stratégiques conclue avec la Société.

(2) Au titre de l'exercice 2015

(3) Au titre de l'exercice 2016

En complément à ces rémunérations, Monsieur Frédéric Granotier a bénéficié d'attributions de BSPCE de la Société détaillées ci-dessous :

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à M. Frédéric GRANOTIER par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat						
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des BSPCE (en €) ⁽¹⁾	Nombre de BSPCE attribués	Prix d'exercice (en €)	Période d'exercice
Plan n°2	27/05/2011	07/12/2011	31.728	30.000	5,00	(2) (3)
Plan n°2	27/05/2011	09/02/2012	44.216	20.000	6,50	(2)
Plan n°4	27/06/2013	04/07/2013	56.060	20.000	7,50	(2)
Plan n°5	07/03/2014	07/03/2014	59.800	20.000	9,50	(2)
Plan n°7	20/06/2016	07/07/2016	31.075	50.000	2,02	(4)
Plan n°7	20/06/2016	15/03/2017	136 500	30.000	4,55	(5)
TOTAL				170.000		

- (1) Selon la méthode retenue pour l'établissement des comptes consolidés en IFRS (IFRS 2).
- (2) 50% des droits deviennent exerçables à l'issue d'une période de 24 mois après la date d'attribution des BSPCE ; le solde des droits (50%) devenant exerçables à l'issue d'une période de 36 mois après la date d'attribution.
- (3) Les BSPCE n'ayant pas été exercés avant le terme du délai de 5 années d'exerçabilité, ont été annulés.
- (4) Les BSPCE sont devenus exerçables à l'issue du Conseil d'administration du 15/03/2017 qui a arrêté les comptes consolidés 2016, l'objectif d'EBITDA Groupe ayant été dépassé.
- (5) Les BSPCE ont été annulés, les critères d'attribution n'ayant pas été atteints

Directeur Général Délégué en charge de la BU Lighting

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)				
Yves-Henry BREBSON ⁽¹⁾ Directeur Général Délégué	Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	95 651	95 651
Rémunération variable	-	-	21 666	-
Rémunération indirecte	-	-	15 000	15 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	2 717	2 717
TOTAL	-	-	135 034	113 368

- (1) Monsieur Yves-Henry BREPSON a été nommé Directeur Général Délégué en date du 15 mars 2017.

En complément à ces rémunérations, Monsieur Yves Henry BREPSON a bénéficié d'attributions de BSPCE et d'Actions Gratuites de la Société détaillées ci-dessous :

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à M. Yves-Henry BREPSON par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat						
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des BSPCE (en €) ⁽¹⁾	Nombre de BSPCE attribués	Prix d'exercice (en €)	Période d'exercice
Plan n°7	20/06/2016	15/03/2017	136 500	30.000	4,55	⁽²⁾
TOTAL				30.000		

- (1) Selon la méthode retenue pour l'établissement des comptes consolidés en IFRS (IFRS 2)
- (2) 50% des droits deviennent exerçables à l'issue d'une période de 24 mois après la date d'attribution des BSPCE ; le solde des droits (50%) devenant exerçables à l'issue d'une période de 36 mois après la date d'attribution sous conditions de présence dans la société.

Attribution d'Actions Gratuites (AGA) à M. Yves-Henry BREPSON par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat						
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des AGA (en €) ⁽¹⁾	Nombre de AGA attribuées	Prix d'exercice (en €)	Période d'exercice
Plan n°2	20/06/2016	15/03/2017	31 643	7 660	-	⁽²⁾
TOTAL				7 660		

- (3) Selon la méthode retenue pour l'établissement des comptes consolidés en IFRS (IFRS 2)
- (4) La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 2 ans, soit du 15 mars 2017 au 15 mars 2019 et la période de conservation a été fixée à un an, soit du 15 mars 2019 au 15 mars 2020. Les dites actions seront effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition sous réserve de sa présence dans l'entreprise à cette date.

Directeur Général Délégué en charge de la BU Interactive Technologies

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)				
Edouard LEBRUN ⁽¹⁾ Directeur Général Délégué	Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	66 172	66 172
Rémunération variable	-	-	6 000	24 000 ⁽²⁾
Rémunération indirecte	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	926	926
TOTAL	-	-	73 098	91 098

- (1) Monsieur Edouard Lebrun a été nommé Directeur Général Délégué en date du 15 mars 2017.
- (2) Au titre de son activité en 2016

En complément à ces rémunérations, Monsieur Edouard LEBRUN a bénéficié d'attributions d'Actions Gratuites de la Société détaillées ci-dessous :

Attributions d'Actions Gratuites (AGA) attribués à M. Edouard LEBRUN par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat						
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des AGA (en €) ⁽¹⁾	Nombre de AGA attribuées	Prix d'exercice (en €)	Période d'exercice
Plan n°2	20/06/2016	15/03/2017	10 327	2 500	-	⁽²⁾
TOTAL				2 500		

- (1) Selon la méthode retenue pour l'établissement des comptes consolidés en IFRS (IFRS 2)
- (2) La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 2 ans, soit du 15 mars 2017 au 15 mars 2019 et la période de conservation a été fixée à un an, soit du 15 mars 2019 au 15 mars 2020. Les dites actions seront effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition sous réserve de leur présence dans l'entreprise à cette date.

Ancien dirigeant : Directeur Général Délégué en charge des Finances

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)				
Gilles AUBAGNAC ⁽¹⁾ Directeur Général Délégué	Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 732	18 732	-	-
Rémunération variable	-	50 000 ⁽²⁾	-	-
Rémunération indirecte ⁽³⁾	21 073	21 073	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	10 870	10 870 ⁽⁴⁾
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	39 805	89 805	10 870	10 870

- (1) Monsieur Gilles Aubagnac a été nommé Directeur Général Délégué en date du 24 mars 2015 et a démissionné de ses fonctions le 15 janvier 2016.
- (2) Au titre de l'exercice précédent
- (3) Rémunération d'un mandat de Directeur Général d'une filiale
- (4) Au titre d'une indemnité transactionnelle

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux excepté pour Monsieur BREPSON, Directeur Général Délégué de Lucibel SA et Procédés Hallier en cas de révocation sans juste motif ou de non-renouvellement de mandat à son échéance. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

Enfin, le Conseil d'administration du 3 avril 2018 a décidé de ne pas allouer de jetons de présence aux administrateurs de la Société pour l'exercice 2017.

10.4 Opérations sur titres réalisées par les directeurs généraux et administrateurs

Acquisitions /Exercices

DECLARANT	INSTRUMENT FINANCIER	VOLUME	PRIX UNITAIRE	MONTANT DE L'OPERATION
Yves-Henry BREPSON	Actions	11 467	4,2022	48 187 €

Cessions

DECLARANT	INSTRUMENT FINANCIER	VOLUME	PRIX UNITAIRE (en €)	MONTANT DE L'OPERATION
Frédéric GRANOTIER (inclus sa famille et Etoile Finance)	DPS	1 762 242	0,02214081	39 017 €
Frédéric GRANOTIER (inclus sa famille et Etoile Finance)	Actions	290 840	3,934046	1 144 178 €
François-Xavier OLIVEAU	Actions	13 000	3,89977	50 697 €

10.5 Comité d'audit

Le Conseil d'administration réuni en date du 23 juin 2015 a décidé de mettre en place un Comité d'audit composé de deux membres : Madame Eléonore Joder, membre du Conseil d'administration de Lucibel, administrateur indépendant, et le fonds Aster Capital, représenté par Monsieur Jean-Marc Bally, membre du Conseil d'administration de Lucibel. Le Comité d'audit est chargé notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- et, de manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le Comité d'audit se réunit au moins deux fois par an, selon un calendrier fixé par son président, pour examiner les comptes consolidés annuels et semestriels, sur un ordre du jour arrêté par son président. Il peut se réunir aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du Conseil d'administration de la Société.

Le Comité d'audit s'est réuni le 22 septembre 2017 afin d'examiner les comptes consolidés semestriels arrêtés au 30 juin 2017 et le 27 mars 2018 dans le cadre de l'examen des comptes consolidés annuels arrêtés le 31 décembre 2017.

10.6 Conventions (article L.225-37-4 2° du code de commerce)

Nous vous signalons qu'en application de l'article L.225-37-4 2° du code de commerce nous n'avons connaissance d'aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre Société et, d'autre part, une autre société dont notre Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

11.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice social clos le 31 décembre 2013	Exercice social clos le 31 décembre 2014	Exercice social clos le 31 décembre 2015	Exercice social clos le 31 décembre 2016	Exercice social clos le 31 décembre 2017
1 – Capital en fin d'exercice					
Capital social	6 254 680 €	7 553 701 €	8 784 595 €	9 414 316 €	10 519 961 €
Nombre des actions ordinaires existantes	6 254 680	7 553 701	8 784 595	9 414 316	10 519 961
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-			
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- Par conversion d'obligations	1 200 000	-	-	-	-
- Par exercice de droits de souscription.	1 193 669	1 172 519	1 519 341	1 166 750	989 294
2 – Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	8 547 049 €	9 019 806 €	11 707 082 €	12 621 809 €	6 268 234 €
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 5 734 866 €	- 8 462 944 €	- 6 476 147 €	- 1 446 315 €	- 1 862 444 €
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 6 497 896 €	- 9 607 857 €	- 7 319 113 €	- 905 215 €	- 1 966 152 €
Résultat distribué	-	-	-	-	-
3 – Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,92 €	- 1,12 €	- 0,66 €	- 0,11 €	- 0,13 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 1,04 €	- 1,27 €	- 0,83 €	- 0,10 €	- 0,19 €
Dividende attribué à chaque action (<i>préciser s'il s'agit d'un dividende brut ou net</i>)	-	-			
4 – Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	54	71	53	27	26
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 959 791 €	4 238 567 €	3 184 970 €	1 524 954 €	1 721 938 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvre sociale...)	1 283 306 €	1 747 801 €	1 305 190 €	584 876 €	600 254 €

11.6 Commentaires sur les principaux risques et incertitudes

Se reporter au chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du Prospectus de la Société visé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 17 décembre 2015, disponible sur le site internet de Lucibel, espace Investisseurs, rubrique Documents.

11.7 Commentaires sur les parties liées

Les soldes et transactions avec les parties liées sont résumés ci-dessous. Ils sont principalement liés à l'exécution des conventions conclues avec la société Etoile Finance au titre de la fourniture de prestations de conseils, et les filiales et participations.

31/12/2017 - en milliers d'euros, net	Société mère (Etoile Finance)	Filiales et participations	Total
Immobilisations financières	-	15 241	15 241
Créances clients et comptes rattachés	-	2 001	2 001
Autres créances	-	2 005	2 005
Total Actif	-	19 247	19 247
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45	632	677
Autres dettes	-	4 609	4 609
Total Passif	45	5 241	5 286
Produits d'exploitation	-	1 666	1 666
Charges d'exploitation	(150)	(2 562)	(2 712)
Produits Financiers	-	131	131
Charges financières	-	(151)	(151)

31/12/2016 - en milliers d'euros, net	Société mère (Etoile Finance)	Filiales et participations	Total
Immobilisations financières	-	13 958	13 958
Créances clients et comptes rattachés	-	1 448	1 448
Autres créances	-	1 535	1 535
Total Actif	-	16 941	16 941
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30	1 003	1 033
Autres dettes	-	4 064	4 064
Total Passif	30	5 067	5 097
Produits d'exploitation	-	1 534	1 534
Charges d'exploitation	(150)	(3 108)	(3 258)
Produits Financiers	-	1 245	1 245
Charges financières	-	(1 318)	(1 318)

11.8 Résultats financiers du groupe au cours des 5 derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2013	2014	2015	2016	2017
I. - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social (i)	6 255	7 554	8 785	9 414	10 520
b) Nombre d'actions émises	6 254 680	7 553 701	8 784 595	9 414 316	10 519 961
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	1 200 000	-	-	-	-
II. - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxe (i)	21 542	24 567	28 122	27 138	19 369
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions (i)	(6 702)	(10 606)	(5 213)	13	(994)
c) Impôts sur les bénéfices (i)	55	1 206	29	(2)	(2)
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions (i)	(7 240)	(9 905)	(6 267)	(857)	(1 820)
e) Montant des bénéfices distribués (i)	-	-	-	-	-
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions (ii)	(1,06)	(1,24)	(0,59)	-	(0,17)
b) Bénéfice après impôts amortissements et provisions (ii)	(1,16)	(1,31)	(0,71)	(0,09)	(0,17)
c) Dividende versés à chaque action	-	-	-	-	-
IV. - Personnel					
a) Nombre de salariés	191	209	153	147	142
b) Montant de la masse salariale (i)	6 661	9 564	7 911	5 829	5 479
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc,...) (i)	2 099	3 108	3 098	2 476	2 193

(i) montants exprimés en K€

(ii) montants exprimés en €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



USINE LUCIBEL DE BARENTIN, NORMANDIE (FRANCE)



COMPTES CONSOLIDES 2017

GROUPE LUCIBEL

Comptes consolidés établis en normes IFRS
pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

1. Compte de résultat

Données en milliers d'euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	5	19 369	27 138
Achats consommés		(9 039)	(13 096)
Charges externes	6	(4 574)	(5 192)
Charges de personnel	7	(7 689)	(8 305)
Impôts et taxes		(285)	(325)
Autres produits et charges d'exploitation	9	994	1 411
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	8	(428)	(862)
Résultat opérationnel courant		(1 652)	769
Autres produits et charges opérationnels	10	(51)	(1 103)
Résultat opérationnel		(1 703)	(334)
Part dans le résultat des entités mises en équivalence	17	(23)	(206)
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence		(1 726)	(540)
<i>Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie</i>		3	-
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>		(199)	(268)
Coût de l'endettement financier net		(196)	(268)
Autres produits et charges financiers		104	(47)
Résultat financier	11	(92)	(315)
Impôt sur les résultats	12	(2)	(2)
Résultat net		(1 820)	(857)
<i>Dont part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		(1 776)	(995)
<i>Dont part attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle</i>		(44)	(138)
Résultat net par action :			
<i>Résultat net (Part attribuable aux actionnaires de la société mère) par action</i>	13	(0,18)	(0,11)
<i>Résultat net (Part attribuable aux actionnaires de la société mère) dilué par action</i>	13	(0,18)	(0,11)

2. Etat du résultat global

Données en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net de la période	(1 820)	(857)
Eléments recyclables en résultat	29	61
<i>Ecart de change résultant de la conversion des états financiers des filiales étrangères</i>	29	61
Eléments ultérieurement non recyclables en résultat	2	(19)
<i>Ecart actuariels sur engagements de retraite</i>	2	(19)
Total des autres éléments du résultat global	31	42
Résultat net global	(1 789)	(815)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>	(1 745)	(956)
<i>Part attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	(44)	141

3. Etat de la situation financière

ACTIFS – en milliers d’euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Ecart d'acquisition	14	7 740	7 740
Immobilisations incorporelles	15	3 639	3 627
Immobilisations corporelles	16	597	640
Entités mises en équivalence	17	0	23
Prêts et dépôts		143	149
Autres actifs long terme		59	1
Impôts différés actifs	12	1	1
Total des actifs non courants		12 179	12 181
Stocks	18	4 855	4 414
Clients et comptes rattachés	19	5 715	5 506
Autres actifs courants	20	1 800	1 411
Créances d'impôts courants	12	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	4 723	4 811
Total actifs courants		17 093	16 143
TOTAL DES ACTIFS		29 272	28 324

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS – en milliers d’euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capital		10 520	9 414
Prime d'émission		40 836	37 695
Actions propres		(396)	(403)
Ecart de conversion		(178)	(207)
Réserves et résultat accumulés		(35 871)	(34 358)
Total capitaux propres, part du groupe		14 911	12 141
Capitaux propres, part attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle		(15)	14
Capitaux propres	22	14 896	12 155
Emprunts et dettes financières	26	2 319	4 103
Autres passifs non courants		37	-
Avantages au personnel	24	171	155
Provisions – part non courante	25	241	489
Impôts différés passifs	12	-	-
Total des passifs non courants		2 768	4 747
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	26	4 639	4 512
Provisions – part courante	25	281	617
Fournisseurs et comptes rattachés	27	3 124	2 700
Dettes d'impôt		-	-
Autres passifs courants	28	3 564	3 593
Total des passifs courants		11 608	11 422
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		29 272	28 324

4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Données en milliers d'euros, sauf nombre d'actions	Capital		Primes d'émission	Actions propres	Réserves et Résultats accumulés	Autres		Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres, part attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle	Total
	Nbre d'actions	Montant				Ecarts actuariels	Ecarts de conversion			
Au 31/12/2015	8 784 595	8 785	37 161	(393)	(33 698)	(35)	(264)	11 556	(111)	11 445
Augmentations de capital	629 721	629	534	-	-	-	-	1 163	-	1 163
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	435	-	-	435	-	435
Effet de la conversion des OC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	(10)	-	-	-	(10)	-	(10)
Résultat net de la période	-	-	-	-	(995)	-	-	(995)	138	(857)
Ecarts de conversion	-	-	-	-	(50)	-	57	7	4	11
Ecarts actuariels	-	-	-	-	-	(19)	-	(19)	-	(19)
Autres variations	-	-	-	-	4	-	-	4	(17)	(13)
Au 31/12/2016	9 414 316	9 414	37 695	(403)	(34 304)	(54)	(207)	12 141	14	12 155
Augmentations de capital	1 105 645	1 106	3 141	-	-	-	-	4 247	-	4 247
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	261	-	-	261	-	261
Effet de la conversion des OC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	7	-	-	-	7	-	7
Résultat net de la période	-	-	-	-	(1 776)	-	-	(1 776)	(44)	(1 820)
Ecarts de conversion	-	-	-	-	-	-	29	29	-	29
Ecarts actuariels	-	-	-	-	-	2	-	2	-	2
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	15	15
Au 31/12/2017	10 519 961	10 520	40 836	(396)	(35 819)	(52)	(178)	14 911	(15)	14 896

5. Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Données en milliers d'euros	2017	2016
Résultat net consolidé (y compris part attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle)	(1 820)	(857)
Quote-part de résultat des entités mises en équivalence	23	206
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors dépréciation des actifs courants constatée dans la ligne de variation des créances clients et des stocks ci-dessous)	334	1 011
Paievements en actions	261	435
Gains ou pertes sur cession	1	(62)
Autres produits et charges non monétaires	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(1 201)	733
Elimination du coût de l'endettement financier	196	268
Produit / Charge d'impôt sur le résultat	2	2
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	(1 003)	1 003
Impôt sur le résultat versé	-	(2)
Variation des stocks	(443)	774
Variation des créances clients	950	1 678
Variation des dettes fournisseurs	275	(806)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	(1 509)	(8)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (B)	(1 730)	2 639
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(184)	(179)
Décaissements liés aux frais de développement immobilisés	(595)	(304)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	3
Décaissements liés aux prêts et dépôts	2	(363)
Flux de trésorerie liés aux opérations de regroupement d'entreprise	-	(379)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (C)	(777)	(1 222)
Augmentation de capital	4 247	1 163
Souscription des minoritaires aux augmentations de capital des filiales	15	
Cession (acquisition) d'actions propres	7	14
Remboursement d'emprunts et de dettes financières	(2 211)	(1 595)
Emissions d'emprunts et de dettes financières	403	1 003
Variation des passifs financiers relatifs à l'affacturage	104	(918)
Intérêts financiers nets versés	(142)	(201)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (D)	2 423	(534)
Incidence des variations des cours de devises (E)	(6)	2
Variation de trésorerie nette (B+C+D+E)	(90)	885
<i>Trésorerie à l'ouverture (*)</i>	<i>4 811</i>	<i>3 926</i>
<i>Trésorerie à la clôture</i>	<i>4 721</i>	<i>4 811</i>

* Net des découverts bancaires pour 2K€

ASPECTS GENERAUX

Note 1	Faits marquants de la période
Note 2	Principes comptables
Note 3	Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises
Note 4	Secteurs opérationnels

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Note 5	Chiffre d'affaires
Note 6	Charges externes
Note 7	Effectifs et charges de personnel
Note 8	Dotations et reprises aux amortissements et provisions
Note 9	Autres produits et charges d'exploitation
Note 10	Autres produits et charges opérationnels
Note 11	Résultat financier
Note 12	Impôts sur les résultats
Note 13	Résultat par action

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Note 14	Écarts d'acquisition
Note 15	Immobilisations incorporelles
Note 16	Immobilisations corporelles
Note 17	Entités mises en équivalence
Note 18	Stocks
Note 19	Clients et comptes rattachés
Note 20	Autres actifs courants
Note 21	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Note 22	Capitaux propres et informations sur le capital
Note 23	Plan d'options et assimilés
Note 24	Provisions pour retraites
Note 25	Provisions
Note 26	Emprunts et passifs financiers
Note 27	Fournisseurs et comptes rattachés
Note 28	Autres passifs courants

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Note 29	Instruments financiers et informations sur les risques financiers
Note 30	Engagements hors état de la situation financière
Note 31	Informations sur les parties liées
Note 32	Événements survenus après la clôture de l'exercice
Note 33	Honoraires des commissaires aux comptes

ASPECTS GENERAUX

Le Groupe Lucibel (le « **Groupe** ») est spécialisé dans la conception, fabrication et commercialisation de solutions d'éclairage innovantes basées sur la technologie LED (*Light-Emitting Diod*, ou diode électroluminescente). Le Groupe est positionné pour l'essentiel sur les segments du marché des professionnels pour lesquels ses solutions LED apportent une valeur d'usage maximale, à savoir les commerces, les entrepôts, les musées, les bureaux et l'industrie. Le Groupe se diversifie dans d'autres domaines d'application de la LED comme la communication par la lumière où la Société est pionnière dans l'industrialisation et la commercialisation du LiFi (accès à internet par la lumière) et dans le développement de la technologie VLC (Visible Light Communication). Le Groupe commercialise également via un réseau de vente directe des produits cosmétiques utilisant la technologie LED

La société mère du Groupe, Lucibel SA (la « **Société** »), créée en 2008, est une société anonyme ayant son siège social à Rueil-Malmaison (France) et régie par les dispositions de la loi française.

NOTE 1 - Faits marquants de la période

Les faits marquants de l'exercice 2017 sont les suivants :

- **Augmentation de capital**

La Société a réalisé une augmentation de capital de 4,2M€ nets de frais en mai 2017.

- **Filiales**

Création de la filiale Luciconnect en février 2017 qui conçoit, réalise, teste et livre le lot électricité de projets tertiaires incluant les solutions d'éclairage. Les clients bénéficient ainsi des dernières technologies dans le domaine des équipements connectés et particulièrement la gestion énergétique. Les équipements sont maquetés, testés, validés et documentés sur le site de Barentin en Normandie avant d'être envoyés sur les chantiers.

NOTE 2 – Comptes consolidés et principes comptables

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2016 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations obligatoires à compter du 1er janvier 2017 qui sont décrits ci-après :

Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2014-2016 ;
Amendement à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie : initiative concernant les informations à fournir » ;
Amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat : comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes » ;
IFRS 12 « Précisions relatives au champ d'application de la norme ».

Ces nouvelles normes et interprétations, entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2017, sont sans effet significatif sur les comptes au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017 présentés.

Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2017 :
IFRS 9 « Instruments financiers » ;
IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » ;
IFRS 16 « Contrat de location » ;

Amendement à la norme IFRS 2, relatif au classement et à l'évaluation de certaines transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
Interprétation IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ».
Ces normes et amendements sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ou ultérieurement.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation. L'analyse des impacts de la mise en œuvre des normes IFRS 9 et IFRS 15 est en cours.

Financement et continuité d'exploitation

Au cours de l'exercice 2017, les besoins de financement de la Société ont été principalement couverts à travers une augmentation de capital d'un montant net des frais d'émission de K€ 4.247.

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de K€ 4.721 et de capitaux propres positifs à hauteur de K€ 14.896. A cette date, l'endettement bancaire s'élève à K€ 6 958 (y compris K€ 2 766 d'affacturage), dont K€ 2 319 à plus d'un an.

Le Groupe demeure en contact avec de nombreux investisseurs et étudie de façon régulière diverses solutions de financements qui peuvent consister en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'emprunt bancaire, d'émission d'obligations, de cession d'actifs immobiliers ou de financements divers (stock, factoring et reverse factoring) afin de continuer à financer son développement et ses besoins en fonds de roulement.

Dans ce cadre, le groupe Lucibel envisage de contracter de nouveaux financements sur le premier semestre 2018 et considère qu'il sera en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie sur l'exercice 2018.

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2017.

Jugement et recours à des estimations

Les actifs et passifs sont évalués sur la base du coût historique sauf lorsqu'une norme IFRS requiert l'utilisation de la juste valeur, ou sur option du Groupe lorsque la norme le permet.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite, de la part de la Direction de Lucibel, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs et des passifs, sur ceux des produits et des charges, et sur l'information donnée dans les notes aux états financiers.

Les estimations et les hypothèses sont déterminées en ayant recours aux éléments d'expérience opérationnelle accumulée, aux données de marché ou du secteur disponibles et à d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs dans l'application des principes comptables retenus par le Groupe. Les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Lucibel pourront être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Les estimations retenues qui contribuent de manière significative à la présentation des états financiers portent notamment sur les éléments suivants :

- Test de dépréciation des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

La détermination de la valeur recouvrable des UGT se fonde sur des hypothèses de rentabilité opérationnelle et des hypothèses financières. Dans le cadre des tests d'impairment, les principales hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables des UGT sont détaillées en note 14.

- Attribution d'options, de bons de souscriptions d'actions ou de bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise ou d'actions gratuites

La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'options qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de Lucibel, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2. Par ailleurs, certaines rémunérations en actions comportent des conditions de performance ; l'appréciation de la probabilité de réalisation de ces conditions requiert l'utilisation du jugement de la Direction. Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 22.

- Reconnaissance des frais de développement à l'actif

Lucibel consacre des efforts importants à la recherche et au développement. Dans ce cadre, Lucibel doit effectuer des jugements et analyses pour la détermination des frais de développement qui doivent être capitalisés lorsque les six critères définis par la norme IAS 38 sont satisfaits. Les principes comptables et le montant des coûts capitalisés sont présentés respectivement en notes ci-dessous et en note 15.

- Provisions

Lucibel peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par Lucibel dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à sa charge. Lucibel met en œuvre des jugements et des appréciations afin de déterminer sa meilleure estimation du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque. Les provisions sont présentées en notes 24 et 25.

Description des principes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe sur tous les exercices présentés.

Méthodes de consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société et sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

(ii) Coentreprises

Les coentreprises sont des entités dont la Société a un contrôle conjoint. Les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les états financiers des coentreprises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date où le contrôle conjoint est constaté jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint cesse.

(iii) Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur exercice au 31 décembre de chaque année.

Principes de conversion

L'euro est la monnaie de présentation des comptes du Groupe et est également la monnaie fonctionnelle de la société mère Lucibel et de ses filiales, hormis celles qui sont établies hors de la zone euro.

(i) Transactions en monnaie étrangère

Les ventes de marchandises et services en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en euro en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les différences de change relatives aux éléments monétaires qui font en substance partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère consolidée sont inscrites directement en écart de conversion dans les capitaux propres.

(ii) États financiers des activités à l'étranger

Pour les besoins de la consolidation, les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en écarts de conversion, composante distincte des capitaux propres.

Les cours de change utilisés sont les suivants :

Devises		Taux de Clôture 31/12/2017	Taux Moyen 2017	Taux moyen 2016	Taux de Clôture 31/12/2016
AED	Dirham EAU	4,40590	4,14804	4,01801	3,87117
CHF	Franc Suisse	1,17020	1,11185	1,09171	1,07394
CNY	Yuan	7,80440	7,62692	7,30893	7,32279
HKD	Dollar de Hong Kong	9,37200	8,80349	8,07083	8,17394
MAD	Dirham Marocain	11,22360	10,94778	10,62090	10,72386

Présentation des états financiers

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant constatation des « autres charges et produits opérationnels ». Ces éléments sont des charges ou des produits inhabituels et peu fréquents et dont la présentation globalisée au sein des autres éléments de l'activité serait de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe. Ils comprennent les gains et pertes de cession d'actifs, les coûts de restructuration, ainsi que les pertes de valeurs des actifs non courants. Le Groupe se conforme ainsi aux prescriptions de la Recommandation ANC 2013-03 relative au format des comptes consolidés.

S'agissant de l'état de la situation financière, les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont considérés comme non courants. Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou qui arriveront à échéance dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Méthodes d'évaluation

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité dont le Groupe prend le contrôle :

- les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle,
- les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est exerçable pour chaque acquisition.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

- (i) la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, et
- (ii) le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

L'évaluation à la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle a pour effet d'augmenter l'écart d'acquisition à hauteur de la part attribuable à ces participations ne donnant pas le contrôle, résultant ainsi en la constatation d'un écart d'acquisition dit « complet ». Le prix d'acquisition et son affectation doivent être finalisés dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est constaté en profit directement au compte de résultat.

En outre, les principes suivants s'appliquent aux regroupements d'entreprises :

- à compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est affecté, dans la mesure du possible, à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises,
- tout ajustement éventuel du prix d'acquisition est comptabilisé à sa juste valeur dès la date d'acquisition, et tout ajustement ultérieur, survenant au-delà du délai d'affectation du prix d'acquisition, est comptabilisé en résultat,
- les coûts directs liés à l'acquisition sont constatés en charges de la période,
- en cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, Lucibel comptabilise la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des « intérêts ne donnant pas le contrôle » en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Lucibel SA,
- les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

Immobilisations incorporelles

(i) Immobilisations acquises (en dehors des regroupements d'entreprises)

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût.

(ii) Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement engagées en vue de la production de nouveaux produits ou pour en améliorer substantiellement les performances, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du matériel et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Ces conditions sont considérées remplies lorsque les six critères de capitalisation imposés par la norme IAS 38 sont démontrés :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celle-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

Les autres dépenses de développement, engagées notamment en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des matériels sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iv) Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Relations Clients	7 à 10 ans
Brevets, frais de recherche et développement	1 à 3 ans
Licences et logiciels	1 à 3 ans

(v) Dépréciation

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre, ou lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Pour les autres immobilisations incorporelles, un test de dépréciation est effectué lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Immobilisations corporelles

(i) Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (charges directes et indirectes engagées en vue d'amener les biens concernés en état de production), diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir. § Dépréciation).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées de vie utile différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable.

(ii) Actifs loués

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessous et la dette correspondante figure au passif dans le poste « dettes financières » et est présentée entre une part courante et une part non courante.

(iii) Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

(iv) Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Installations générales et agencements.....	3 à 10 ans
Matériel informatique.....	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ce produit peut être évalué de manière fiable.

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant notamment des sources, luminaires et divers accessoires.

Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits.

Lorsque ces ventes sont associées à une prestation d'installation, le chiffre d'affaires est reconnu au terme de la prestation de services.

Le Groupe offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux généralement d'une durée de 12 à 36 mois pour laquelle le Groupe comptabilise une provision pour garantie.

Le Groupe accorde des remises de fin d'année à certains distributeurs selon les accords de distribution signés. Ces remises de fin d'année sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires.

Stocks

Les stocks sont constitués (i) de composants utilisés dans le cadre de la fabrication des produits et solutions LED commercialisés par le Groupe et (ii) de produits finis.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé selon la méthode du coût moyen pondéré augmenté le cas échéant des frais d'approche. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur des stocks détenus est inférieure à leur valeur de réalisation notamment suite à des changements intervenus dans la gamme de produits vendus ou lorsque des difficultés d'écoulement existent.

Créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur. Ultérieurement, le Groupe estime la valeur recouvrable de ces créances, et constitue une dépréciation lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas intégralement recouvrée. La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la juste valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Une perte de valeur est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de leur date d'acquisition. Pour qu'une valeur mobilière soit considérée comme un équivalent de trésorerie, elle doit être liquide, facilement convertible en un montant connu de trésorerie et être soumise à un risque négligeable de perte de valeur.

Ces instruments sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par le résultat.

Les découverts bancaires ou soldes créditeurs de banque figurent en passifs courants (rubrique emprunts et dettes financières, part à moins d'un an).

Pour les besoins de la préparation du tableau de financement, les découverts bancaires sont présentés en moins du solde de «Trésorerie et équivalents de trésorerie».

Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture, ou lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat sur la ligne « autres produits et charges non courants ». La perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

(i) Calcul de la valeur recouvrable

Pour les écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles, la valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante de marché et de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif, qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

(ii) Reprise de la perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif amortissable est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources non représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques au passif. Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

Emprunts et passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers courants et non courants sont constitués :

- des emprunts bancaires, ainsi que d'autres emprunts divers et les intérêts courus afférents,
- des découverts bancaires,
- de la valeur des autres instruments financiers dérivés si elle est négative ; les dérivés dont la valeur est positive sont inscrits au bilan en actifs financiers,
- des encours financés par les organismes d'affacturage.

(i) Emprunts

Tous les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des frais directement attribuables à ces emprunts, puis au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux de rendement interne qui permet d'actualiser la série de flux de trésorerie estimés sur la durée de l'emprunt.

En outre, si l'emprunt comprend une composante capitaux propres (obligation convertible en un nombre fixe d'actions) ou s'il comprend un instrument dérivé incorporé (obligation convertible en un nombre variable d'actions), et si l'intégralité du contrat hybride n'a pas été désignée comme un passif financier à la juste valeur, il convient de séparer la composant capitaux propres ou l'instrument dérivé, de la composante dette, comptabilisée au coût amorti.

(ii) Instruments financiers dérivés

Lucibel utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des cours de change. Il s'agit de contrats de change à terme. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture.

Lorsque ces contrats sont qualifiés de couverture au plan comptable, les profits et les pertes réalisés sur ces contrats sont constatés dans le résultat de façon symétrique à l'enregistrement des produits et des charges de l'élément couvert. Lorsque l'instrument dérivé couvre un risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé au bilan, ou d'un engagement ferme non reconnu au bilan, il est qualifié de couverture de juste valeur. Au plan comptable, l'instrument est réévalué à sa juste valeur par contrepartie du résultat et l'élément couvert est symétriquement réévalué pour la portion couverte, sur la même ligne du compte de résultat, ou, dans le cadre d'une transaction prévue portant sur un actif ou un passif non financier, dans le coût

initial de l'actif ou du passif. Lorsque l'instrument dérivé couvre un flux de trésorerie, il est qualifié de couverture de flux de trésorerie. Dans ce cas, l'instrument est réévalué à sa juste valeur par contrepartie des « autres éléments du résultat global » pour la part efficace et par contrepartie du résultat pour la part inefficace ; lors de la réalisation de l'élément couvert, les montants accumulés en capitaux propres sont reclassés au compte de résultat sur la même ligne que l'élément couvert ; dans le cadre d'une transaction prévue portant sur un actif ou un passif non financier, ils sont reclassés dans le coût initial de l'actif ou du passif. Lorsque l'instrument dérivé constitue une couverture de l'investissement net dans une entreprise étrangère, il est comptabilisé de façon similaire à une couverture de flux de trésorerie. Pour les instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au plan comptable, les variations de leur juste valeur sont directement enregistrées en résultat sans réévaluation du sous-jacent.

Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et autres passifs courants sont évalués à la juste valeur lors de comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Avantages du personnel

(i) Avantages à long terme

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel à long terme.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent aux salariés des prestations futures constituant un engagement pour le Groupe. Le risque actuariel et les risques de placement incombent alors à l'entreprise. Le calcul de l'engagement est déterminé suivant un calcul actuariel utilisant la méthode des unités de crédit projetées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation et le coût des services rendus au cours de l'exercice.

Ce calcul actuariel suppose le recours à des hypothèses actuarielles sur les variables démographiques (mortalité, rotation du personnel) et financières (augmentations futures des salaires, taux d'actualisation).

Lorsque les régimes à prestations définies sont partiellement ou intégralement financés par des cotisations versées à un fonds distinct ou à une compagnie d'assurances, les actifs de ces entités sont évalués à leur juste valeur.

L'obligation est alors enregistrée au bilan, déduction faite de la valeur des actifs du régime qui couvrent cette obligation.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues pour les évaluations d'un exercice à l'autre, ainsi que de tout écart constaté sur l'obligation ou sur la valeur des fonds par rapport à l'évolution attendue en début d'exercice.

Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » non recyclables au compte de résultat.

Les impacts afférents à une modification de régime sont constatés immédiatement en résultat.

(ii) Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions*, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Son application au Groupe concerne les options de souscription d'actions, les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) et les actions gratuites accordés au personnel et aux dirigeants.

Le coût des plans d'options de souscription, de BSPCE et d'actions gratuites est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciée à la date d'attribution.

La détermination de la juste valeur des options a été effectuée en appliquant un modèle de type Black & Scholes. Cette valeur n'est pas ré-estimée pendant la durée du plan.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charges de personnel avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres (réserves liées au capital), sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire devient créancier de la gratification.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Résultats par action

Le résultat de base par action est déterminé en divisant le résultat net de l'exercice, part attribuable aux actionnaires de la société mère, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant des augmentations de capital réalisées.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat net part attribuable aux actionnaires de la société mère et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen de l'action sur la période pour les bons de souscription et assimilés.

Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique), dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de permettre l'allocation des ressources aux différents secteurs ainsi que l'évaluation de leurs performances et pour laquelle une information financière distincte est disponible.

Titres de l'entreprise consolidante

Les actions propres sont portées en réduction des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

Subventions

Le Groupe réalise des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche. La norme IAS 20 impose aux entreprises d'affecter les subventions publiques aux coûts, charges ou actifs, qu'elles sont censées compenser. Le crédit d'impôt recherche est assimilé à une subvention publique.

A ce titre, la part du CIR relative à des frais de développement capitalisés est enregistrée en produits constatés d'avance et reconnue en résultat au rythme de l'amortissement des actifs incorporels correspondants. La part concernant des frais de recherche est constatée en résultat sur le même exercice que les frais correspondants.

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Elles ont été comptabilisées conformément à IAS 20. S'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêt inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon IAS39 au coût amorti :

- l'avantage de taux est déterminé en retenant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Le montant de l'avantage de taux est considéré comme une subvention enregistrée en produit dans le compte de résultat,
- le coût financier des avances remboursables calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

Ces avances sont enregistrées en « *Dettes financières non courantes* » et en « *Dettes financières courantes* » selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

NOTE 3 – Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises

Au cours du premier semestre 2017, le Groupe a enregistré la création de la filiale LuciConnect qui travaille sur des projets tertiaires « clés en main ». Les solutions proposées par LuciConnect intègrent l'ensemble du matériel électrique, depuis le tableau divisionnaire jusqu'à l'éclairage intelligent ; elles sont conçues, réalisées et testées à l'usine de Barentin avant d'être livrées afin d'éviter tout problème d'incompatibilité entre les matériels lors de l'installation. La solution ayant été validée techniquement en amont, elle offre une grande facilité d'installation et de mise en œuvre par le client. La participation de Lucibel dans cette filiale s'élève à 70%.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation, constitué des filiales consolidées par intégration globale et des coentreprises consolidées par mise en équivalence s'établit comme suit :

Nom de la Société	Adresse du siège social	Pays d'activité	Méthode de consolidation (1)	% contrôle 2017	% intérêts 2017
Lucibel SA	9 avenue Edouard BELIN, 92500 RUEIL MALMAISON	France	IG	Société mère	
Cordel	18 quai du Commandant Malbert 29200 BREST	France	IG	100%	100%
Cordel Developpement	18 quai du Commandant Malbert 29200 BREST	France	IG	100%	100%
Lucibel Suisse (5)	Chemin des Chalets 7, 1279 CHAVANNES DE BOGIS	Suisse	IG	100%	100%
Lucibel Middle East (4)	P.O Box 341407 , Dubai Silicon Oasis, Suntech Tower, Office 609, DUBAÏ	EAU	MEQ	40%	40%
Lucibel Benelux (5)	Battelsesteenweg 455E, 2800 MECHELEN,	Belgique	IG	100%	100%
Diligent Factory	Room 1025, Tongsheng Technology Building, Dalang, Longhua, Shenzhen, China	Chine	IG	100%	100%
Lucibel Asia (3)	Unit 109, 1/F., Morlite Building, 40 Hung To Road, Kwun Tong, KOWLOON, HONG KONG	Chine (Hong Kong)	IG	100%	100%
Procédés Hallier	69, rue Victor Hugo, 93100 MONTREUIL	France	IG	100%	100%
Lucibel Africa	22 rue Charam Achaykh Palmier, 20000 Casablanca	Maroc	IG	80%	80%
Lucibel Barentin (2)	101 allée des vergers 76360 Barentin	France	IG	100%	100%
LINE 5	9 avenue Edouard BELIN, 92500 RUEIL MALMAISON	France	IG	100%	100%
SLMS	35 rue Joseph Monier, 92500 RUEIL MALMAISON	France	MEQ	47%	47%
LuciConnect	9 avenue Edouard BELIN, 92500 RUEIL MALMAISON	France	IG	70%	70%

- (1) IG : Intégration globale, MEQ : Mise en équivalence
(2) société ayant fait l'objet d'une TUP en janvier 2018
(3) société en cours de liquidation depuis le 31 octobre 2017
(4) société mise en équivalence à compter de juillet 2016
(5) société en sommeil

NOTE 4 - Secteurs opérationnels

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de Lucibel.

Il n'existe qu'un seul pôle d'activité au sein du Groupe Lucibel qui regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions LED.

NOTE 5 – Chiffre d'affaires

Répartition du CA selon la zone géographique des entités de facturation	31/12/2017	31/12/2016
France	19 085	26 016
Afrique - Moyen Orient	284	1 030
Europe et reste du monde	-	76
Asie Pacifique	-	16
Total	19 369	27 138

Répartition du CA selon la zone géographique des clients facturés	31/12/2017	31/12/2016
France	17 251	23 977
Afrique - Moyen Orient	919	1 337
Europe et reste du monde	1 199	1 724
Asie Pacifique	-	100
Total	19 369	27 138

Répartition du CA par nature	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises et de biens	17 217	24 799
Prestations de services	2 152	2 339
Total	19 369	27 138

NOTE 6 - Charges externes

Répartition des charges externes	31/12/2017	31/12/2016
Sous-traitance générale	33	21
Locations et charges locatives	839	1 028
Entretiens et réparations	260	204
Assurances	162	223
Etudes et recherche	61	22
Honoraires et commissions	1 221	1 512
Publicité	222	171
Transports sur achats et ventes	689	832
Frais déplacements - Missions - Réception	736	727
Frais postaux et téléphone	202	232
Services bancaires	54	80
Autres	95	140
Total	4 574	5 192

Les postes honoraires et commissions, locations et transports subissent les baisses les plus importantes respectivement de K€ 291, K€ 189 et K€ 143. La diminution des honoraires s'explique par la diminution du

recours à l'intérim dans les activités de pose de luminaires, la réduction des commissions d'apporteurs d'affaires et l'effet sur une année pleine des variations de périmètre de 2016 avec la mise en équivalence de Lucibel Middle East et la déconsolidation de Citéclaire. La réduction des locations tient compte du changement de siège social de Lucibel avec un loyer plus faible et l'arrêt de la location du logiciel CRM. Les coûts de transports sont en diminution et sont corrélés à la variation du chiffre d'affaires.

NOTE 7 - Effectifs et charges de personnel

Effectifs

Au 31 décembre 2017, l'effectif total du Groupe s'élève à 142 contre 147 au 31 décembre 2016.

Charges de personnel

Au cours de l'exercice 2017, les charges de personnel, y compris les provisions pour retraite (nettes des reprises) et paiement en actions, se sont élevées à K€ 7 689 contre K€ 8 305 sur la même période en 2016, réparties comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Rémunérations et charges sociales	7 411	7 871
Provisions pour retraite	18	(1)
Total charges de Personnel	7 428	7 870
Evaluation des stock-options, BSPCE et attribution d'actions gratuites	261	435
Total charges de Personnel après évaluation des stock-options	7 689	8 305

NOTE 8 - Dotations et reprises aux amortissements et provisions

Dotations et reprises d'amortissements et provisions (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dot. / Rep. provisions - amortissements sur immobilisations. incorporelles	589	687
Dot. / Rep. provisions - amortissements sur immobilisations. corporelles	164	146
Dot. / Rep. provisions sur stock	93	(227)
Dot. / Rep. provisions sur créances clients	(20)	232
Dot. / Rep. provisions	(398)	24
Total	428	862

NOTE 9 - Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Frais de développement capitalisés	458	243
Transfert de charges	166	466
Subventions	7	2
Autres produits	634	834
Autres (charges) / produits nets	(271)	(133)
Total	994	1 411

Les frais de développement capitalisés correspondent à l'ensemble du personnel de recherche porté par les structures Lucibel et Lucibel Barentin. L'augmentation des frais est liée à l'augmentation des effectifs consacrés à la recherche.

Les transferts de charges comprennent principalement des reclassements de coûts de restructuration en autres charges opérationnelles.

Les autres charges et produits sont liés à la gestion courante du Groupe dont le crédit d'impôt recherche comptabilisé en autres produits pour K€ 228, et pour K€ 222, des annulations de charges antérieures dont la renégociation est intervenue en 2017.

Des pertes sur créances irrécouvrables pour K€ 224 sont incluses dans les autres charges de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

NOTE 10 - Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Pertes sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	(102)
Impact des cessions de titres consolidés	-	(343)
Provisions / charges de restructuration	(39)	(558)
Mécénat	(12)	(100)
Total	(51)	(1 103)

NOTE 11 - Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits (charges) de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3	-
Coût de l'endettement financier brut	(199)	(268)
Coût de l'endettement financier net	(196)	(268)
Gains (pertes) nets de change	(80)	(18)
Autres charges et produits financiers	184	(29)
Autres produits et charges financiers	104	(47)
Résultat financier	(92)	(315)

NOTE 12 - Impôts sur les résultats

Ventilation de la charge ou du produit d'impôt

Le produit d'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
(Charge) Produit d'impôt courant	(2)	(2)
(Charge) Produit d'impôts différés	-	-
Total	(2)	(2)

Impôts différés par nature

Origine des impôts différés actifs (passifs) en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	(772)	(858)
Déficits reportables et autres décalages temporaires	772	858
Total	-	-

Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur en France et le produit ou la charge d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat avant impôt hors résultat des mises en équivalence	(1 796)	(650)
<i>Taux d'impôt en vigueur</i>	33,33%	33,33%
(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur	599	217
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :		
- Déficits antérieurs non activés utilisés	58	782
- Déficits de la période non activés	(456)	(381)
- Déficits antérieurs activés sur l'exercice		-
- Différentiel de taux	-	(45)
Impôt sur la charge calculée au titre d'IFRS 2	(87)	(145)
Impôt sur abandons de créance	(32)	(270)
Autres éléments	(84)	(160)
(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat	(2)	(2)

Au 31 décembre 2017, les déficits fiscaux non activés du Groupe, qui pourraient être utilisés sur les bénéfices futurs, s'établissent et se répartissent comme suit :

Montants en base (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
France	33 527	31 671
Autres pays zone Europe	1 234	1 230
Asie	460	781
Afrique	71	2
Total	35 292	33 684

Les déficits reportables en France, soit K€ 33 527 au 31 décembre 2017, sont reportables de manière indéfinie. L'utilisation des reports déficitaires est néanmoins plafonnée : conformément aux textes fiscaux en vigueur, l'imputation d'un déficit antérieur est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice au-delà de M€ 1. Les déficits reportables en Suisse soit K€ 1 177 au 31 décembre 2017 sont reportables sur une durée de 7 ans, les déficits en Chine soit K€ 460 sont reportables sur une durée de 5 ans et les déficits reportables au Maroc (K€ 71) sont reportables sur une durée de 4 ans.

Les déficits fiscaux dégagés par les autres filiales étrangères sont reportables sans limitation de durée.

Il est précisé que, depuis le 1^{er} janvier 2014, Lucibel SA a constitué un groupe d'intégration fiscale avec les sociétés Cordel Développement, Cordel, et Procédés Hallier. A partir du 1^{er} janvier 2015, la société Line 5 et à compter du 1^{er} janvier 2016, la société Lucibel Barentin ont rejoint l'intégration fiscale du Groupe. Lucibel Healthcare qui était dans le groupe d'intégration fiscale en 2014 et 2015 a été absorbée par voie de TUP en 2016.

NOTE 13 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, actions gratuites et options, voir note 23) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Résultat par action	31/12/2017	31/12/2016
Résultat de l'exercice (en milliers d'euros)	(1 776)	(985)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	10 123 054	8 905 034
Résultat de base par actions (€ / action)	(0,18)	(0,11)
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,18)	(0,11)

NOTE 14 - Écarts d'acquisition – regroupements d'entreprises

La variation des écarts d'acquisition en valeur nette se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur nette en début d'exercice	7 740	7 740
Mouvement de périmètre	-	-
Reclassement	-	-
Perte de valeur	-	-
Valeur nette en fin d'exercice	7 740	7 740

Répartition par UGT

Les UGT utilisées par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition correspondent aux différents marchés identifiés au sein du seul segment du Groupe (à savoir activité de développement et de commercialisation de solutions d'éclairage issues de la technologie LED).

L'UGT Cordel représente la présence du Groupe dans l'activité d'éclairage pour magasins (ou « shoplighting ») et l'UGT Procédés Hallier dans l'éclairage pour musées. Chacune de ces UGT présente des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres actifs ou groupes d'actifs du Groupe.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Cordel	6 114	6 114
Procédés Hallier	1 626	1 626
Total	7 740	7 740

L'UGT Lucibel (sans écarts d'acquisition attachés) représente l'activité de distribution de LED pour le segment de marché tertiaire principalement.

Tests de perte de valeur

Le test annuel a consisté à déterminer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés les goodwill et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs correspondants. Le test annuel de dépréciation des goodwill, réalisé en fin d'exercice, a conduit à ne pas comptabiliser de perte de valeur sur les différentes UGT.

Les tests de dépréciation ont été réalisés en utilisant un taux d'actualisation de 11 % et une croissance à l'infini de 3% pour Cordel et 2,5% pour Procédés Hallier.

Concernant Procédés Hallier, au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond, pour le Groupe, à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale.

S'agissant de Cordel, la valeur recouvrable de cette unité génératrice de trésorerie est établie selon le calcul de la valeur d'utilité, lequel est effectué à partir des budgets et plans du management à horizon 5 ans. Les projections de flux de trésorerie de la période du plan reposent sur les hypothèses suivantes :

- Croissance soutenue des activités (taux de croissance moyen de 8,6% sur les cinq ans du plan)
- Amélioration moins forte (par rapport au test réalisé en 2016) de la performance opérationnelle sur la durée du plan et dans l'année normative (la marge EBITDA en année normative étant désormais évaluée à 9% du CA contre 10% antérieurement).
- Le taux d'actualisation qui conduirait à un niveau de valeur recouvrable égal à la valeur nette des actifs testés est de 11%. La valeur recouvrable présente une sensibilité élevée aux paramètres opérationnels : ainsi, une dégradation d'un point de la marge d'EBITDA en année normative conduirait à une dépréciation de 1,2 M€ et une dégradation d'un demi-point du taux de croissance à une dépréciation de 0,6 M€. Par ailleurs, un taux de WACC à 12% conduirait à une dépréciation de 1,3 M€.

NOTE 15 - Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à des frais de développement sur des projets R&D terminés et/ou en cours de développement à la clôture.

Les projets de R&D activés les années précédentes dont les avantages économiques futurs n'ont pas été confirmés ont été sortis de l'actif immobilisé.

VALEUR BRUTE (en milliers d'euros)	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2016	1 118	2 023	2 057	646	113	5 957
Acquisitions	23	-	-	8	572	603
Sorties	(378)	-	-	(34)	-	(412)
Entrées de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres variations	276	-	(11)	(1)	(277)	(12)
Au 31 décembre 2017	1 039	2 023	2 046	619	408	6 135

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2016	(735)	(934)	(130)	(531)	-	(2 330)
Dotations	(235)	(259)	-	(95)	-	(589)
Sorties	378	-	-	34	-	412
Autres variations	-	-	11	0	-	11
Au 31 décembre 2017	(592)	(1 193)	(119)	(592)	-	(2 496)

VALEUR NETTE	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2016	383	1 089	1 927	115	113	3 627
Au 31 décembre 2017	447	830	1 927	27	408	3 639

NOTE 16 - Immobilisations corporelles

Les principales augmentations de l'exercice correspondent à des agencements et à des aménagements de lignes de production et de la plateforme de stockage sur le site de Barentin.

VALEUR BRUTE (en milliers d'euros)	Matériels et outillages – Installations techniques	Autres immobilisations corporelles (y compris immobilisations en cours)	Total
Au 31 décembre 2016	833	565	1 398
Acquisitions	57	119	176
Sorties	(103)	(51)	(154)
Variations de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	(13)	(13)
Au 31 décembre 2017	787	620	1407

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	Matériels et outillages – Installations techniques	Autres immobilisations corporelles (y compris immobilisations en cours)	Total
Au 31 décembre 2016	(502)	(256)	(758)
Dotations	(132)	(77)	(209)
Sorties	103	51	154
Variations de Périmètre	-	-	-
Autres variations	3	0	3
Au 31 décembre 2017	(528)	(282)	(810)

VALEUR NETTE	Matériels et outillages – Installations techniques	Autres immobilisations corporelles (y compris immobilisations en cours)	Total
Au 31 décembre 2016	331	309	640
Au 31 décembre 2017	259	338	597

NOTE 17 – Entités mises en équivalence

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la société SLMS détenue à 47% dont le contrôle est exercé conjointement, et depuis le 1^{er} juillet 2016 la société Lucibel Middle East détenue à 40%, sont mises en équivalence dans les comptes du Groupe Lucibel.

(en milliers d'euros)	SLMS	Lucibel Middle East
Pourcentage de contrôle	47%	40%
Valeur comptable de l'actif net détenu	-	-
Quote-part de résultat	(23)	-

L'information financière simplifiée 2017 des sociétés mises en équivalence est présentée ci-dessous (issue des comptes provisoires de ces entités):

(en milliers d'euros)	SLMS	Lucibel Middle East
Actifs courants	441	361
Actifs non courants	19	18
Capitaux propres	(311)	(1 182)
Passifs courants	771	1 562
Passifs non courants	-	-
Chiffre d'affaires	132	681
Résultat net	(339)	(522)

NOTE 18 - Stocks

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2017 s'établit à K€ 4 855 contre K€ 4 414 au 31 décembre 2016. Elle correspond principalement à la valeur nette des composants et produits solutions LED.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute matières premières et composants	1 458	1 375
Valeur brute marchandises et produits finis	4 230	3 780
Provisions cumulées	(833)	(741)
Valeur nette	4 855	4 414

Les provisions pour dépréciation constatées à la clôture de l'exercice 2017 prennent en considération l'obsolescence et les difficultés d'écoulement de certains produits finis.

Au cours de l'exercice, la variation des provisions sur stocks se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Provisions sur stocks
Au 31 décembre 2016	741
Dotations	754
Reprises	(662)
Variations de périmètre	
Au 31 décembre 2017	833

NOTE 19 - Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute	6 753	6 570
Provisions cumulées	(1 038)	(1 064)
Valeur nette	5 715	5 506
<i>Créances nettes à moins d'un an</i>	<i>5 715</i>	<i>5 506</i>

Le Groupe Lucibel dispose d'un contrat de cessions de créances commerciales sous forme d'affacturage avec GE FactoFrance concernant les sociétés Lucibel SA et Cordel .

Dans le cadre de ce contrat, les deux sociétés ont convenu de vendre, sur une base renouvelable, certaines de leurs créances clients. Conformément aux dispositions des contrats, les sociétés, en tant que cédantes, demeurent exposées aux risques de crédit et de délais de paiement. Ainsi, les risques et avantages ne pouvant être considérés comme intégralement transférés, les créances clients ne peuvent pas être déconsolidées.

Le poste "Clients" comprend ainsi un encours de créances cédées pour un montant de K€ 3 481 au 31 décembre 2017 (K€ 3 585 au 31 décembre 2016). La part à moins d'un an des passifs financiers correspondant aux avances de trésorerie faites par les factors du Groupe sur des créances clients non encore recouvrées correspond à K€ 2 766 au 31 décembre 2017 (K€ 2 662 au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017, les retenues de garantie appliquées par les factors du Groupe représentent K€ 719 contre K€ 804 au 31 décembre 2016.

NOTE 20 - Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Etat – crédit d'impôt recherche	453	205
Créances fiscales et sociales	691	909
Charges constatées d'avance	129	67
Autres actifs à court terme	527	230
Total des autres actifs courants	1 800	1 411

Les sociétés Lucibel SA et Lucibel Barentin déclarent du crédit impôt recherche. La créance de crédit impôt recherche correspond aux CIR 2016 et 2017.

Le poste « *Autres actifs à court terme* » comprend principalement des acomptes versés aux fournisseurs sur des commandes en cours pour K€ 307.

NOTE 21 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Disponibilités	4 722	4 810
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme	1	1
Total Trésorerie et Equivalents de trésorerie	4 723	4 811

Au 31 décembre 2017, les disponibilités détenues en banque sont libellées en euros pour K€ 4 582 et en autres devises (essentiellement Dollars Américains, Hong Kong Dollars, Francs Suisses) pour l'équivalent de K€ 141.

NOTE 22 - Capitaux propres et informations sur le capital

Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève à 10 520 K€ et est intégralement libéré. Il est composé de 10 519 961 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de 1 euro par action.

Au 31 décembre 2017, 15,77% du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding et 9,73% par le fonds d'investissement Aster Capital. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers et par d'autres actionnaires dont les salariés et les administrateurs du Groupe.

Les modalités des principales opérations sur le capital sont les suivantes :

- **Augmentation de capital intervenue en mai 2017 suite à l'émission de 1.082.645 actions nouvelles, au prix de 4,10 euros l'une, prime d'émission incluse, représentant une souscription d'un montant total brut de 4.438.845 euros.**

La principale opération intervenue sur le capital durant l'exercice écoulé consiste en une augmentation de capital finalisée en mai 2017 suite à la création de 1 082 645 nouvelles actions. Le Conseil d'administration du 2 mai 2017 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital intervenue suite à la création de 1 082 645 actions nouvelles, pour un montant total de K€ 1 083 de capital et K€ 3 164 K€ de prime d'émission net des frais y afférents. Cette augmentation de capital a été sursouscrite 2 fois.

- **Augmentation de capital intervenue en juillet 2017 suite à l'acquisition d'instruments dilutifs (AGA) ayant conduit à la création de 23 000 nouvelles actions :**

Le Président Directeur Général, dans sa décision du 7 juillet 2017 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 23 K€ résultant de l'acquisition d'AGA attribuées par le Conseil d'administration du 7 juillet 2016.

Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe veille à disposer des ressources financières nécessaires au financement de sa croissance organique et de ses opérations de croissance externe.

Depuis sa création, le Groupe a financé son développement

- par voie d'augmentations de capital successives ;
- par une émission d'obligations convertibles en actions (décembre 2013),
- par la souscription d'emprunts bancaires ;
- et, de manière moins significative, par l'obtention d'aides publiques ou encore par le remboursement de créances de crédit impôt recherche.

Le Groupe continuera à financer son développement et ses besoins en fonds de roulement par des financements appropriés, tout en veillant au maintien de ratios financiers sains. Ainsi, il demeure en contact avec de nombreux investisseurs et étudie de façon régulière diverses solutions de financement qui peuvent consister en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'emprunt bancaire, d'émission d'obligations, de cession d'actifs immobiliers ou de financements divers (stock, reverse factoring,...).

NOTE 23 - Plans d'options et assimilés

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »)

Différents programmes d'émission de BSPCE ont été mis en place par le Groupe depuis 2010. Ces programmes bénéficient au personnel salarié, aux dirigeants de Lucibel et depuis août 2015, aux salariés des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

La plupart des programmes présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, sauf modalités particulières, 50% des bons sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les BSPCE devenus exerçables peuvent être exercés à tout moment au cours de leur période de validité de 5 ans, décomptée à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les BSPCE non encore acquis (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration). Pour les attributions depuis 2016, une condition de présence au sein de l'entreprise est exigée pour l'exercice des BSPCE.

Certaines attributions comportent désormais des conditions de performance.

Sept programmes ont été mis en place par Lucibel SA (la Société) :

- Les plans d'attributions de BSPCE de 2013 à 2015 sont toujours en cours. 1 103 000 BSPCE ont été attribués. 582 750 ont été annulés suite au départ des bénéficiaires. 520 250 restent exerçables à des prix compris entre 3,21€ et 9,50€.
- Sur le programme mis en place en 2015, les attributions effectuées en 2016 ont porté sur 226 000 BSPCE au prix de 2,39€. Sur cette attribution, 57 666 BSPCE ont été annulés suite au départ de salariés ou à la non réalisation des performances prévues.
- En juin 2016, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'émission de BSPCE permettant d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de K€ 500. Ce programme s'est substitué à la précédente autorisation entièrement utilisée. Au 31 décembre 2016, 170 000 BSPCE avaient été attribués dans le cadre de ce programme, avec un prix d'exercice de 2,02€ par action. En 2017, 134 000 BSPCE ont également été attribués sur ce programme avec un prix d'exercice de 4,55€ par action. Au total sur ces attributions, 120 000 BSPCE ont été annulés pour les mêmes raisons que celles précisées ci-dessus.
- En mai 2017, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'émission de BSPCE permettant d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de K€ 200. Au 31 décembre 2017, ce programme n'a pas été utilisé.

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de stock-options.

Une synthèse des opérations d'émission de BSPCE est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2015	874 500	5,41
Attribués	396 000	2,23
Exercés	(98 000)	1
Annulés	(155 500)	4,72
Solde au 31 décembre 2016	1 017 000	4,71
Attribués	134 000	4,55
Exercés	-	-
Annulés	(278 416)	4,07
Solde au 31 décembre 2017	872 584	4,89

Au 31 décembre 2017, 392 375 actions peuvent être souscrites au titre des BSPCE exerçables à ce jour.

Options de souscription et/ ou d'achat d'actions

Les programmes d'options bénéficient aux salariés et mandataires sociaux éligibles de Lucibel SA et des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

Tous les programmes d'options présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque option donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, 50% des options sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les options devenus exerçables peuvent être exercées à tout moment sur une période de 7 ans décomptées à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les options non encore acquises (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration).

Les plans d'attributions d'options de souscription d'actions de 2011 à 2016 sont toujours en cours. 187 750 options ont été attribuées à des prix compris entre 3,75 et 9,50 euros. 87 000 ont été annulées suite au départ des bénéficiaires. 7 500 ont été exercées au prix de 5 euros.

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de BSPCE.

Aucune option n'a été exercée sur l'exercice, 2 500 options ont été annulées suite au départ des bénéficiaires et 89 500 étaient exerçables au 31 décembre 2017. Au risque de devenir caduques, les options attribuées dans le cadre de ces plans devront être exercées dans un délai de 7 ans à compter de leur attribution, au plus tôt pour 50% deux ans après la date d'attribution et pour le solde à partir de la 3^{ème} année.

Une synthèse des opérations d'émission d'options de souscription d'actions est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux options attribuées et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2015	100 750	6,04
Attribués	-	0
Exercés	-	-
Annulés	(5 000)	3,75
Solde au 31 décembre 2016	95 750	6,16
Attribués	-	0
Exercés	-	-
Annulés	(2 500)	3,75
Solde au 31 décembre 2017	93 250	6,23

Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

En juin 2016, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 5% du capital social de la société à la date de la décision de leur attribution. Au 31 décembre 2016, 54 000 actions gratuites ont été attribuées dans le cadre de ce programme. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 1 an, soit du 7 juillet 2016 au 6 juillet 2017 et la période de conservation a été fixée à un an, soit du 7 juillet 2017 au 6 juillet 2018. Les dites actions seront effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition sous réserve de leur présence dans l'entreprise à cette date. Ainsi sur l'exercice, 1 000 AGA n'ont pas été acquises du fait du départ d'un salarié.

En mars 2017, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 5% du capital social de la société à la date de la décision de leur attribution. Au 31 décembre 2017, 24 960 actions gratuites ont été attribuées dans le cadre de ce programme. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 2 ans, soit du 15 mars 2017 au 15 mars 2019 et la période de conservation a été fixée à un an, soit du 15 mars 2019 au 15 mars 2020. Les dites actions seront effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition sous réserve de leur présence dans l'entreprise à cette date. 1 500 AGA ont été annulées du fait du départ de salariés sur l'exercice 2017.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions gratuites en circulation
Solde au 31 décembre 2015	-
Attribuées	54 000
Acquises	-
Annulées	-
Solde au 31 décembre 2016	54 000
Attribuées	24 960
Acquises	(53 000)
Annulées	(2 500)
Solde au 31 décembre 2017	23 460

Juste valeur des instruments octroyés

La juste valeur des instruments a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black & Scholes. Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur sont précisées ci-après :

- le Groupe détermine le taux sans risque à partir de la durée de vie moyenne des instruments ;
- la volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option ;
- en l'absence d'historique du comportement d'exercice, le Groupe détermine la durée de vie estimée des instruments sur la base d'un exercice à la moitié de la période d'exercice.

Les justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des différents plans selon le modèle décrit ci-dessus et en s'appuyant sur des hypothèses valables à ces mêmes dates. Ces hypothèses sont résumées ci-dessous :

Hypothèses	2017	2016
Taux sans risque (range selon durée de vie)*	(0,51)	(0,44) - (0,61)
Volatilité attendue de l'action	52%	56%
Durée de vie estimée		
BSPCE (années)	3,75	3,75
Options (années)	4,75	4,75
AGA(années)	2	1
Juste valeur des instruments en €		
BSPCE	1,77 - 1,94	0,62 - 0,95
Options	-	-
AGA	2,86	1,99

*fourchette (plusieurs émissions réalisées en 2016)

Charges constatées relativement aux paiements fondés sur des actions

Données en milliers d'euros	2017	2016
Plans de BSPCE	169	374
Plans de stock-options	4	17
Plans d'AGA	88	44
Total charges constatées au titre des paiements fondés sur des actions	261	435
<i>dont comptabilisées en charges de personnel</i>	261	435

NOTE 24 - Provisions pour retraites

Ces provisions concernent essentiellement les régimes à prestations définies, non financés, en France. Au 31 décembre 2017, les engagements de retraite s'élèvent à K€ 171.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions des conventions collectives des commerces de gros et de la métallurgie, relatives au départ et à la mise à la retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites. La provision relative aux indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ces régimes sont les suivantes :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 1,5 % à 2% ;
- application d'un taux d'actualisation net d'inflation de 1,30% pour 2017 (1,31% pour 2016)
- l'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années lorsque cet historique existe ou évalué à 5% dans le cas où l'historique n'existe pas ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- âge de départ à la retraite : 67 ans.
- charges sociales patronales : 45%
- table de mortalité : INSEE 2013

NOTE 25 – Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts actuariels	Reclassements	31/12/2017
Provisions pour risque produit	604	339	(331)	(274)			338
Provisions pour restructuration	311	15	(119)	(82)			125
Provisions pour engagement de retraite	155	19	(1)			(2)	171
Autres provisions	191	20	(70)	(82)			59
Total provisions	1 261	393	(521)	(438)	-	(2)	693
<i>Dont part à plus d'un an</i>	<i>644</i>						<i>412</i>
<i>Dont part à moins d'un an</i>	<i>617</i>						<i>281</i>

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts actuariels	Reclassements	31/12/2016
Provisions pour risque produit	758	331	-	(479)	-	(6)	604
Provisions pour restructuration	347	128	(170)	-	-	6	311
Provisions pour engagement de retraite	138	8		(10)	19	-	155
Autres provisions	-	191	-	-	-	-	191
Total provisions	1 243	658	(170)	(489)	19	-	1 261
<i>Dont part à plus d'un an</i>	<i>700</i>						<i>644</i>
<i>Dont part à moins d'un an</i>	<i>543</i>						<i>617</i>

La provision pour risque produit couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par le Groupe durant la période de garantie (généralement comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse historique des coûts du service après-vente et d'une estimation du coût des actions correctrices à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Les autres provisions pour risques sont évaluées au cas par cas.

Passifs éventuels

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le Groupe est impliqué dans ou a engagé diverses procédures contentieuses ou pré contentieuses qui n'ont pas donné lieu à la constitution de provisions pour risques. Le Groupe estime que la situation financière consolidée ne serait pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable de ces procédures.

NOTE 26 - Emprunts et autres dettes financières

Emprunts et autres dettes financières	31-déc-17			31-déc-16		
		Non courant	Courant		Non courant	Courant
Autres emprunts	2 267	1 035	1 232	3 569	2 241	1 328
Avances conditionnées	1 923	1 284	639	2 385	1 862	523
Dettes financières relatives à l'affacturage (cf. note 19)	2 766	-	2 766	2 661	-	2 661
Concours bancaires	2	-	2	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	6 958	2 319	4 639	8 615	4 102	4 512
Total emprunts et autres dettes financières	6 958	2 319	4 639	8 615	4 102	4 512

L'évolution de ce poste au cours de l'exercice est liée principalement :

- aux remboursements d'emprunts réalisés sur l'exercice pour 2 211 K€ ;
- l'émission de nouveaux emprunts pour 403 K€ ;
- et à la variation des dettes financières relatives à l'affacturage.

Autres emprunts et avances conditionnées

Emprunts	Mise en place	Taux d'intérêt effectif	Au 31 décembre 2017	Arrivant à maturité au cours des exercices suivants					
				2018	2019	2020	2021	2022	2023 et après
OSEO - PPA	févr-12	5,80%	75	30	30	15	-	-	-
CM-CIC / Emprunt MT	juil-13	4,26%	81	81	-	-	-	-	-
CIC / Emprunt refinancement PH (750K€ - 5 ans)	mars-15	2,80%	339	151	150	38	-	-	-
Neuflyze / Emprunt refinancement PH (750K€ - 5 ans)	mars-15	2,80%	339	151	150	38	-	-	-
CREDIT MARITIME	févr-11	3,50%	242	242	-	-	-	-	-
BCME	févr-11	3,55%	241	241	-	-	-	-	-
OSEO - Contrat dev participatif	août-13	5,61%	554	204	200	150	-	-	-
BRED	déc-17	1,00%	396	132	132	132	-	-	-
Découverts bancaires		10,00%	2	2					
Total Autres emprunts			2 269	1 234	662	373	-	-	-
Avances OSEO	sept-11		392	256	136	-		-	-
Avance Région Haute Normandie	nov-14		568	160	160	160	88		
Avance Région Haute Normandie			856	190	190	190	190	96	-
Assurance Prospection Export	2011		33	33	-	-	-	-	-
Assurance Prospection Export	2014		74	-	-	19	19	18	18
Total avances conditionnées			1 923	639	486	369	297	114	18
Total Autres emprunts et avances conditionnées			4 192	1 873	1 148	742	297	114	18

Devise des emprunts et dettes financières

Le Groupe est endetté uniquement en euros et n'est pas exposé à des risques de change sur sa dette.

Ventilation taux fixes / taux variables

Les dettes du Groupe sont à taux fixe, à l'exception du prêt OSEO – PPA (K€ 150 de nominal) qui porte intérêt à Euribor 3 mois + 555 bps.

Covenants

L'emprunt à moyen terme contracté en 2013 auprès de la banque CM-CIC (d'un nominal à l'origine de 500 K€), est sujet à des covenants financiers.

Les covenants et engagements spécifiques fixés contractuellement avec la banque CM-CIC sont les suivants :

- maintien des fonds propres déterminés sur la base des comptes annuels de Lucibel SA à au moins M€ 4 (les fonds propres ainsi déterminés s'élèvent à K€13 702 au 31 décembre 2017),
- maintien d'un ratio dettes financières nettes sur fonds propres de Lucibel SA (déterminés sur la base des comptes annuels) à moins de 0,5. Compte tenu de sa trésorerie disponible au 31 décembre 2017 Lucibel SA présente un ratio d'endettement net de 0,1.

L'emprunt à moyen terme contracté en 2015 auprès des banques CM-CIC et Neuflyze (K€ 1.500 de nominal), est également sujet à des covenants financiers. L'un d'entre eux (Ebitda) n'est pas respecté au 31 décembre 2017 mais à la demande de Lucibel, les partenaires bancaires ont signifié leur accord en décembre 2017 sur le bris de covenant relatif à l'EBITDA.

Les covenants et engagements spécifiques fixés contractuellement avec les banques CM-CIC et Neuflyze sur la base des comptes consolidés en norme IFRS sont les suivants :

- maintien des fonds propres de Lucibel à au moins 10 M€ (les fonds propres ainsi déterminés s'élèvent à K€ 14 896 au 31 décembre 2017),
- EBITDA >0 à compter du 31 décembre 2015 (l'EBITDA au 31 décembre 2017 présente une perte de K€964
- maintien d'un ratio dettes financières nettes (hors avances conditionnées) sur fonds propres de Lucibel à moins de 0,5. Compte tenu de sa trésorerie disponible au 31 décembre 2017, le groupe Lucibel présente un ratio d'endettement net de 0,15.

NOTE 27 - Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs et compte rattachés inclut le poste « *Factures non parvenues* » et s'élève à K€ 3 124 au 31 décembre 2017 contre K€ 2 700 au 31 décembre 2016.

NOTE 28 - Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes sur immobilisations	17	25
Dettes fiscales et sociales	1 807	2 424
Produits constatés d'avance	248	311
Clients – avoirs à établir, avances et acomptes	1 466	299
Autres dettes	26	534
Total	3 564	3 593

Le poste « *Clients avoirs à établir, avances et acomptes* » comprend pour K€ 179 les remises de fin d'année octroyées aux clients distributeurs du Groupe et K€ 1 288 d'acomptes reçus principalement dans la filiale Cordel.

Les produits constatés d'avance reconnus à hauteur de K€ 248 au 31 décembre 2017 correspondent principalement à l'étalement du produit de crédit impôt recherche (CIR) relatif à des dépenses de développement capitalisées.

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux provisions de fin d'année et à la TVA collectée.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 29- Instruments financiers et gestion des risques financiers

Les instruments financiers au passif du bilan consolidé de Lucibel comprennent les emprunts bancaires, les autres passifs financiers, ainsi que les dettes d'exploitation et les autres passifs non courants. A l'actif du bilan, ils comprennent les actifs financiers évalués à la juste valeur et ceux évalués au coût amorti, les créances d'exploitation et autres créances, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Catégorie comptable et juste valeur des instruments financiers

	31-déc-17		31-déc-16	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
ACTIFS				
Prêts et dépôts comptabilisés au coût amorti	143	143	149	149
Créances d'exploitation et autres, comptabilisés au coût amorti (cf. note19)	5 715	5 715	5 506	5 506
Autres actifs financiers à court terme, comptabilisés au coût amorti (cf. note 20)	527	527	230	230
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. note 21)	4 723	4 723	4 811	4 811
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	11 108	11 108	10 696	10 696
PASSIFS				
Emprunts comptabilisés au coût amorti (cf. note 26)	6 958	6 958	8 615	8 615
Autres passifs financiers non courants	37	37	0	0
Autres passifs financiers courants (cf. 28)	248	248	311	311
Dettes fournisseurs et comptes rattachés, comptabilisés au coût amorti (cf. 27)	3 124	3 124	2 700	2 700
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	10 367	10 367	11 626	11 626

La valeur comptable des créances d'exploitation et autres, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des dettes d'exploitation est quasiment égale à leur juste valeur compte tenu de la courte échéance de ces instruments.

Méthode de valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la méthode de valorisation des instruments financiers à la juste valeur, selon les 3 niveaux suivants :

- Niveau 1 : juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques (équivalents de trésorerie) ;
- Niveau 2 : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif (swaps et ventes à terme) ;
- Niveau 3 : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés.

	31-déc-17				31-déc-16			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 723	4 723	-	-	4 811	4 811	-	-

Informations sur les risques financiers

De par leur nature, les instruments financiers détenus par le Groupe sont exposés aux risques financiers suivants :

- Risque de liquidité ;
- Risques de marché (change, taux, actions) ;
- Risques de crédit, risque de concentration client et fournisseur et risque pays.

Les analyses sur la sensibilité présentées ci-dessous reflètent la sensibilité comptable générée par les instruments financiers. Cette information n'est donc pas représentative de la sensibilité économique du Groupe.

Risque de liquidité

Le Groupe considère que le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité à rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à des financements bancaires.

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance organique et externe par voie d'augmentations de capital successives, d'une émission d'obligations convertibles en actions, de recours à l'endettement bancaire et, de manière moins significative, par l'obtention d'aides publiques à l'innovation ou encore par le remboursement de créances de crédit impôt recherche.

Au 31 décembre 2017, le Groupe disposait d'une trésorerie disponible de 4 723 K€ et d'emprunts et de dettes financières d'un montant global de 6 958 K€ dont 4 639 K€ à court terme (sur ce montant les dettes relatives à l'affacturage représentent 2 766 K€).

Par ailleurs, le Groupe bénéficie d'une capacité de mobilisation de ses créances clients à travers ses divers contrats d'affacturage.

Ainsi, au regard de sa trésorerie disponible et de ses autorisations de financement, des nouveaux financements prévus (voir paragraphe « Financement et continuité d'exploitation ») et compte tenu des échéances programmées de remboursement de la dette financière actuelle au cours des prochains mois, des dépenses d'activité courante et des besoins de financement liés à la variation de son besoin en fonds de roulement, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à l'horizon d'un an à compter du 31 décembre 2017 et considère être en mesure de faire face à ses échéances de remboursement sur cet horizon.

Risques de marché

Risques de change

Compte tenu du caractère international de son activité, le Groupe se trouve exposé à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs.

Le Groupe a effectué en 2017 des opérations d'achats à terme de Dollars américains (USD) pour couvrir son exposition au risque de change sur les achats en USD réalisés pour les besoins de son activité.

Le Groupe négocie les conditions de couverture du risque de change au mieux de ses intérêts sans toutefois pouvoir garantir que les taux négociés constitueront les meilleurs taux de couverture du marché, ni qu'il sera en mesure de négocier des taux raisonnables. Toute dégradation des conditions de négociation de ces taux ou évolution défavorable des taux pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Les entités du Groupe sont exposées au risque de change sur leurs flux d'exploitation et sur leurs encours de financement libellés en devises autres que leur monnaie locale qui correspondent à leur monnaie fonctionnelle. Le tableau ci-dessous présente le montant au 31 décembre 2017 des passifs et actifs financiers contractés dans une devise autre que la devise fonctionnelle des entités du Groupe concernées.

en équivalent K€	EURO	USD	CHF	GBP
Actifs financiers, yc créances commerciales	-	69	76	4
Passifs financiers, yc créances commerciales	-	109	-	-
Instruments dérivés	-	-	-	-
Exposition nette par devise	-	(40)	76	4

Au 31 décembre 2017, le Groupe présente une exposition non significative au risque de change.

Au 31 décembre 2016, l'exposition des capitaux propres au risque de change était due principalement au dollar américain (USD). Une variation de 10% des taux de conversion des devises étrangères en euro aurait un impact de 132 K€ sur le compte de résultat.

Risque de taux

La dette financière du Groupe est essentiellement souscrite à taux fixe dont le taux moyen ressort à environ 3,48%. Le prêt participatif d'amorçage (PPA) souscrit auprès d'OSEO en février 2012 (K€ 150 de nominal) est le seul emprunt à taux variable et porte intérêt à Euribor 3 mois + 555 bps. Les financements à court terme (concours bancaires) sont rémunérés sur la base de 10% en moyenne.

Au 31 décembre 2017, compte tenu d'un total de dettes à taux variable représentant moins de 2% de la dette financière brute et d'un coût net de l'endettement financier s'établissant à K€ 199, le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt de +/- 1% est sans incidence matérielle sur le niveau du résultat consolidé.

Risque sur actions

Au 31 décembre 2017, Lucibel détenait 16 868 actions en autocontrôle pour une valeur de marché de K€ 45 sur la base d'un cours à 2,65 euros et une valeur comptable de K€ 47 imputée en fonds propres.

Le Groupe ne souscrit, dans le cadre de sa gestion courante de sa trésorerie, que des instruments monétaires qui ne sont pas soumis au risque action.

Risques de crédit, de concentration client et fournisseur et risque pays

Les instruments financiers sur lesquels le Groupe encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients. Le Groupe commercialise ses produits et services auprès d'une clientèle concentrée essentiellement sur la France. Lucibel évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes constatées au cours des deux derniers exercices est demeuré non significatif et est resté dans les limites anticipées par la Direction. Dans le cadre du développement de son activité en France, certaines sociétés françaises du Groupe ont mis en place des contrats d'affacturage leur garantissant la mobilisation d'une partie de leur poste clients et une assurance-crédit en cas de défaillance. S'agissant des clients internationaux, les principales sociétés du Groupe ont également souscrit une assurance-crédit. Lorsque le client ne fait pas l'objet de garantie, le Groupe procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties aux clients qui présentent un risque de crédit. L'encours clients financé par les sociétés d'affacturage est comptabilisé en dettes financières (voir note 19).

La clientèle du Groupe est à ce jour principalement constituée de distributeurs spécialisés en matériel électrique et/ou d'éclairage, d'installateurs et de clients finaux répartis entre Grands Comptes et comptes classiques.

Analyse des créances clients par échéances

Années	TOTAL	Créances non échues, non dépréciées	Créances non dépréciées et échues			
			< 30 jours	30 - 60 jours	61 - 90 jours	>91 jours
2017	5 715	3 399	1 060	312	104	840
2016	5 506	3 208	1 358	431	132	377

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 auprès des trois, cinq et dix principaux clients du Groupe par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices, illustrant le risque de concentration client :

Données IFRS consolidées	2017	2016
Chiffre d'affaires réalisé auprès des trois principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	14,90%	26,60%
Chiffre d'affaires réalisé auprès des cinq principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	18,48%	31,90%
Chiffre d'affaires réalisé auprès des dix principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	26,31%	38,10%

En 2017, aucun client n'a contribué à plus de 10% du chiffre d'affaires. Le client le plus important représente 7,37% du chiffre d'affaires alors qu'en 2016, le client le plus important en représentait 20,7%. Le risque de concentration s'est fortement réduit.

Enfin, depuis 2015, la Société a recours à son site d'assemblage français pour la production des produits à forte valeur ajoutée et à des sous-traitants industriels asiatiques et européens pour la fabrication de l'ensemble de ses produits sous marque Lucibel. Cela lui permet ainsi de disposer de capacités de production adaptées à l'évolution de son activité et de maintenir un haut niveau de qualité de ses produits. Le Groupe ne présente pas de risque de dépendance à l'égard d'un sous-traitant en particulier et estime qu'en cas de rupture de la relation contractuelle avec l'un d'entre eux, il serait en mesure de conclure rapidement un nouveau contrat de sous-traitance. De plus, du fait d'un niveau élevé de formalisation et de documentation des *processus* et des gammes de fabrication des produits, le Groupe pourra rapidement relancer la production.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion de la trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements à des instruments financiers à court terme et à faible risque. Les disponibilités du Groupe sont essentiellement exprimées en euros et concentrées dans trois grandes banques internationales.

NOTE 30 - Engagements hors état de la situation financière

Dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions, tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2017, la nature des engagements portés par le Groupe reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2016. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels enregistrés sur la période écoulée sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

(i) *Engagements de location*

Le Groupe loue des bureaux et des entrepôts pour son activité. Au 31 décembre 2017, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre des baux conclus s'établissent à 785 K€ contre 1018 K€ en 2016.

Enfin, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple de durée généralement comprise entre 36 et 48 mois. Les redevances versées en 2017 par le Groupe dans le cadre de ces contrats se sont établies à 339 K€ contre 322 K€ en 2016.

(ii) *Sûretés réelles*

Le Groupe a nanti au profit du pool bancaire de Cordel Développement (Crédit Maritime et BCME) l'intégralité des actions Cordel détenues par Cordel Développement, jusqu'à complet remboursement de l'emprunt. Au 31 décembre 2017, la valeur nette de l'emprunt est de 474 K€ contre 948 K€ au 31 décembre 2016.

Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'emprunts bancaires

La Société Lucibel SA s'est engagée, à l'occasion de la mise en place d'un emprunt bancaire au cours de l'été 2013, à respecter un ensemble de « covenants » portant sur le ratio dettes financières nettes sur fonds propres et le montant des fonds propres déterminés sur la base des comptes annuels de Lucibel SA (voir note 26). Au 31 décembre 2017, ces engagements sont respectés.

Par ailleurs, à la mise en place de l'emprunt, la Société a nanti au profit de l'établissement de crédit 20% du capital de Cordel Développement. Ce nantissement diminuera au cours de l'emprunt proportionnellement aux remboursements effectués.

La Société Lucibel SA s'est engagée, à l'occasion de la mise en place d'un emprunt bancaire au cours du printemps 2015, à respecter un ensemble de « covenants » sur les comptes consolidés portant sur le ratio dettes financières nettes sur fonds propres, l'EBITDA et le montant des fonds propres déterminés sur la base des comptes annuels consolidés (voir note 26). Au 31 décembre 2017, un des trois covenants relatif au niveau d'EBITDA n'est pas respecté mais la Société a obtenu en décembre 2017 un waiver de ce covenant.

Par ailleurs, à la mise en place de l'emprunt, la Société a nanti au profit des établissements de crédit 50% du capital de Procédés Hallier. Ce nantissement diminuera au cours de l'emprunt proportionnellement aux remboursements effectués. La valeur nette de ces emprunts s'élève à 675 K€ au 31 décembre 2017.

La direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessus.

Engagements reçus dans le cadre de la cession des titres Citéclaire

Dans le cadre de la cession d'une partie des titres de la société Citéclaire en 2015 et 2016, la Société a reçu, dans l'attente du paiement complet du prix de cession, le nantissement de l'ensemble des titres cédés.

Engagements reçus dans le cadre des abandons de créances consentis à la société Citéclaire

La Société a consenti des abandons de créances à la société Citéclaire portant sur un montant global HT de 561 704 €. Une clause de retour à meilleure fortune a été conclue entre les parties et prévoit que Citéclaire remboursera progressivement la Société chaque semestre à hauteur de 50% du flux de trésorerie net positif sur le semestre courant. La clause de meilleure fortune est plafonnée à 331 609 € HT. Aucun remboursement, n'est intervenu à ce jour.

NOTE 31 - Informations sur les parties liées

Dirigeants

Les principes de rémunérations et avantages assimilés alloués au Président du Conseil d'administration et aux Directeurs Généraux sont revus chaque année par le Conseil d'administration.

Il n'y a pas eu de jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration en 2017.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme en numéraire et avantages en nature versés aux dirigeants mandataires sociaux s'est élevé à K€ 544 en 2017 contre K€ 260 en 2016. Ce montant intègre les rémunérations variables versées en 2017 au titre de 2016 et les rémunérations versées aux deux nouveaux Directeurs Généraux délégués nommés en 2017.

La juste valeur des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués aux membres du comité de direction et aux organes d'administration de la société en 2017 s'est élevée à K€ 148 ce qui a donné lieu à une charge de K€ 31 sur l'exercice.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux excepté pour Monsieur Brepson, Directeur Général Délégué de Lucibel SA et Procédés Hallier en cas de révocation sans juste motif ou de non renouvellement du mandat à son échéance. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les dirigeants de la Société.

Prestations Actionnaires

Lucibel SA bénéficie de prestations de conseil de la part de la société ETOILE FINANCE en matière de conduite et d'animation de la politique générale de la société et du Groupe et de leurs orientations stratégiques, en matière de développement, d'opérations d'investissement et de désinvestissement, de stratégie financière, d'aide à la détermination des axes de développement commercial, d'innovation technologique et de politique de ressources humaines notamment. A ce titre, le Groupe a comptabilisé des charges de K€ 150 au cours de chacun des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

Autres parties liées

Les soldes des créances et dettes envers les parties liées ainsi que les produits et charges comptabilisés sur les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 s'établissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients	783	519
Autres Créances	-	-
Actif	783	519
Dettes fournisseurs	139	67
Autres dettes	-	-
Passif	139	67
(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres achats et charges externes	228	181
Chiffre d'affaires	474	259
Résultat financier		(235)

Les créances clients et le chiffre d'affaires vis-à-vis des parties liées 2017 concernent les entités mises en équivalence Lucibel Middle East et SLMS. Les charges et dettes concernent Etoile Finance et SLMS.

NOTE 32 - Événements post-clôture

Acquisition du site de Barentin

Le groupe Lucibel a finalisé en février 2018, l'acquisition du site de production et d'assemblage de Barentin comprenant un bâtiment de 12 400 m² sur un terrain de 4,5 hectares à proximité de Rouen. La société a acquis ce site au prix de 1,6 M€ mais en vertu d'accords spécifiques n'a payé que 0,7 M€.

Dissolution par transmission universelle de patrimoine de Lucibel Barentin

La société Lucibel SA en sa qualité d'associé unique, a décidé la dissolution anticipée de sa filiale Lucibel Barentin et constaté la réalisation effective de la dissolution de la société Lucibel Barentin à compter du 3 janvier 2018.

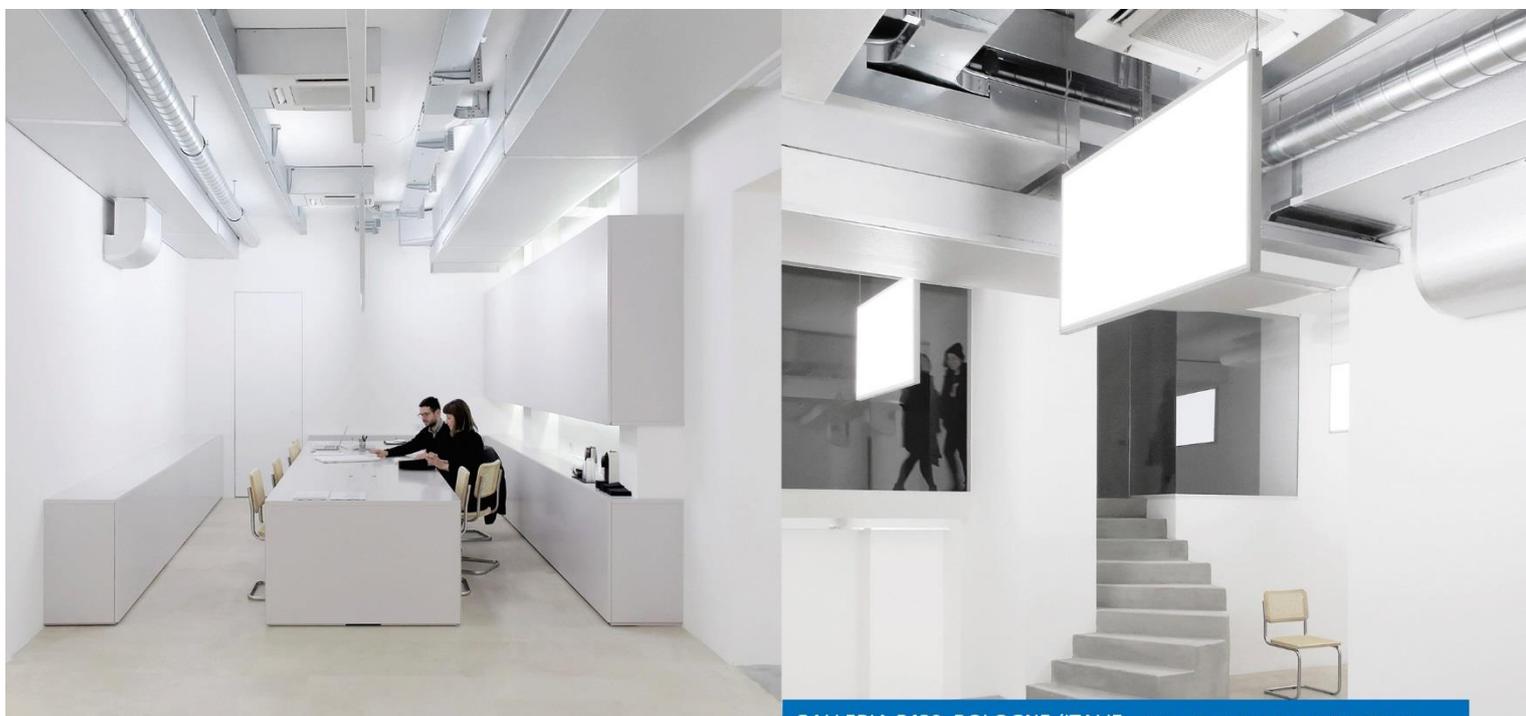
Transfert au sein de Lucibel de l'activité SLMS

En date du 1^{er} janvier 2018, ont été transférés au sein de Lucibel SA le personnel, l'activité et les brevets de SLMS, joint-venture constituée avec Schneider Electric en 2015. Le Groupe Lucibel a souhaité se renforcer dans cette activité car il considère comme cœur de métier et stratégique la technologie VLC (Visible Light Communication) développée par SLMS. Cette technologie de communication par la lumière est complémentaire du LiFi dans certains cas d'usage liés aux applications de géolocalisation intérieure (déclenchement d'informations produits dans le secteur des magasins, déclenchement d'informations liées aux œuvres dans un musée, guidage intérieur).

NOTE 33 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes du Groupe pris en charge au cours de l'exercice 2017 s'élèvent au titre de leur mission à 172 K€ contre 290 K€ en 2016.

COMPTES ANNUELS 2017



GALLERIA P420, BOLOGNE (ITALIE - NICOLAS DORVAL BORY ARCHITECTES



1. BILAN

ACTIF <i>Données en milliers d'euros</i>	Notes	Brut 31.12.17	Amortissements et dépréciations	Net 31.12.17	Net 31.12.16
Immobilisations incorporelles	3	1 702	(862)	840	517
Immobilisations corporelles	4	261	(131)	130	149
Immobilisations financières	5	17 477	(2 118)	15 359	14 197
Total de l'actif immobilisé		19 440	(3 111)	16 329	14 863
Stocks et en-cours	6	1 680	(413)	1 267	1 260
Créances clients et comptes rattachés	7	3 931	(1 681)	2 250	1 672
Autres créances	8	3 768	(306)	3 462	2 786
Valeurs mobilières de placement & disponibilités	9	431		431	2 195
Charges constatées d'avance		72		72	35
Total de l'actif circulant		9 882	(2 400)	7 482	7 948
Ecarts de conversion actif		3		3	13
Total de l'actif		29 325	(5 511)	23 814	22 824

PASSIF <i>Données en milliers d'euros</i>	Notes	Net 31.12.17	Net 31.12.16
Capitaux propres :			
Capital social		10 520	9 414
Primes d'émission		40 836	37 695
Report à nouveau		(35 800)	(34 895)
Résultat de l'exercice		(1 966)	(905)
Provisions réglementées		112	85
Total des capitaux propres	10	13 702	11 394
Autres fonds propres	11	408	588
Provisions pour risques et charges	12	1 623	1 249
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13	1 338	1 588
Emprunts et dettes financières diverses		4 610	4 064
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14	1 475	2 074
Dettes fiscales et sociales	15	386	940
Autres dettes	16	269	781
Total des dettes		8 078	9 447
Ecarts de conversion passif		3	146
Total du passif		23 814	22 824

2. COMPTE DE RESULTAT

<i>Données en milliers d'euros</i>	Notes	2017 (12 mois)	2016 (12 mois)
Chiffre d'affaires net	17	6 268	12 622
Production immobilisée		251	89
Subventions d'exploitation		3	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		1 492	1 689
Autres produits		267	277
Total produits d'exploitation		8 281	14 677
Achats de marchandises et variations de stocks	18	(3 651)	(7 054)
Autres achats et charges externes	19	(2 432)	(2 906)
Impôts, taxes et versements assimilés		(82)	(109)
Charges de personnel	20	(2 322)	(2 110)
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	(1 238)	(2 599)
Autres charges		(36)	(191)
Total charges d'exploitation		(9 761)	(14 969)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 480)	(292)
RESULTAT FINANCIER	22	(630)	(118)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(2 110)	(410)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	23	(304)	(875)
Impôts sur les bénéfices	24	448	380
RESULTAT NET		(1 966)	(905)

3. SITUATION NETTE

<i>Données en milliers d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Au 31 décembre 2015	8 784 595	8 785	37 163	(27 576)	(7 319)	58	11 111
Augmentation de capital résultant de la souscription de 98 000 BSPCE au prix de 1€	98 000	98	-	-	-	-	98
Augmentation de capital résultant de la souscription de 22 BSAR au prix de 6,50€	11	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital résultant de la souscription de 1 063 442 BSAR au prix de 2,00€	531 710	531	532	-	-	-	1 063
Affectation de résultat	-	-	-	(7 319)	7 319	-	-
Dotations aux provisions réglementées	-	-	-	-	-	27	27
Résultat net de la période	-	-	-	-	(905)	-	(905)
Au 31 décembre 2016	9 414 316	9 414	37 695	(34 895)	(905)	85	11 394
Augmentation de capital résultant de la souscription de 1 082 645 actions au prix de 1€	1 082 645	1 083	3 164	-	-	-	4 247
Augmentation de capital résultant de la création de 23 000 actions gratuites	23 000	23	(23)	-	-	-	-
Affectation de résultat	-	-	-	(905)	905	-	-
Dotations aux provisions réglementées	-	-	-	-	-	27	27
Résultat net de la période	-	-	-	-	(1 966)	-	(1 966)
Au 31 décembre 2017	10 519 961	10 520	40 836	(35 800)	(1 966)	112	13 702

4 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

GENERALITES

Informations relatives à l'entreprise

Lucibel S.A. (« la Société » ou « Lucibel ») est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en août 2008.

La Société et ses filiales sont spécialisées dans le développement, la promotion et la commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions technologiques innovantes d'éclairage LED destinées aux réseaux de distribution généralistes et spécialisés et aux entreprises. La Société se diversifie également dans d'autres domaines d'application de la LED comme la communication par la lumière où la Société est pionnière dans l'industrialisation et la commercialisation du LiFi (accès à Internet par la lumière) et le bien-être.

Basée à Rueil-Malmaison, Lucibel compte 26 collaborateurs au 31 décembre 2017 et a généré un chiffre d'affaires de 6,3 millions d'euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels de la Société sont présentés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation, et ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Financement et continuité d'exploitation

Au cours de l'exercice 2017, les besoins de financement de la Société ont été principalement couverts par une levée de fonds propres souscrite en numéraire pour un montant net global de K€ 4 247.

Au 31 décembre 2017, la Société dispose d'une trésorerie disponible de K€ 431 et de capitaux propres positifs à hauteur de K€ 13 702. A cette date, le montant des avances conditionnées remboursables perçues par la Société, classées en autres fonds propres, et l'endettement bancaire s'élèvent respectivement à K€ 408 et K€ 1 338 dont K€ 836 à plus d'un an.

Le Groupe demeure en contact avec de nombreux investisseurs et étudie de façon régulière diverses solutions financements afin de continuer à financer son développement. Ces solutions peuvent prendre la forme d'emprunt bancaire, d'émission d'obligations non convertibles, de cession d'actifs immobiliers ou de financements divers (stock, reverse factoring,...).

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels.

NOTE 1 Principes et méthodes comptables

1.1. Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin de période au taux de clôture. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs sur soldes monétaires en devises, sont intégralement provisionnés à la clôture.

1.2. Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant notamment des sources, luminaires et divers accessoires.

La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits.

Lucibel offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux d'une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois au titre de laquelle la Société comptabilise dans ses comptes une provision pour garantie clients.

1.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations correspondent principalement à des brevets, licences et logiciels acquis et aux frais de développement engagés par la Société en vue de la production de solutions et produits nouveaux ou substantiellement améliorés.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement, sa rentabilité ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des solutions, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les dépenses ont été comptabilisées. La Société a déclaré un crédit d'impôt recherche de K€ 176 en 2017. Compte tenu du fait que Lucibel SA est en déficit fiscal et de son statut de PME au sens communautaire la Société demande le remboursement de l'ensemble des crédits impôt recherche auxquels elle est éligible.

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur les durées suivantes :

Brevets, frais de recherche et développement	1 à 3 ans
Licences et logiciels	1 à 3 ans

1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du bien, comme suit :

Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique.....	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

1.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation et aux créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition complété le cas échéant d'une évaluation des compléments de prix susceptibles d'être versés en application des protocoles d'accord signés. Une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement. Les frais d'acquisition des titres de participation sont inscrits à l'actif et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement de ces créances.

1.6. Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de produits finis. Les stocks sont évalués au coût d'achat (coût de transport inclus), calculé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une dépréciation des stocks est constituée de façon individuelle par produit en fonction de leur valeur de marché, leur obsolescence éventuelle et de leurs perspectives d'écoulement.

1.7. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients. Cette évaluation du risque de non-recouvrement s'applique également aux créances clients cédées par la Société dans le cadre de son contrat d'affacturage et pour lesquelles des difficultés de recouvrement sont identifiées.

1.8. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance résultent de facturations de produits et services qui n'ont pas été consommés (charges) ou rendus (produits) au cours de l'exercice.

1.9. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

1.10. Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. A ce titre, le montant des cotisations retraite versées par la Société au titre de l'exercice 2017 s'est établi à K€ 157. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes. Ces engagements ont été évalués à K€ 18 au 31 décembre 2017.

1.11. Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leur valeur de marché, en raison de leurs échéances à court terme et compte tenu des dépréciations constatées, le cas échéant.

1.12. Risque de change

Compte tenu du caractère international de son activité, la Société se trouve exposée à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs.

1.13. Risque de crédit et risque de concentration

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients. La Société commercialise ses produits et services auprès d'une clientèle concentrée essentiellement sur la France mais aussi dans une moindre mesure en Europe, Afrique et Moyen Orient. La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes constatées au cours des deux derniers exercices est demeuré maîtrisé et est resté dans les limites anticipées par la direction. Dans le cadre du développement de son activité en France, la Société a mis en place depuis le mois de février 2011 un contrat d'affacturage lui garantissant la mobilisation d'une partie de son poste clients. Elle bénéficie également d'une assurance-crédit en cas de défaillance. Ces contrats s'appliquent aux clients internationaux à concurrence de leur limite de crédit. Au-delà, la Société procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit et / ou sécurise le paiement avec la mise en place de crédits documentaires.

1.14. Orientation industrielle

La Société a organisé depuis le deuxième semestre 2015 la fabrication de l'ensemble de ses produits à forte valeur ajoutée, ou nécessitant une customisation pour s'adapter à la demande des clients, sur son site de production en Normandie (Lucibel Barentin), ce qui permet de garantir un haut niveau de qualité, de réduire les délais de production et de diminuer les coûts de transport.

La fabrication des autres produits est confiée à des sous-traitants européens ou asiatiques, permettant ainsi de disposer de capacités de production adaptées à l'évolution de l'activité. La plateforme de Barentin gère depuis le premier semestre 2016, la logistique et effectue également des travaux de recherche et développement.

1.15. Plans d'options de souscription d'actions, de bons de souscription d'action et d'actions gratuites

Les actions émises dans le cadre de l'exercice de BSPCE ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation des capitaux propres à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires de ces plans, à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution n'est pas comptabilisée.

Les attributions d'actions gratuites se fait soit en allouant des actions propres détenues par la Société, la charge correspondante est alors portée au compte frais de personnel, soit par émission d'actions nouvelles. Dans ce dernier cas l'augmentation de capital est compensée par un prélèvement sur la prime d'émission.

1.16. Recours à des estimations du management dans l'application des normes comptables

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

1.17. Conversion des créances et dettes en devises

Les dettes et créances en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euro sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversions sont inscrites dans des comptes transitoires.

NOTE 2 Faits marquants de la période

En dehors des éléments développés ci-dessus, et notamment dans la note sur l'environnement économique et la note sur les risques (note 1.13), les faits marquants de l'exercice sont :

- **Chiffre d'affaires 2017 de M€ 6,3**

Lucibel a réalisé sur l'année 2017 un chiffre d'affaires de M€ 6,3 en recul de 50% par rapport à 2016. Après un 1^{er} semestre 2017 marqué par un attentisme particulièrement fort lié au contexte préélectoral, qui a entraîné le report de nombreux projets, le Groupe Lucibel enregistre sur le 2nd semestre 2017 une baisse significative de son chiffre d'affaires. Cette baisse s'explique essentiellement par le désengagement de la Société de l'activité non stratégique mise en place dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (M€ 5,6 réalisé en 2016 contre M€ 0,3 en 2017). Les ventes à l'international sont en repli également de 17% par rapport à 2016, Lucibel subissant en année pleine le désengagement du Groupe dans certaines de ses filiales étrangères intervenu au cours de l'année 2016. Désormais, près de 80% du chiffre d'affaires enregistré en 2017 a été réalisé en France contre 87% en 2016. Les ventes réalisées à l'export sur l'exercice écoulé s'établissent ainsi à K€ 1 406 en 2017 contre K€ 1 688 en 2016.

- **Augmentation de capital de M€ 4,2 réalisée en Mai 2017**

La principale opération intervenue sur le capital consiste en une augmentation de capital finalisée en mai 2017. Le Conseil d'administration du 2 mai 2017 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital intervenue suite à la création de 1 082 645 actions nouvelles, pour un montant total de K€ 1 083 de capital et K€ 3 164 de prime d'émission net des frais y afférents. Cette augmentation de capital a été sursouscrite 2 fois.

- **Commercialisation d'un luminaire LiFi, permettant d'accéder à Internet par la lumière**

Lucibel a poursuivi la commercialisation de sa solution « LiFi by Lucibel » d'accès à internet par la lumière, lancée en septembre 2016. En 2017, près de 60 clients ont déjà fait confiance à la technologie LiFi de Lucibel et certains clients, qui ont validé techniquement la solution, ont décidé de commander de nouveaux produits.

- **Filiales**

En février 2017, la société a créé la filiale LuciConnect qui conçoit, réalise, teste et livre le lot électricité de projets tertiaires incluant les solutions d'éclairage. Les clients bénéficient ainsi des dernières technologies dans le domaine des équipements connectés et particulièrement la gestion énergétique. Les équipements sont maquetés, testés, validés et documentés sur le site de Barentin en Normandie avant d'être envoyés sur les chantiers.

NOTE 3 Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de la période s'élèvent à K€ 577. Elles correspondent principalement aux frais de développement engagés par la Société pour la conception de nouveaux produits LED et procédés associés (K€ 573), ainsi qu'à des licences et logiciels (K€ 4) exploités par les structures de recherche et développement et de back office (opérations et corporate).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brevets, Frais de recherche et développement	Licences et logiciels	Total
VALEUR BRUTE			
Au 31 décembre 2016	1 357	179	1 536
Acquisitions	573	4	577
Sorties	(383)	(28)	(411)
Au 31 décembre 2017	1 547	155	1 702
AMORTISSEMENTS			
Au 31 décembre 2016	(846)	(173)	(1 019)
Dotations	(248)	(6)	(254)
Sorties	383	28	411
Au 31 décembre 2017	(711)	(151)	(862)
VALEUR NETTE			
Au 31 décembre 2016	511	6	517
Au 31 décembre 2017	836	4	840

NOTE 4 Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Outillage industriel	Installations générales et agencements	Matériel informatique	Mobilier de bureau	Total
VALEUR BRUTE					
Au 31 décembre 2016	123	104	57	35	319
Acquisitions	-	7	19	-	26
Sorties	(37)	-	(47)	-	(84)
Au 31 décembre 2017	86	111	29	35	261
AMORTISSEMENTS					
Au 31 décembre 2016	(108)	(2)	(44)	(15)	(169)
Dotations	(14)	(12)	(14)	(5)	(46)
Reprises	37	-	47	-	84
Au 31 décembre 2017	(85)	(15)	(11)	(20)	(131)
VALEUR NETTE					
Au 31 décembre 2016	16	101	13	20	149
Au 31 décembre 2017	1	96	18	15	130

NOTE 5 Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total
VALEUR BRUTE				
Au 31 décembre 2016	13 473	2 688	371	16 532
Acquisitions	35	1 586	755	2 376
Sorties	-	(428)	(1 003)	(1 431)
TUP	-			-
Au 31 décembre 2017	13 508	3 846	123	17 477
DEPRECIATIONS				
Au 31 décembre 2016	(2 103)	(100)	(132)	(2 335)
Dotations	-	(2)	(6)	(8)
Reprises	-	93	132	225
TUP	-			-
Au 31 décembre 2017	(2 103)	(9)	(6)	(2 118)
VALEUR NETTE				
Au 31 décembre 2016	11 370	2 588	239	14 197
Au 31 décembre 2017	11 405	3 837	117	15 359

Au 31 décembre 2017, la valeur nette des titres de participation s'établit à K€ 11 405 contre K€ 11 370 au 31 décembre 2016 suite à la création de la filiale LuciConnect (K€ 35)

Les provisions pour dépréciation des titres de filiales déficitaires en 2017 s'élève comme en 2016 à K€ 2 103.

Au 31 décembre 2017, la valeur nette des créances rattachées à des participations s'établit à K€ 3 837 contre K€ 2 588 au 31 décembre 2016. Elle correspond principalement à la valeur des créances liées aux participations détenues dans les filiales Cordel Développement (K€ 2 924), et Cordel (K€ 912). Les principaux mouvements intervenus sur ce poste au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

- Cordel : avances nettes en compte courant (K€ 760) versées par la Société destinées à refinancer la filiale.
- Cordel Développement : avances nettes en compte courant (K€ 532) versées par la Société destinées à refinancer la filiale.
- Lucibel Asia : abandon de la créance relatif à la fermeture de la filiale pour K€ 135
- Enfin, constatation de la reprise de provision pour dépréciation des créances détenues sur la filiale Lucibel Asia pour K€ 94 et ajustement des provisions pour dépréciation des créances détenues sur la filiale Lucibel Suisse pour K€ 2.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels de ses filiales, la Société peut être amenée à émettre des lettres de confort l'engageant à garantir la continuité d'exploitation de ces structures dans le cas d'une insuffisance de fonds propres à la clôture résultant notamment des pertes enregistrées sur l'exercice.

Au 31 décembre 2017, le poste « *Autres immobilisations financières* » comprend des dépôts et cautionnements dont la valeur s'établit à K€ 60, des prêts dans le cadre de l'obligation des employeurs à l'effort de construction à hauteur de K€ 17, des actions propres pour K€ 47. Les dépôts et cautionnement ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de K€ 4 et les actions propres d'une provision pour dépréciation à hauteur de K€ 2 calculée sur la base du cours de bourse du 29 décembre 2017.

NOTE 6 Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute	1 680	1 771
Dépréciations cumulées	(413)	(511)
Valeur nette	1 267	1 260

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2017 s'établit à K€ 1 267 contre K€ 1 260 au 31 décembre 2016. Elle correspond principalement à la valeur nette des produits et solutions LED destinés à la commercialisation sur les marchés français, européens et sur la zone Moyen-Orient, Afrique.

NOTE 7 Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an et s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute	3 931	3 358
Dépréciations cumulées	(1 681)	(1 686)
Valeur nette	2 250	1 672

L'augmentation du poste « *Créances clients et comptes rattachés* » en valeur brute est essentiellement liée à une augmentation des encours envers Lucibel Middle East et Lucibel Africa qui atteignent K€ 1 688 avec des délais de règlement dépassant les délais généralement accordés. Par ailleurs, pour les créances domestiques, il convient de rappeler que la Société s'appuie sur un contrat d'affacturage de type « confidentiel ». Au 31 décembre 2017, le montant des créances cédées au factor et non recouvrées s'élève à K€ 813 contre K€ 1 241 à fin décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, la valeur brute des créances libellées en devises étrangères était non significative.

NOTE 8 Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit:

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Personnel et organismes sociaux.	5	2
Etat –Crédit de TVA.	57	-
Etat – TVA	86	163
Etat - Impôt société - Crédit d'impôts	669	576
Fournisseurs débiteurs groupe	-	-
Créances et retenue de garantie – Contrat d'affacturage	408	461
Avances et acomptes sur commandes fournisseurs	183	48
Débiteurs divers.	179	131
Comptes courants groupe	2 181	1 553
Dépréciations cumulées.	(306)	(148)
Total autres créances	3 462	2 786

La créance sur l'Etat - Impôt sur les sociétés enregistrée à hauteur de K€ 669 au 31 décembre 2017 correspond pour le groupe d'intégration fiscale aux crédits d'impôt recherche 2016 et 2017 pour K€ 453 et au CICE 2017 pour K€ 216.

Le poste « *Créances et retenue de garantie – Contrat d'affacturage* » représente le montant des réserves constituées chez le factor suite à la cession des créances clients par la Société dans le cadre du contrat d'affacturage (K€ 347), ainsi que le montant de la retenue de garantie constituée par le factor à l'occasion de ces mêmes cessions (K€ 61).

NOTE 9 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités détenues en banque sont principalement libellées en euros et en dollars américains. Au 31 décembre 2017, les disponibilités libellées en devises étrangères représentent 17% du total.

Au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016, la société ne dispose pas de comptes à terme.

NOTE 10 Capitaux propres

10.1. Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève à K€ 10 520 et est intégralement libéré. Il est composé de 10 519 961 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de 1 euro par action.

Au 31 décembre 2017, 15,77% du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding 9,73% par le fonds d'investissement Aster Capital. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers et par d'autres actionnaires dont les salariés et les administrateurs du groupe.

Les opérations sur le capital en 2017 résultent d'une augmentation de capital intervenue en mai 2017 et de l'exercice d'instruments dilutifs en juillet 2017 ayant conduit à la création de 1 105 645 nouvelles actions au total, soit une augmentation des postes « *Capital social* » et « *Prime d'émission* » de K€ 4 247. Les modalités de ces opérations sont les suivantes :

- Le Conseil d'administration du 2 mai 2017 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital suite à la création de 1 082 645 actions nouvelles, pour un montant nominal de K€ 1 083 de capital et de K€ 3 164 de prime d'émission, net des frais y afférents. Cette augmentation de capital a été sursouscrite 2 fois.
- Le Président Directeur Général, dans sa décision du 7 juillet 2017 a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 23 K€ résultant de l'acquisition d'actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration du 7 juillet 2016.

10.2. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE » ou « bons »)

En juin 2016, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'émission de BSPCE permettant d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de K€ 500. Ce programme s'est substitué à la précédente autorisation devenue caduque le 6 avril 2016. Au 31 décembre 2016, 170 000 BSPCE avaient été attribués dans le cadre de ce programme, avec un prix d'exercice de 2,02 euros par action. En 2017, 134 000 BSPCE ont également été attribués sur ce programme avec un prix d'exercice de 4,55€ par action.

Certaines attributions sont liées à des conditions de performance. Au risque de devenir caducs, les bons attribués dans le cadre de ces plans doivent être exercés dans un délai de 5 ans à compter de leur attribution. Au total sur ces attributions, 120 000 BSPCE ont été annulés suite au départ de leurs bénéficiaires ou de conditions de performance non remplies.

Au cours de l'exercice 2017, 278 416 bons attribués dans le cadre des programmes de BSPCE autorisés ont été annulés pour les mêmes raisons que celles précisées ci-dessus.

Une synthèse des opérations d'émission de bons est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2015	874 500	5,41
Attribués	396 000	2,23
Exercés	(98 000)	1
Annulés	(155 500)	4,72
Solde au 31 décembre 2016	1 017 000	4,71
Attribués	134 000	4,55
Exercés	-	-
Annulés	(278 416)	4,07
Solde au 31 décembre 2017	872 584	4,89

Au 31 décembre 2017, 392 375 actions peuvent être souscrites suite à l'exercice des bons attribués à ce jour.

10.3. Options de souscription d'actions

Aucune option n'a été exercée sur l'exercice 2017 et 89 500 étaient exerçables au 31 décembre 2017. Au risque de devenir caduques, les options attribuées dans le cadre de ces plans devront être exercées dans un délai de 7 ans à compter de leur attribution, au plus tôt pour 50% deux ans après la date d'attribution et pour le solde à partir de la 3^{ème} année.

	Nombre d'actions correspondant aux options attribuées et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2015	100 750	6,04
Attribués	-	0
Exercés	-	-
Annulés	(5 000)	3,75
Solde au 31 décembre 2016	95 750	6,16
Attribués	-	0
Exercés	-	-
Annulés	(2 500)	3,75
Solde au 31 décembre 2017	93 250	6,23

Les bons annulés au cours de l'exercice l'ont été suite au départ de leurs bénéficiaires.

10.4. Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

En juin 2016, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 5% du capital social de la société à la date de la décision de leur attribution. Au 31 décembre 2016, 54 000 actions gratuites ont été attribuées dans le cadre de ce programme. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 1 an sous réserve de conditions de présence dans l'entreprise, soit du 7 juillet 2016 au 6 juillet 2017 et la période de conservation a été fixée à un an, soit du 7 juillet 2017 au 6 juillet 2018. Au 7 juillet 2017, 53 000 actions ont été définitivement acquises, 1 000 ne l'ont pas été, du fait du départ d'un salarié.

En mars 2017, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 5% du capital social de la société à la date de la décision de leur attribution. Au 31 décembre 2017, 24 960 actions gratuites ont été attribuées dans le cadre de ce programme. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 2 ans, soit du 15 mars 2017 au 15 mars 2019 et la période de conservation a été fixée à un an, soit du 15 mars 2019 au 15 mars 2020. Les dites actions seront effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition sous réserve de leur présence dans l'entreprise à cette date. 1 500 actions gratuites ont été annulées en 2017 du fait du départ de salariés.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions gratuites en circulation
Solde au 31 décembre 2015	-
Attribuées	54 000
Acquises	-
Annulées	-
Solde au 31 décembre 2016	54 000
Attribuées	24 960
Acquises	(53 000)
Annulées	(2 500)
Solde au 31 décembre 2017	23 460

NOTE 11 Autres fonds propres

Les autres fonds propres correspondent à l'aide à l'innovation perçue d'OSEO en 2011 pour K€ 550 puis en 2013 pour le solde, soit K€ 200.

Conformément aux termes du protocole conclu avec OSEO ;

- l'aide octroyée d'un montant total de K€ 750, qui prend la forme d'une avance non rémunérée, conditionnée à la mise en œuvre du programme d'innovation présenté par la Société, a été versée à hauteur de K€ 550 à la signature du contrat ; le solde de K€ 200 a été perçu suite à la délivrance par OSEO de son constat de fin de programme, en novembre 2013,
- le solde au 31 décembre 2017 est de K€ 408 à rembourser selon l'échéancier suivant :
 - 2018 : remboursement global de K€ 256 ;
 - 2019 : remboursement global de K€ 152.

NOTE 12 Provisions pour risques et charges

Les provisions s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2017
Provision pour garantie produit	325	332	49	276	332
Autres provisions pour risques	924	1 252	541	344	1 291
Total provisions	1 249	1 584	590	620	1 623
En exploitation		350	99	548	
En financier		1 200	403	10	
En exceptionnel		34	88	62	

La provision pour garantie produits couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par la Société durant la période de garantie (comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse de la nature et de la criticité des défauts identifiés et d'une estimation du coût des actions correctrices à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Une provision pour risque financier visant à couvrir la situation nette de la filiale Lucibel Barentin a été comptabilisée à hauteur de K€ 1 190.

Les autres provisions pour risques sont évaluées au cas par cas.

Les provisions pour risques correspondent à la meilleure estimation du management des risques de sortie d'actif pour la Société, prenant en compte l'information disponible à la date d'arrêté des comptes. Les coûts réels auxquels la Société pourrait faire face pourraient différer de ces estimations.

NOTE 13 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Au 31 décembre 2017, les caractéristiques des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit en cours sont les suivantes :

Libellé	Montant initial	Durée	Début	Fin	< 1an	>1an - < 5ans	> 5 ans	TOTAL
OSEO / PPA	150	60 mois +diff. 3ans	19/04/2012	30/04/2020	30	45	-	75
COFACE	275	Assurance export	01/01/2012	31/12/2018	33	-	-	33
COFACE	67	Assurance export	01/01/2014	31/03/2020	-	74	-	74
CM-CIC	500	60 mois	31/07/2013	30/04/2018	81	-	-	81
CM-CIC / Neuflyze	1 500	60 mois	20/06/2015	20/03/2020	300	375	-	675
BRED	396	36 mois	22/12/2017	22/12/2020	132	133	133	398
Intérêts Courus					2	-	-	2
TOTAL	2 888				578	627	133	1 338

L'emprunt à moyen terme contracté en 2013 auprès de la banque CM-CIC (K€ 500 de nominal), est sujet à des covenants financiers basés sur les comptes sociaux de Lucibel SA qui sont respectés. Ces covenants portent sur les capitaux propres (supérieurs à M€ 4) le ratio d'endettement net sur capitaux propres (inférieur à 50%).

L'emprunt à moyen terme contracté en 2015 auprès des banques CM-CIC et Neuflyze (1.500 K€ de nominal), est également sujet à des covenants financiers. Ceux-ci, fixés contractuellement avec les banques CM-CIC et Neuflyze sur la base des comptes consolidés en norme IFRS, sont les suivants :

- maintien des fonds propres de Lucibel à au moins 10 M€ (les fonds propres ainsi déterminés s'élèvent à 14 896 K€ au 31 décembre 2016),
- EBITDA >0 à compter du 31 décembre 2015 (l'EBITDA au 31 décembre 2017 présente un résultat négatif de 964 K€)
- maintien d'un ratio dettes financières nettes (hors avances conditionnées) sur fonds propres de Lucibel à moins de 0,5. Compte tenu de sa trésorerie disponible au 31 décembre 2017 Lucibel présente un ratio d'endettement net de 0,15.

Au 31 décembre 2017, le Groupe n'ayant pas respecté l'un des covenants bancaires (EBITDA positif sur l'exercice), Lucibel a adressé à ses partenaires bancaires, CM-CIC et Neuflyze, une demande de ne pas mettre en application la clause de remboursement anticipé attachée à ce bris de covenant, demande qui a été accordée par les deux établissements avant la clôture de l'exercice.

NOTE 14 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes fournisseurs.	1 149	1 434
Dettes fournisseurs d'immobilisations	-	25
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	326	615
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 475	2 074

La diminution du poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » est liée à baisse de l'activité.

NOTE 15 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dettes sociales.	380	622
Dettes fiscales	6	318
Dettes fiscales et sociales	386	940

Le poste « *Dettes sociales* » intègre les provisions pour congés payés et les rémunérations variables liées à l'activité 2017 à régler par la Société au cours du premier semestre 2018. Les dettes fiscales correspondent essentiellement à de la TVA.

NOTE 16 Autres dettes

Les autres dettes s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Clients créditeurs	261	271
Créditeurs divers	8	510
Produits constatés d'avance	-	-
Autres dettes	269	781

Le poste « *Clients créditeurs* » comprend notamment les remises de fin d'année octroyées aux clients distributeurs de la Société, des acomptes et des avoirs à établir.

En 2016, les créditeurs divers incluent notamment une avance de trésorerie de K€ 300 conclue dans le cadre d'un partenariat, et une participation à la filière de recyclage pour K€ 165.

COMPTE DE RESULTAT

NOTE 17 Chiffre d'affaires

La Société opère sur un seul secteur d'activité : le développement et la commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions d'éclairages de nouvelle génération issues de la technologie LED.

Sur l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires de la Société s'établit à K€ 6 268 contre K€ 12 622. 78% du chiffre d'affaires enregistré en 2017 a été réalisé en France (K€ 4 862) ce qui confirme le recentrage depuis plusieurs années sur le territoire national. Les ventes réalisées à l'export sur l'exercice écoulé s'établissent à K€ 1 406.

NOTE 18 Achats de marchandises et variations de stocks

Le poste « Achats de marchandises » se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Achats de marchandises	3 493	5 691
Droits de douane sur achats de marchandises	67	159
Variations de stocks de marchandises	91	1 203
Achats de marchandises et var. de stocks	3 651	7 054

Le niveau des postes « Achats de marchandises », « droits de douane » et « variations de stocks de marchandises » est en forte réduction par rapport à l'année précédente et suit l'évolution du chiffre d'affaires.

NOTE 19 Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	2017	2016
Achats d'études	24	106
Fournitures non stockables et petit équipement	21	15
Sous traitance	5	7
Locations mobilières	105	166
Locations immobilières	64	156
Charges locatives / entretien d'immeuble	52	56
Entretien, réparation, maintenance	71	71
Assurance	60	68
Etudes et recherche	219	183
Documentation / séminaires	6	1
Personnel intérimaire ou détaché	346	333
Honoraires	736	929
Publicité, catalogues, expositions	97	108
Frais de Transport	334	435
Voyages et déplacements - Réceptions	174	125
Affranchissement / téléphone / internet	75	95
Services bancaires	28	43
Concours divers	7	9
Frais de recrutement	8	-
Autres achats et charges externes	2 432	2 906

Les « *Autres achats et charges externes* » s'établissent sur l'exercice écoulé à K€ 2 432 contre K€ 2 906 en 2016 en diminution de 16%. Les postes « frais de transport » et honoraires avec la réduction des commissions d'apporteur d'affaires enregistrent les principales variations à la baisse ainsi que les locations immobilières suite à la franchise de loyer de 11 mois (Septembre 2016 – Juillet 2017) négociée par la Société lors du changement de siège social.

NOTE 20 Effectifs et charges de personnel

20.1 Effectifs

Au 31 décembre 2017, l'effectif total hors personnel mis à disposition de la Société s'élève à 26, en très légère diminution par rapport au 31 décembre 2016. La Société a renforcé son service R&D et commercial et a transféré son service client dans sa filiale à Barentin.

Cet effectif se répartit selon les catégories suivantes :

	2017	2016
Cadres (cadres dirigeants et autonomes)	24	22
Non cadres et agents de maîtrise	2	6
Total Effectif	26	28

20.2 Charges de personnel et engagements de retraite

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les charges de personnel, y compris les rémunérations variables liées aux performances et les charges patronales, se sont élevées à K€ 2 322 contre K€ 2 110 en 2016. L'augmentation de 10% de ce poste sur la période tient compte de la qualification des profils recrutés en 2017.

Les indemnités de fin de carrière dues aux salariés n'ont pas fait l'objet d'une provision. L'engagement calculé selon la méthode rétrospective des unités de crédits projetées (P.B.O.) s'élève à K€ 18 au 31/12/2017.

Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,30 %
- Taux de revalorisation des salaires : 1,5%
- Charges sociales patronales : 45%
- Table de mortalité : INSEE 2013
- Droits conventionnels : l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective si celle-ci est plus favorable que le régime légal. La convention collective appliquée est celle du commerce de gros.
- Départ à la retraite : à l'initiative du salarié
- Age de la retraite : 67 ans

20.3 CICE

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de K€ 36. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel.

Le produit du CICE, propre à l'entreprise, comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés de cet exercice.

Ce crédit d'impôt est utilisé pour favoriser la prospection commerciale et les investissements notamment en matière de recherche..

Les filiales faisant partie du groupe d'intégration fiscale (Procédés Hallier, Lucibel Barentin et Cordel) ont également bénéficié d'un CICE à hauteur de K€ 180 utilisé pour le financement de leur besoin en fonds de roulement.

NOTE 21 Dotations et reprises sur amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	299	408
Dotations aux provisions sur actifs circulants (stocks, créances)	589	1 816
Dotations aux provisions pour débiteurs divers	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	350	375
Sous total Dotations aux amortissements et provisions	1 238	2 599
Reprises sur provisions	(1 340)	(1 371)
Total net	(102)	1 228

Les « *Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles* » sur 2017 sont principalement constituées d'amortissement des frais de R&D.

Les reprises sur provisions sont en augmentation également. Elles concernent :

- la reprise de provisions sur les créances clients pour K€ 181 ;
- la reprise de provision sur stocks pour K€ 511 (K€ 98 net des dotations) ;
- la reprise de provisions liés aux risques produits pour K€ 647 (K€ 298 net des dotations).

NOTE 22 Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Gains de change	95	99
Reprise de provisions	638	1 519
Autres produits financiers	382	59
Produits financiers	1 115	1 678
Pertes de change	(71)	(44)
Dotations financières aux provisions	(1 484)	(598)
Intérêts et autres charges financières	(190)	(1 153)
Charges financières	(1 745)	(1 796)
Charges et produits financiers	(630)	(118)

Sur l'exercice écoulé, les dotations aux provisions financières s'établissent à K€ 1 484 et portent essentiellement sur les créances rattachées à certaines des participations de la Société ainsi que les provisions pour risques à hauteur de K€ 1 200 (situation nette négative des filiales). Les intérêts et autres charges financières comprennent des abandons de créances au profit de la filiale Lucibel Asia à hauteur de K€ 95 et des intérêts d'emprunts à hauteur de K€ 91.

Les reprises de provisions pour K€ 638 couvrent les opérations de restructuration à hauteur de K€ 403 et les autres produits financiers incluent un abandon de créance reçu de K€ 300.

NOTE 23 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels regroupent les opérations de nature inhabituelle et dont la survenance est rare.

Sur l'exercice 2017, la perte exceptionnelle nette de K€ 304 correspond essentiellement à :

- des charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour K€ 397 qui comprennent essentiellement des abandons de créances commerciales à destination des filiales à hauteur de K€ 164 et des coûts de restructuration à hauteur de K€ 174 ;
- des charges exceptionnelles nettes sur opérations en capital pour K€ 109 qui correspondent à des opérations sur actions propres ;
- des dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions pour K€ 61 qui comprennent principalement des amortissements dérogatoires (coût d'acquisition des titres de participation) pour K€ 27 et des provisions pour motifs sociaux (restructuration et litiges) pour K€ 14 et autres pour K€ 20 ;
- des reprises de provisions pour risques pour K€ 150 suite à des litiges sociaux dénoués au cours de l'exercice ;
- des transferts de charges exceptionnels pour K€ 106.

Sur l'exercice 2016, la perte nette exceptionnelle de K€ 875 correspond essentiellement à :

- des charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour K€ 1 249 qui comprennent essentiellement des abandons de créances commerciales à destinations des filiales à hauteur de K€ 823 et des coûts de restructuration à hauteur de K€ 408 ;
- des charges exceptionnelles sur opérations en capital pour K€ 199 dont des cessions de titres pour K€ 105, des mises au rebut d'immobilisations corporelles pour K€ 40, des frais de R&D abandonnés pour K€ 30 et des moins-values réalisées sur le rachat d'actions par la Société pour K€ 24 ;
- des dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions pour K€ 64 qui comprennent principalement des amortissements de frais R&D pour K€ 20, des amortissements dérogatoires (coût d'acquisition des titres de participation) pour K€ 27 et des provisions pour motifs sociaux (restructuration et litiges) pour K€ 18 ;
- des produits exceptionnels pour K€ 89 sur opérations en capital correspondant à des opérations sur titres de participation ;
- des reprises de provisions pour risques pour K€ 534 visant à couvrir les abandons de créances cités ci-dessus et des litiges sociaux.

NOTE 24 Impôts

L'incidence sur le résultat des dispositions fiscales est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Impôts sur les bénéfices	(271)	(254)
Crédits d'impôt	(177)	(126)
Impôts sur les bénéfices	(448)	(380)

Compte tenu de la perte de l'exercice, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée au 31 décembre 2017 par la société. A cette date, la Société dispose de déficits fiscaux cumulés de K€ 33 627. Ces déficits peuvent être reportés indéfiniment ; cependant, le montant du déficit pouvant être déduit d'un bénéfice ultérieur est plafonné à un montant de M€ 1 par année, auquel s'ajoute, le cas échéant, 50 % de la fraction du bénéfice excédant M€ 1.

La Société a comptabilisé en 2017 en produits d'impôts l'économie d'impôt générée par sa filiale Procédés Hallier dans le cadre de l'intégration fiscale pour K€ 271 et l'ensemble des crédits d'impôt auquel elle est éligible, pour un montant global de K€ 176 (CIR). Le crédit d'impôt compétitivité emploi a été comptabilisé en déduction des charges de personnel pour K€ 36.

NOTE 25 Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2017, la nature des engagements portés par la Société reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2016. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

25.1 Engagements de location

La Société loue ses nouveaux bureaux de Rueil-Malmaison au travers d'un bail ayant pris effet le 1^{er} octobre 2016 pour une durée de neuf ans avec un engagement ferme d'occupation de six années prenant fin le 30 septembre 2022, en contrepartie d'une franchise de loyer de 11 mois. Le loyer annuel chargé hors taxes est de K€ 149.

Au 31 décembre 2017, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à K€ 687.

La Société loue également des bureaux à Bordeaux (agence commerciale régionale) au travers d'un bail dérogatoire depuis le 1^{er} février 2017. Ce bail a été résilié à effet du 31 janvier 2018. Le loyer annuel chargé hors taxes s'est élevé à K€ 9.

Au 31 décembre 2017, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à K€ 1.

Enfin, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple de durée généralement comprise entre 36 et 48 mois. Les redevances versées en 2017 par la Société dans le cadre de ses contrats se sont établies à K€ 96.

25.2 Engagements liés à l'acquisition de Cordel Développement

Caution consentie par la société Lucibel

Dans le cadre des opérations de prise de contrôle du groupe Cordel, la Société s'est substituée à la société FMI, ancien actionnaire majoritaire de Cordel Développement, en qualité de caution solidaire en garantie des emprunts souscrits par la société Cordel Développement en 2011.

Cette caution porte sur 30% du capital restant dû au pool bancaire (BCME, Crédit Maritime Bretagne). Au 31 décembre 2017, le capital restant dû au titre de ces deux emprunts s'élève à K€ 474, soit un engagement de caution de K€ 142. Cet engagement deviendra caduc à l'échéance de remboursement de ces emprunts prévue en 2018.

Par ailleurs, le pool bancaire dispose d'un nantissement sur l'intégralité des actions Cordel détenues par Cordel Développement, jusqu'à complet remboursement de l'emprunt.

25.3 Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'un emprunt bancaire

La Société s'est engagée, à l'occasion de la mise en place d'un emprunt bancaire au cours de l'été 2013, à respecter un ensemble de « covenants » portant sur le ratio dettes financières nettes sur fonds propres et le montant des fonds propres. Ces covenants portent sur les comptes de Lucibel SA. Au 31 décembre 2017, ces engagements sont respectés.

Par ailleurs, à la mise en place de l'emprunt, la Société a nanti au profit de CM-CIC 20% du capital de Cordel Développement. Ce nantissement diminuera au cours de l'emprunt proportionnellement aux remboursements effectués. Le montant restant à rembourser au 31 décembre 2017 est de K€ 80 pour un montant initial de K€ 500. La Société s'est engagée, à l'occasion de la mise en place d'un emprunt bancaire en mars 2015, à respecter un ensemble de « covenants » développés en note 13.

Par ailleurs, à la mise en place de l'emprunt, la Société a nanti au profit des établissements de crédit concernés (CM-CIC, Neuflyze) 50% des titres de Procédés Hallier.

25.4 Engagements reçus dans le cadre de la cession des titres Citéclaire

Dans le cadre de la cession d'une partie des titres de la société Citéclaire en 2015 et 2016, la Société a reçu dans l'attente du paiement complet du prix de cession le nantissement de l'ensemble des titres cédés.

25.5 Engagements reçus dans le cadre des abandons de créances consentis à la société Citéclaire

La Société a consenti des abandons de créances à la société Citéclaire portant sur un montant global HT de K€ 562. Une clause de retour à meilleure fortune a été conclue entre les parties et prévoit que Citéclaire rembourse progressivement la Société chaque semestre à hauteur de 50% du flux de trésorerie net positif généré sur le semestre courant. Aucun remboursement n'est intervenu au 31 décembre 2017. La clause de meilleure fortune est plafonnée à K€ 332.

Au 31 décembre 2017 la Société ne bénéficiait pas d'autres engagements donnés ou reçus significatifs.

NOTE 26 Evènements postérieurs

• Dissolution par transmission universelle de patrimoine de Lucibel Barentin

La société Lucibel SA en sa qualité d'associé unique, a décidé la dissolution anticipée de sa filiale Lucibel Barentin et constaté la réalisation effective de la dissolution de la société Lucibel Barentin à compter du 3 janvier 2018.

• Acquisition du site de production de Barentin

En date du 15 février 2018, la Société est devenue propriétaire du site de production de Barentin qui s'étend sur une surface totale de 4,5 hectares sur lesquels sont construits 12 400 m² de bâtiments (bureaux, ateliers, entrepôts) dont la valeur de marché est comprise entre M€ 4 et 5 La société a acquis ce site au prix de M€ 1,6 mais en vertu d'accords spécifiques n'a payé que M€ 0,7.

• Transfert au sein de Lucibel de l'activité SLMS

En date du 1^{er} janvier 2018, ont été transférés au sein de Lucibel SA le personnel, l'activité et les brevets de SLMS, joint-venture constituée avec Schneider Electric en 2015. Le groupe Lucibel a souhaité se renforcer dans cette activité car il considère comme cœur de métier et stratégique la technologie VLC (Visible Light Communication) développée par SLMS. Cette technologie de communication par la lumière est complémentaire du LiFi dans certains cas d'usage liés aux applications de géolocalisation intérieure (déclenchement d'informations produits dans le secteur des magasins, déclenchement d'informations liées aux œuvres dans un musée, guidage intérieur, ...).

NOTE 27 Transactions avec les parties liées

27.1 Rémunération des dirigeants et administrateurs

Les principes de rémunération et avantages assimilés alloués au Président du Conseil d'administration et aux Directeurs généraux ont été définis au conseil d'administration du 15 mars 2017 et ont été revus lors du Conseil d'administration du 3 avril 2018, en ce qui concerne l'arrêté des rémunérations variables dues au titre de 2017.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature versés aux mandataires sociaux et des organes d'administration par la Société s'est élevé à K€ 544 en 2017 contre K€ 350 en 2016.

60.000 BSPCE ont été attribués aux dirigeants au cours de l'exercice au prix d'exercice de € 4,55 et 10.160 actions gratuites ont également été attribuées.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux excepté pour Monsieur Brepson, Directeur Général Délégué de Lucibel SA en cas de révocation sans juste motif ou de non renouvellement du mandat à son échéance. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

27.2 Informations concernant les parties liées et entreprises liées

31/12/2017 - en milliers d'euros, net	Société mère (Etoile Finance)	Filiales et participations	Total
Immobilisations financières	-	15 241	15 241
Créances clients et comptes rattachés	-	2 001	2 001
Autres créances	-	2 005	2 005
Total Actif	-	19 247	19 247
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45	632	677
Autres dettes	-	4 609	4 609
Total Passif	45	5 241	5 286
Produits d'exploitation	-	1 666	1 666
Charges d'exploitation	(150)	(2 562)	(2 712)
Produits Financiers		131	131
Charges financières		(151)	(151)

31/12/2016 - en milliers d'euros, net	Société mère (Etoile Finance)	Filiales et participations	Total
Immobilisations financières	-	13 958	13 958
Créances clients et comptes rattachés	-	1 448	1 448
Autres créances	-	1 535	1 535
Total Actif	-	16 941	16 941
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30	1 003	1 033
Autres dettes	-	4 064	4 064
Total Passif	30	5 067	5 097
Produits d'exploitation	-	1 534	1 534
Charges d'exploitation	(150)	(3 108)	(3 258)
Produits Financiers		1 245	1 245
Charges financières		(1 318)	(1 318)

NOTE 28 Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

28.1 Créances

<i>31/12/2017 - en milliers d'euros</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	3 847	-	3 847
Prêts	17	-	17
Autres immobilisations financières	107	47	60
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	430	-	430
Autres créances clients	3 501	3 501	-
Personnel et comptes rattachés	5	5	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques	812	812	-
Groupe et associés	2 181	1 398	783
Avances et acomptes sur commandes fournisseurs	183	183	-
Débiteurs divers	587	458	129
Charges constatées d'avance	72	72	-
TOTAUX	11 742	6 476	5 266

28.2 Dettes

<i>31/12/2017 - en milliers d'euros</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 338	578	760	-
Avances conditionnées	408	256	152	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 475	1 475	-	-
Fournisseurs sur immobilisations	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	198	198	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	182	182	-	-
Etat et autres collectivités publiques	6	6	-	-
Groupe et associés	4 610	4 610	-	-
Autres dettes	269	269	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	8 486	7 574	912	-

NOTE 29 Liste des filiales et participations

	Capital (en devises locales)	Capitaux propres (i)	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et Avances (ii) Consentis et non encore remboursés (K€)	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos (K€)	Résultat du dernier exercice clos (K€)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<u>- Filiales (Plus de 50% du capital détenu)</u>											
Diligent Factory (Chine)	KRMB 4 503	58	100%	500	-	-	-	83	(5)	-	
Luciel Asia (Hong Kong)	K HK\$ 10	1	100%	50	-	-	-	-	300	-	- La société est en cours de liquidation.
Lucibel Suisse	K CHF 1100	(185)	100%	902	-	10	-	77	(32)	-	- Au 31 décembre 2017 les provisions sur prêts et avances s'élèvent à K€ 10
Lucibel Benelux	K€ 62	(5)	100%	51	-	-	-	-	(1)		
Cordel Developpement	K€ 500	226	100%	4 837	4 837	2 924	-	-	(94)		
Procédés Hallier	K€ 18	6 377	100%	6 533	6 533	-	-	2 157	554		
Lucibel Barentin	K€ 250	(1 153)	100%	250	-	883	-	2 305	(240)		
Lucibel Africa	KMAD 1 000	(17)	80%	73	-	11	-	284	(80)		
Line 5	K€ 10	(688)	100%	10	-	181	-	657	(42)		- Au 31 décembre 2017 les provisions sur prêts et avances s'élèvent à K€ 75
Luciconnect	K€ 50	(25)	70%	35	-	-	-	-	(75)		
<u>2 - Participations (10% à 50% du capital détenu)</u>											
SLMS	K€ 500	(311)	47%	235	-	101	-	132	(339)		- Au 31 décembre 2017 les provisions sur prêts et avances s'élèvent à K€ 101
Citéclaire	K€ 100	136	20%	24	-	-	-	1 758	871		- Situation arrêtée au 31 décembre 2016
Lucibel Middle East	KAED 100	(1 182)	40%	8	-	-	-	681	(522)		

(i) Y compris résultat de l'exercice

(ii) Y compris le cas échéant, les comptes courants et débiteurs divers

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

LUCIBEL S.A.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes
consolidés

01 AUDIT ASSISTANCE
33, rue Anna Jacquin
92100 Boulogne-Billancourt
S.A.R.L. au capital de € 106.928

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Lucibel S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Lucibel S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Lucibel S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et

notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le paragraphe « Financement et continuité d'exploitation » de la note 2 de l'annexe des comptes consolidés précise les éléments qui ont été pris en considération par le groupe pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les éléments qui nous ont été communiqués à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, et à vérifier que l'annexe donne une information appropriée.

Votre groupe estime la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée selon les modalités décrites dans le paragraphe « Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles » de la note 2 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de détermination de la valeur recouvrable de ces actifs ainsi que les hypothèses et estimations retenues, et l'information fournie dans les notes 14 et 15 de l'annexe.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Boulogne-Billancourt et Paris-La Défense, le 11 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

01 AUDIT ASSISTANCE

ERNST & YOUNG Audit

Brigitte Guillebert

Pierre-Henri Pagnon



01 AUDIT ASSISTANCE

33 rue Anna Jacquin
92 100 Boulogne Billancourt
SARL au capital de 106.928 €

Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Versailles



ERNST & YOUNG Audit

Tour First – TSA 14444
92037 Paris - La Défense Cedex
SAS à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Versailles

LUCIBEL S.A.

Société anonyme au capital de 10.519.961 €

9 avenue Edouard Belin

92500 RUEIL MALMAISON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 28 juin 2018

statuant sur les comptes de l'exercice

clos le 31 décembre 2017

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

LUCIBEL S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société LUCIBEL S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LUCIBEL S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Financement et continuité d'exploitation » de la note « Généralités » de l'annexe des comptes annuels précise les éléments qui ont été pris en considération par la société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les éléments qui nous ont été communiqués à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, à vérifier que l'annexe donne une information appropriée.

Les méthodes retenues pour l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées figurent dans le paragraphe 1.5 de la note 1 de l'annexe des comptes annuels et l'application qui en résulte est détaillée dans les notes 5 « Immobilisations financières » et 12 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches et hypothèses retenues par la société au regard notamment des décisions prises par la direction et de ses plans d'actions et à réaliser des tests sur les calculs effectués par votre société.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne Billancourt et Paris-La Défense, le 11 mai 2018

Les commissaires aux comptes

01 AUDIT ASSISTANCE**ERNST & YOUNG Audit****Brigitte GUILLEBERT****Pierre-Henri PAGNON**

Commissaire aux comptes associée

Commissaire aux comptes associé



01 AUDIT ASSISTANCE

33 rue Anna Jacquin
92 100 Boulogne Billancourt
SARL au capital de 106.928 €

Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Versailles



ERNST & YOUNG Audit

Tour First – TSA 14444
92037 Paris - La Défense Cedex
SAS à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Versailles

LUCIBEL S.A.

Société anonyme au capital de 10.519.961 €

9 avenue Edouard Belin

92500 RUEIL MALMAISON

RCS Nanterre 507 422 913

ASSEMBLEE GENERALE

d'approbation des comptes de l'exercice

clos le 31 décembre 2017

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

LUCIBEL S.A.

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées
à l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

A l'Assemblée Générale de la société LUCIBEL S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1. Avec la société Etoile Finance

Mandataire concerné : M. Frédéric Granotier, Directeur Général et Président du conseil d'administration de votre Société et Gérant de la société Etoile Finance

Nature et objet : Fourniture de prestations de conseils par la société Etoile Finance, société holding détenant environ 20 % du capital de votre Société au 31 décembre 2017, en matière de politique de croissance et de développement du Groupe et de ses orientations stratégiques, en matière de développement, d'opérations d'investissement, de croissance externe, de stratégie financière, d'aide à la détermination des axes de développement commercial et d'innovation technologique notamment.

Modalités : Dans un contexte d'évolution et de développement des activités de votre Société et du Groupe, votre conseil d'administration, dans sa séance du 15 mars 2017, a autorisé la mise en place d'une nouvelle convention d'une durée de trois années entre votre Société et la société Etoile Finance. Les conditions financières associées à cette nouvelle convention sont demeurées inchangées par rapport à la convention de 2016. A ce titre, la rémunération mensuelle de la société Etoile Finance est demeurée fixée à 12.500 € hors taxes.

Motifs justifiant de son intérêt pour votre Société : votre conseil d'administration, justifiant de l'intérêt de cette convention pour votre Société, a souhaité que votre Société puisse bénéficier de l'expertise de la société Etoile Finance en matière (i) de poursuite des mesures de restructuration tant sur votre Société que sur ses filiales en privilégiant et développant la mutualisation des ressources à l'intérieur du Groupe, et en mutualisant les besoins notamment en matière d'achats, de sous-traitance, d'assurances, d'utilisation de surfaces, (ii) de croissance externe eu égard à son expérience indiscutable en la matière, ce qui permettrait à votre Société d'étendre son périmètre afin d'en faire un acteur majeur de son secteur d'activité.

Dans le cadre de cette convention, le montant total hors taxes des prestations de services de la société Etoile Finance comptabilisées en charges par votre Société sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est élevé à 150.000 € hors taxes.

1.2 Avec la société Schneider Lucibel Managed Services (SLMS)

Mandataires concernés : M. Frédéric Granotier, Directeur Général et Président du conseil d'administration de votre Société et membre du conseil d'administration de la société Schneider Lucibel Managed Services

M. Edouard Lebrun, Directeur Général Délégué de Lucibel SA et Directeur Général de SLMS.

Nature et objet : Convention de mise à disposition de personnel – Avenant 2

Modalités : Dans le cadre de la convention de mise à disposition de personnel conclue entre votre Société et la société Schneider Lucibel Managed Services, détenue à 47 % par votre Société, votre conseil d'administration, réuni en date du 15 mars 2017, a convenu de modifier le temps de travail retenu pour facturer la prestation effectuée par Monsieur Edouard Lebrun au profit de la société SLMS afin de tenir compte de l'évolution de sa charge de travail. Il a ainsi été décidé de le fixer à 20 %, à compter du 1^{er} juillet 2017. Les modalités de cette facturation restent inchangées, elle est basée sur son salaire fixe et variable, charges sociales comprises.

Motif justifiant de son intérêt pour votre Société : Le motif retenu par le Conseil d'administration, justifiant de l'intérêt de cette avenant pour la Société est une plus grande souplesse dans la répartition du travail en fonction des besoins de SLMS et de la Société et une refacturation exacte du temps passé calculée en fonction du salaire fixe et variable chargé du salarié concerné.

Dans le cadre de cet avenant, le montant de la mise à disposition de personnel refacturé par votre Société à la société SLMS s'est élevé, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017 à 10.248 euros hors taxes.

1.3 Avec la société LuciConnect

Mandataire concerné : M. Frédéric Granotier, Directeur Général et Président du conseil d'administration de votre Société et membre du conseil d'administration de LuciConnect

Nature et objet : Convention de mise à disposition de personnel

Modalités : Votre conseil d'administration, réuni en date du 15 mars 2017, a autorisé la mise en place d'une convention de mise à disposition d'un salarié au profit de la société LuciConnect, filiale à 70 % de votre Société ; cette mise à disposition s'effectuant à titre gratuit pour l'année 2017, année de lancement de l'activité.

Motif justifiant de son intérêt pour votre Société : votre Conseil d'administration, justifiant de l'intérêt de cette convention pour votre Société, a jugé opportun pour votre Société de facturer à LuciConnect le temps de travail que son salarié exécutait pour son compte aux conditions de rémunération de ce dernier chez Lucibel SA. La gratuité de son intervention sur l'année 2017 a été justifiée par le souci de ne pas pénaliser la filiale dans la période de lancement de son activité.

En conséquence, aucune facturation n'est intervenue sur cet exercice.

1.4 Avec la société LuciConnect

Mandataire concerné : M. Frédéric Granotier, Directeur Général et Président du conseil d'administration de votre Société et membre du conseil d'administration de LuciConnect

Nature et objet : Convention de services

Modalités : Votre conseil d'administration, réuni en date du 15 mars 2017, a autorisé la mise en place d'une convention de mise à disposition de personnel avec la société LuciConnect, filiale à 70 % de votre Société, dont l'objet est la fourniture par votre Société de prestations de

services « corporate » récurrentes (comptabilité, droit des sociétés), rémunérées sur une base forfaitaire annuelle, ainsi que de services de domiciliation évalués de façon forfaitaire selon le nombre de mètres carrés utilisés par la société LuciConnect.

Motif justifiant de son intérêt pour votre Société : votre Conseil d'administration, justifiant de l'intérêt de cette convention pour votre Société, a considéré que dans le cadre de la gestion du groupe il était opportun de partager les compétences et d'optimiser les coûts pour votre Société.

Dans le cadre de cette convention, le montant total hors taxes des prestations de services facturées par votre Société à la société LuciConnect sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est élevé à 11.000 € hors taxes.

1.5 Avec Monsieur Yves-Henry BREPSON

Mandataire concerné : M. Yves-Henry Brepson, Directeur général délégué

Nature et objet : Avenant au contrat de mandat entre la Société et Monsieur Yves-Henry Brepson

Modalités : Le Conseil d'administration de la Société, réuni en date du 14 décembre 2017 a autorisé la mise en place d'un avenant au contrat de mandat de Monsieur Yves-Henry Brepson, directeur général délégué de la Société, ayant pour objet la suppression de la prise en charge par la Société d'une assurance perte d'emploi et le versement d'une indemnité globale et définitive d'un montant de 50.000 euros bruts en cas de révocation décidée sans juste motif ou de non renouvellement du mandat.

Motif justifiant de son intérêt pour votre Société : le Conseil d'administration, justifiant de l'intérêt de cette convention pour la Société, a considéré opportun de sécuriser la fonction de Monsieur Yves-Henry Brepson afin que celui-ci poursuive ses activités au sein de votre Société et que cette dernière bénéficie ainsi de sa compétence.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Avec la société Schneider Lucibel Managed Services (SLMS)

Mandataires concernés : M. Frédéric Granotier, Directeur Général et Président du conseil d'administration de Lucibel S.A. et membre du conseil d'administration de la société Schneider Lucibel Managed Services

M. Edouard Lebrun, Directeur Général Délégué de Lucibel SA et Directeur Général de SLMS.

Nature et objet : Convention de services

Modalités : Votre Société a conclu avec la société Schneider Lucibel Managed Services, une convention dont l'objet est la fourniture par votre Société de prestations de services

« corporate » récurrentes (comptabilité, droit des sociétés), rémunérées sur une base forfaitaire annuelle, de prestations ponctuelles, en matière de propriété intellectuelle notamment, évaluées au cas par cas sur la base d'un taux horaire forfaitaire ainsi que de services de domiciliation évalués de façon forfaitaire selon le nombre de mètres carrés utilisés par la société SLMS.

Réexamen en application de l'article L. 225-40-1 du code de commerce : Votre conseil d'administration, réuni en date du 15 mars 2017, a pris acte de la poursuite de cette convention de services.

Dans le cadre de cette convention, le montant total des prestations de services facturées par votre Société à la société SLMS sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est élevé à 60.923 € hors taxes.

2.2 Avec la société Schneider Lucibel Managed Services (SLMS)

Mandataire concerné : M. Frédéric Granotier, Directeur Général et Président du conseil d'administration de Lucibel S.A. et membre du conseil d'administration de la société Schneider Lucibel Managed Services

M. Edouard Lebrun, Directeur Général Délégué de Lucibel SA et Directeur Général de SLMS.

Nature et objet : Convention de mise à disposition de personnel (avenant n° 1)

Modalités : Votre Société a conclu, avec la société Schneider Lucibel Managed Services une convention dont l'objet est la mise à disposition de personnel à temps partiel. Les modalités de facturation ont été revues par le conseil d'administration dans sa séance en date du 15 décembre 2016, modalités qui se sont appliquées au cours du 1^{er} semestre 2017. La contrepartie financière de cette prestation a été fixée, en fonction du temps passé, à 40 % de la rémunération fixe et variable chargée du personnel mis à disposition.

Réexamen en application de l'article L. 225-40-1 du code de commerce : Votre conseil d'administration, réuni en date du 15 mars 2017, a pris acte de la poursuite de cette convention de mise à disposition de personnel. Il a confirmé les modalités de facturation précédemment arrêtées jusqu'au 30 juin 2017.

Dans le cadre de cette convention, le montant total facturé par votre Société à la société SLMS s'est élevé à 30.160 € hors taxes pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017.

2.3 Avec la société Schneider Lucibel Managed Services (SLMS)

Mandataire concerné : M. Frédéric Granotier, Directeur Général et Président du conseil d'administration de Lucibel S.A. et membre du conseil d'administration de la société Schneider Lucibel Managed Services

M. Edouard Lebrun, Directeur Général Délégué de Lucibel SA et Directeur Général de SLMS.

Nature et objet : Convention de services de la société Schneider Lucibel Managed Services à votre Société

Modalités : Votre Société a conclu une convention de services avec la société Schneider Lucibel Managed Services, dont l'objet est la fourniture par la société SLMS à votre Société de prestations intellectuelles de support en matière de développement LiFi et d'intégration réseau, rémunérées sur une base forfaitaire mensuelle. Cette convention de services a été conclue à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2017.

Réexamen en application de l'article L. 225-40-1 du code de commerce : Votre conseil d'administration, réuni en date du 15 mars 2017, a pris acte de la poursuite de cette convention.

Dans le cadre de cette convention, le montant total hors taxes de ces prestations facturé par la société SLMS à votre Société sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est élevé à 78.000 euros.

2.4 Avec la société Schneider Lucibel Managed Services (SLMS)

Mandataire concerné : M. Frédéric Granotier, Directeur Général et Président du conseil d'administration de Lucibel S.A. et membre du conseil d'administration de la société Schneider Lucibel Managed Services
M. Edouard Lebrun, Directeur Général Délégué de Lucibel SA et Directeur Général de SLMS.

Nature et objet : Convention d'avance en compte courant

Modalités : Votre conseil d'administration a autorisé le 15 décembre 2016 la mise en place d'une convention d'avance en compte courant avec la société Schneider Lucibel Managed Services, d'un montant de 100.000€, le versement devant intervenir au premier trimestre 2017. Cette convention a été conclue pour une durée de douze mois. L'avance consentie est productive d'un intérêt annuel calculé suivant le taux moyen mensuel de l'EURIBOR trois mois, tel qu'il est publié par la Fédération Bancaire Européenne, augmenté d'une marge de 2 %.

Réexamen en application de l'article L. 225-40-1 du code de commerce : Votre conseil d'administration, réuni en date du 15 mars 2017, a pris acte de l'exécution et de la poursuite de cette convention.

Dans le cadre de cette convention, le montant total hors taxes facturé par la Société à SLMS sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est élevé à 1.012 euros HT.

Fait à Boulogne Billancourt et à Paris-La Défense, le 11 mai 2018

Les commissaires aux comptes

01 AUDIT ASSISTANCE

ERNST & YOUNG Audit

Brigitte GUILLEBERT

Pierre-Henri PAGNON

Commissaire aux comptes associée

Commissaire aux comptes associé